

Tableau des actes notariés de Maître Geoffroy PETIT de Montrem (24) France – AD24 3E14273 [classement 1702-1727] – Version 3

<https://www.geneanet.org/archives/registres/view/303995>

Ce dossier comprend 815 vues.

Date acte	Lieu		Noms	Adresse		Référence
1687-02-23	Indéterminé	Vente CHAMINEAU Sicary à VIDAL Pey		Maître GUARREAUD notaire royal avait établi le contrat de vente entre VIDAL Pey, acquéreur et CHAMINEAU Sicary vendeur ; contrat du 23/02/1687 mentionné dans l'acte de Maître PETIT Geoffroy dans l'acte du 7 janvier 1727 (voir infra)	GARREAU Notaire	DSCF7123 DSCF7124
			VIDAL Pey	Dit Chanceignie ; avait acheté à CHAMINEAU Sicary par contrat du 23 février 1687 reçu par GUARREAUD notaire royal		
			CHAMINEAU Sicary	vendeur		
			GUARREAUD	Notaire royal ; probablement le notaire de Saint-Astier dont les documents de l'étude restent introuvables ;		
			GARREAU	Même que dessus		
1695-12-14		Vente		Acte non vu – voir infra 18 juin 1742 acte notarié de Me PETIT Geoffroy	REYNAUD Notaire	S7000172 S7000173
			DE SENREN Jean	dit DE LOUBERT, aïeul des frères DE SENREN avait vendu à CHATEAU		
			DE SENREN			
			CHATEAU	Sieur ; avocat		
			REYNAUD	Notaire royal		

1702-11-05	Montrem bourg 24		Contrat d'hypothèque fait par BELAMY Jeanne à LABRUE Jacques, Me chirurgien	<p>Ce jourd'huy cinquiesme novembre Mille sept cent deux avant midy et sur l'y sébmement d'église paroissiale du bourg de Montrem Juridiction de Montancie enpérigord parde. Moy no.re royal souzne presant les tems bas nommés ont este présant Jacques LABRUE me sirurgien aunon et comme he... (ligne illisible) habitant du village de la grange paroisse d'Annesse d'une part et Jacques VEAUNAU dit pierre et Jeanne BELAMY conjoints icelle bien et d'hument hauthorizée désondy mary autouhe dés présantes habitant du bourg dé saint paul désérre d'auther part emtre l'esquellés par hier a... dy estemps que'avec réserve dicelle touche qué féu guillem PRIVAS du village de prad pñ parois. w' scvoir obligé envers les feue LABRUE pé par d'eux dr. obliguaone léprémie estan de la somme dé onze livré acauze dédélivrance dé bled d'acti du dix sept aoust mil six cent septante receu par PETIT not royal Estan de la somme dé seize luivrée sept sols quy nare le aussy acauze débled [de blé] pésti par les feu LABRUE aud feu PRIVAT dacté dé siziesme mars mil six cen séptante d'une receu par LABAT not royal d'ont lécompli outhe auther bled aussy passé Du déspiur par les LABRUE père aud feu PRIVAT estan au pied Dusus d'obliguacon du quinziesme octobre mil six cen Huitante six estan de la somme dé trante d'eux luivres tou c... quelque témps après ledféu LABRUE estant decédé ___ sées enfants minéurs et led Jacques LABRUE estan Majeur présant. Deziran ce faire payer déla ___ Cé séroit adressé ald BELAMY aunon et comme heritiere Et pocédan les biens ayant appartenu aud feu PRIVAT par acte du quatriesme d'avril dernier signé ROBERT sergent royal asuicte déquy [à la suite de quoy] led LABRUE vivan qué léhérue ---/---</p> <p>A sondy obliguaon finissou alanoél prochain et non Sus... aurait avec enmardémen faict .éttér Faizie et esably commissaires surlés biens ___ ayant Appartenu aud féu PRIVAT par led ROUBER sergen royal ___ séziesme d'octobre aussy dernier lesquels com.res [commissaires] ayant Fait led'héue délivr charge et débours dout lad BELAMY cé Séroit consultée et toyou né pouvoir différer aud LABRUE Sondy payment ___ dé voulloir prandre du b ___ Sous dud PRIVAT pour tou cé quil luy pouroi estre d'hue En hipoteque jusquée ason ramboursemen etdés faire Lécompli et lui faire rémètre les s ___ saizie cé qué Les LABRUE ayan offér et desfai après avoir calculé et Examiné letout qu' outhe lasusd.t somme dé trante d'eux Luvrés décapital tant les Interest fraict et déspanse fait Pour raison dud payémen jusqués aprésan cé sont trouver</p>	PETIT Notaire	S7000210 à S7000213 Page 815-004

			<p> onté alasomme dédire liuvre faizan y conpri lép__ Payémen délaquelle lad BELAMY aud non et sous lautau __ Desond. Mary atou présantemen desonbou et vollonte affecté et hipotequé parsés présantes et ranbourssan la somme principalle et leyaux comp aud LABRUE y pñt et acceptan pour luy etlés siens scavoir est un petit lopin daizine En vieilles mazurés démawaillée et moutte déhére quy Soulloir authes four estre bastimaux siz dans lesvillage déprad [de Prad] quy confronte en son entier aucq [avec] laizine dé Pierre et François guaréaud [GARREAU] frère de deux parts et celle ____ Pierre MONTILLAUD usa____ et ala hère par son du_ de __ Estant délacontenance dé trante cuiq escars de la présan Mezure sauf dé dé lé mieux confronté et dézigné sy Besoin est pour dicelluy loppin sur confronte et dézigné j__ Créer et dispozér dorést esauaucd par les LABRUE et les siens ---/--- Comme desonbien et chose propre et aussi faicte ladvn Hipotèque pour et moyenan lé prix et somme dé quarante Cinq luivres et quy est aud ____ délad somme de quarante déux Luivres d’hue aud LABRUE et capital jut ou dispose comme Dessus est dy de la somme de trois liuvrés laquelle somme Led LABRUE atou présantement baillée et payée alad hipoteque En bonne monnoye ajan cour dom elle cest comptanté __ [mots illisibles page pliée] LABRUE et aesté avuste que sy led LABRUE fai faire des répara _____ alhouées et ramboursés aucy [avec] lesusd. capital et lesca quil y aye dés plus valeues diceluy aladvenir par le moyen desd répara__ et travail lad hipotequante es a fai par dont aud LABRUE et aux siens et cé qué led LABRUE né pourra démandé sy pour luy servir désaplus enple hipoteque et las dé besoin etcé qué led LABRUE afai rémette alas hipotequante toutes les chastaignes quy avaient esté ____ quy estoit entre les mains dés con__ et iceux payés et le tou déméréurer comptant et moyenan cé lad hipotequante cest de__ et dé__ dusud. ____ led LABRUE acquireur les sieur par lébail et cede dés présantes avec pour __ de toute bonne forme garantie mesme dés arerrages de rante jusques au jour p__ sa__ auleme authe rezève quy ___ __ qué led LABRUE payio pour lad__ a la descharge __ hipotequante aus LAPLUE seigneur fonsie [foncier ?] et direct dud tenement et pour l autre tenement __ qué dessus les parties ont r____ obligé tous leurs biens pñt et advenir quelconqués aquoy et délé__ voullours et constant y ont estés condanpnées sous le sel royal faict enprésance dé anthoine REY sieur de Leyzardie lieutenant de la pñte juridiction habitand dulieu démontancés pñt par. et Pey PRIVAT laboureur habitand du village déguillaumias Par. dé Coursat tés au appelée et réquis quy alad Sr REY signé aucq led LABRUE acquireur et lé sous not Non led PRIVAT tesmoin ny lad BELAMY hipotequante ny led VEAUNAT sond mary pour ne savoir décé enquis par moy </p>		
--	--	--	--	--	--

			<p>++ et dés___jouissances</p> <p>Trois signatures lisibles LABRUE – PETIT – PETIT not royal</p> <p>Contlee a griniol le __ novanbre 17__ L LABAT recu cinq sous</p> <p>Je sousigne cedé le susd loppin d aizine ___noncé ausud comtrat a Pierre et François GUAREAUX frère [GARREAU] du village de Prad parois. de Montrem et les Mest et subroge ___ lieu droit et place pour en jouir et disposer a leurs voulloir tout ainssi et de mesme ___ __ sus esnomé moyenan la somme dé quarante luvres laquelle ma esté payée tout présentement scavoir par led Pierre les deux tiers et par led François l autre tiers d ___ les entiem quitte aucq promesse détoute bonne forme garantie jusquapré et délé espasser comtrat quil voudron et leur ay remis le ___ comtrat et son original aucq lés obliguacion et puisses y es m ___ fai apelle 16 jan 1706</p> <p>Signature lisible : PETIT</p>		
		LABRUE Jacques	Maître chirurgien ; habitant du village de La Grange paroisse d'Annesse		
		VEAUNAU Jacques	Dit Pierre ; ou VEAUNAT ; époux de BELAMY Jeanne ; habitant de Saint Paul de Serre 24 ;		
		BELAMY Jeanne	Epouse de VEAUNAU Jacques ; habitante de Saint Paul de Serre 24 ;		
		PRIVAS Guillem	Dcd ; habitant du village de Prad à Montrem 24 ;		
		PETIT	Notaire royal		
		LABAT	Notaire royal		
		ROBERT	Sergent royal		
		GARREAU Pierre	Frère de François ; possède avec son frère une aizine ;		

			GARREAU François	Frère de Pierre ; possède avec son frère une aizine ;		
			MONTILLAUD Pierre			
			LAPLUE	Seigneur		
			REY Antoine	Sieur de Leyzardie ; Lieutenant de la juridiction de Montanceix à Montrem 24 et habitant dudit lieu ; témoin		
			PRIVAT Pey	Laboureur ; habitant du village de Guillaumias à Coursac 24 ;		
1703-04-17	Montrem 24	Hypothèque BARDON Jean à BARDON Arnaud		<p>Ce jourd'huy dix septiesme apvril mille sept cent trois avant midy alieu de pellenezzy parroie de montrem juridiction de montances enperigord et maison ou rezide lé notaire royal sousz signé pardevant icelluy presant lés tesmoins bas nommés aesté presan ensapersonne Mrs. Jean BARDON praticien habitant du village des Linaux parroisse de Saint vinene de Collazac aud perigord lequel de son bon gre et liberalle vollonte aphette et hipoteque comme par ses presantes aphete et hipoteque en rambourssant lasomme princpalle et loyaux coup a mr arnaud BARDON praticien son oncle habitant du village des menauds parro. de manzat presan stipullant et acceptant tant pour luy qué pour lés siens scavoir est une piessse de terre labourable sebmée de bled froman en son entier au lieu appellé de la Mariotte size dans le meyneman de ___ au _ eyrie comfronté dé la terre dé mre feu Jean MOULLINE et ala terre de mre Jean batiste BARDON sergent royal, et ala terre de Annet REY mary de Janne BARDON et ala terre de mr guabriel DESMON plus la moittie d une piessse de pred laquelle piessse ce part _gerat au premier jour par moittie entre led hipotequant et led BARDON son oncle siz et sittué dans le meynemant de ce pred du village des menauds appelle Le pred neuf comfronte ladite piessse aud Jean baptiste BARDON sergent royal et aud Annet REY mary delad Jeanne BARDON Et au lieu appelle des parquagés dud village des menauds et à ___ du moulin appelle Le moulin Brulhat et ce avec</p> <p>Toutes et chescunes leur plus enples comfrontam. Entrée issues Droit et appartenances quelconques ; et pour diceux biens sus confrontés Et dezinnés [désignés] jouir uzér [user] et dispozer des ___ par led Arnaud BARDON Et les siens comme de son bien et choze propre ausus ___ titre hipoteque Et a este faicte lad hipoteque</p>	PETIT Notaire	S7000215 S7000217 à Page 815-009

			<p>Moyenan le prix et et somme de cinquante une livre _our _atre denier et laquelle somme de cinquante une livre trois ---/---</p> <p>Quatre denier led BARDON hipotequant adit et declare Heu et ressu dud dud BARDON acquereur son oncle en Bonnés espessés de mounoye dont sans est contenté et la Employée aupayement de certaines sommes quil devoit a BEYNEY marchan de perigueux ou a autres fourniture ase tant pour payemant de ses rentes qué autrés chozés et en a qu_ quitte led BARDON acquereur et les siens avec promesse que raison dicelle susd somme de cinquante une livres tren__ quatre denier il ne serat jamais rien demander aud BARDON acque__ et moyenant cé led BARDON hipotequant cest demis et de__ et desaizy aud titre dipoteque en rembourssem. lad somme privi__ et loyaux coup envers led BARDON son oncle aucq [avec] promesse bonne et ferme garantie de tout troubles autres hipoteques arrest de renthe jusques au jour presant sans soy y recu rezerve ny rett__ran__ sy ce nest la vanthe au prorrathat que led__ payerat pour ladvenir au seigneur aquy led bien estre mouvant jusques au remboursement et pour l'autre teneman de tout ce l_d parties ont respectivemant oblige et hipoteque tout__ chescungz leurs biens meubles immeubles presant et advenir quelconques aquoy feue et de leur voulloirs et consantan sont condanpnés sousz le sel royal faict en presance de h__ [probablement Hélie] PETIT praticien et Jean VIDAUT cler habitandz dud lieu pñ Paroisse susd Montrem tesmoin cognus au presant quy ont signe aue parties.</p> <p>Cinq signatures lisibles : J BARDON hipotequant – BARDON aquereur – PETIT presant – VIDAUD presant – PETIT not royal</p> <p>Controlle a grigniol le 29 avrill 1703 L. LABAT</p>		
		BARDON Jean	Praticien ; habitant du village de Les Lamauds commune de Saint-Vincent-de-Connezac 24190 ;		
		BARDON Arnaud	Praticien ; oncle de BARDON Jean ; domicilié village de Les Menauds à Manzac-sur-Vern 24 ; BARDON Arnaud II (<00/04/1653 > 18/04/1703)		
		MOULLINE Jean	Dcd ; possédait une parcelle à la Mariotte		
		BARDON Jean Baptiste	Sergent royal ; possède une parcelle à la Mariotte, une à Le pré neuf à Manzac ;		
		REY Annet	Epoux de BARDON Jeanne ; possède une parcelle à La Mariotte, une à Le pré neuf à Manzac ;		

			BARDON Jeanne	Epouse de REY Annet		
			DESMON Gabriel	Possède une parcelle au lieu La Mariotte		
			BEYNEY	Marchand de Périgueux ; témoin ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin		
			PETIT Geoffroy	Notaire royal rédigeant le présent acte.		
1706-03-08	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de vandion (vente) pour FILLOL Pierre contre VINCENDOU Jean dit Migou	VINCENDOU Jean	Dit Migou ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ; vend à FILLOL un lopin du Chaune Chaufrin dize ruine situé dans le meynemant dudit Barrat	PETIT Notaire	S7000219 à S7000220
			FILLOL Pierre	Le vieux ; habitant du village du Pinet à Montrem 24 ;		
			Sieur MALET	Possède parcelle		Page 815-013
			RANOUIL Léonard	Dcd ; possédait une parcelle au lieu-dit Barrat à Montrem ;		
			DE BEAUFORT	Alain de madame de BEAUFORD		
			PETIT Clenet	Procureur d'office de la juridiction de Montrem 24 ; habitant du lieu de Pellenezy à Montrem 24 ; témoin		
			PETIT Clinet	Même que dessus		
			LAQUEUILLE Pierre	LACUEILLE ; praticien ; habitant du lieu de Montances à Montrem 24 ;		

1706-08-12	Razac-sur-l'Isle lieu Au Soulier 24	Vente faite par DEYMIER Jean et CHASTANET Thonie beau-frère et belle-sœur à REY Lauren Sieur du Sanet		<p>Ce jourd'huy douziesme aoust mille sept cent six après midy au Repaire noble du Souillier parroisse de razat enperigord et dans la maison de la mesterie du seigneur de Razat pardevant moy notaire royal sous signe presant les tesmoings bas nommes ont estes presan Allen DEYMIER laboureur faisant tant pour luy que pour Jean DEYMIER son fils auquel il promet faire allouer et ratiffier le contenu en ses presantes, Jean CHASTENET laboureur ha bras et Thonie CHASTENET veufue a feut Jean GINTRAT beaufrères sœur et belle sœur habitants scavoir led Allain DEYMIER delad presant maison Et led Jean CHASTENET du village du mermet et lad Thonie CHASTENET du village De Gintrat le tout presant parrois faisant tant pour eux que pour les hoirs de feu ___ [espace non rempli par le rédacteur] CHASTENET quand ___ t leur fraire et beau frere lesquels en callité d'héritiers de feut Migou CHASTENET leurs père et beupere, de leurs bons gres et vollonte ont conjointement et solliderement VANDUC Cédé quitté remis et delessé par ses presantes a perpétuité et a jamais a Lauren [Laurent] REY sieur du Sanet bourgeois et habitand de La ville de Périgueux ycy presant pour luy et les siens stipullant et acceptant scavoir est tous les biens heritages quy leur peuvent comptér Et appartenir dans les appartenances du village de Labat et meynement depuis Pichavouc bellaye et le pourvieux ++ le tout dans la presant parroisse et tout ainssin que led feu Migou CHASTENET leur père et beau père les jouissoit et pocedoit ason deces Consistant en une petit maison haute et bas aucq son grenier ny ayan que une seule chambre, couverte de tuille creuse le tout en son mauvais etat aucq qué sés aizines terrés labourablés et chauffrois en la plus grande partie et comme biens abandonnés, des travaux, saud de les mieux confrontér et dezine sy besoin est et aesté faite lad presant vandion pour le moyenant le prix et somme de deux cens nonante livrés et delaquelle somme lesd vandeurs ce sont trouvés debiteurs envers led sieur REY acquerueur de la somme de huitante huit luivres cinq sols sept deniers acauze dés arrérages de ranthe d'hue sur lesd biens</p>	PETIT Notaire	S7000221 à S7000224 Page 815-017
			Seigneur de Razac	Possède une maison à la métairie du repaire noble du lieu Au Soulier à Razac 24 ;		
			DEYMIER Allen	Laboureur ; habitant de la maison à la métairie du repaire noble du lieu Au Soulier à Razac-sur-l'Isle 24 ;		
			DEYMIER Jean	Fils de Allen ; absent ;		
			CHASTENET Jean	Fils de Migou ; laboureur à bras ; habitant du village de Mermet [actuellement Le Marmet] à Razac-sur-l'Isle 24 ;		
			CHASTENET Thonie	Fille de Migou ; veuve à feu GINTRAT Jean ; habitant du village de Gintrat à Razac-sur-l'Isle 24 ;		

			GINTRAT Jean	Dcd ; époux de CHASTENET Thonie ;		
			CHASTENET Migou	Dcd ; possédait des biens dans le village de Labat et meynement depuis Pichavouc Bellaye et el Pourvieux		
			REY Laurent	Sieur du Sanet, bourgeois, habitant la ville de Périgueux 24 ; Acquéreur ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Pellenezy çà Montrem 24 ; témoin qui signe ;		
			MARRACHET Jean	Laboureur à bras ; habitant du village Les Rolphies à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1708-01-02		Contrat de mariage PETIT Nicoullaud et MILLIER Jeanne		Contrat de mariage non vu ; mentionné dans l'acte de Me PETIT ci-dessous le 20/6/1727	BARDON Notaire	DSCF7240 à DSCF7241
			PETIT Nicoullaud	veuf de MILLIER Jeanne ; s'était marié par contrat le 2 janvier 1708 signé par copie de Me AUJOY gardien des papiers de feu BARDON notaire royal ;		
			MILLIER Jeanne	Dedée ; prédécé ; épouse de PETIT Nicoullaud ;		
			BARDON	Notaire royal		
1714-01-14		Contrat de mariage BEGOU et DEFFARGES Peyronne		Contrat de mariage BEGOU et DEFFARGES Peyronne non vu ; il en est fait état dans l'acte du second mariage de DEFFARGES avec FARGEOT mentionné infra en date du 28/01/1720 (S7000444 à S7000447)	PETIT Notaire	
			BEGOU	Epoux de DEFFARGES Peyronne		
			DEFARGES Peyronne	Epouse de BEGOU ; fille de Pierre et de BARDON Marie dite Mariotte ;		
			DEFARGES Pierre			

			BARDON Marie	Dite Mariotte		
1714-01-25		Contrat d'obligation		Contrat mentionné dans acte du 28/3/1727 ci-dessous - Document non vu	REYNAUD Notaire	DSCF7125 à DSCF7129
			DUFRAISSE Jean	Dit Marjoullu ; laboureur ; passe contrat d'obligation		
			COLLINET Jean			
			REYNAUD	Notaire royal		
1714-02-06		Contrat de mariage DEPUYJEANNE Guillaume et BARDON Jeanne		Document non vu – voir infra acte notarié du 29/12/1727 de Me PETIT	PETIT Notaire	DSCF7272 à DSCF7275
			DEPUYJEANNE Guillaume	Epoux de BARDON Jeanne		
			BARDON Jeanne	Fille de Michel et de DUMONTEIL Jeanne ; veuve de COLLINET Jean ;		
1715-02-06	Montrem 24	Mariage entre REY Jean dit Manent et JEANMET Jeanne	JEAMMET Jean	Hôte ; habitant Montrem 24 ; époux d'URGEL M___	PETIT Notaire	S7000235 à S7000238 Page 815-023
			URGEL M___			
			JEANMET Jeanne	Future mariée ; fille de Jean et URGEL M___ ;		
			REY Guillaume	Laboureur ;		

			CHAMPEAU Marie	Epouse de REY Guillaume ;		
			REY Jean	Dit Manent ; laboureur ; fils de Guillaume et CHAMPEAU Marie ;		
			VIDAL Guillaume	Chirurgien ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; témoin a signé		
1715-05-03	Montrem Pourtem 24	Mariage entre COLLINET Jean et BLEYNIE Sycarie et	COLLINET Jean	Dit Poncé ; ou COLINET ; tailleur d'habits ; habitant une maison au lieu Pourtem à Montrem 24 ; époux de DE BIRAS Thonie	PETIT Notaire	S7000226 à S700229
			DE BIRAS Thonie	Epouse de COLLINET Jean ;		
		Mariage entre BLEYNIE Sicaire et COLLINET Marguerite	COLLINET Jean	Fils de Jean et de DE BIRAS Thonie ;		
			COLLINET Marguerite	Fille de Jean et de DE BIRAS Thonie		
			BLEYNIE Jean	Dcd ; époux de feu Léonarde		
			___ Léonarde	Dcdée ; épouse de feu BLEYNIE Jean		
			BLEYNIE Sicaire	♂ ; fils de feu Jean et Léonarde ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ;		
			BLEYNIE Sicarie	♀ ; fille de feu Jean et Léonarde ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ;		
			BLEYNIE Gully	Laboureur ; oncle et tuteur et curateur ; habitant du bourg de Ville Gouze ;		
1715-10-28	Montrem bourg 24	Mariage entre LAROCHE Jean et FILLOL Andrée	FILLOL Jean	Habitant du bourg de Montrem 24 ; époux de MADUR Léonnette ;	PETIT Notaire	S7000230 à S7000234
			MADUR Léonnette	Epouse de FILLOL Jean ;		

						Page 815-031
			FILLOL Andrée	♀ ; fille de Jean et Léonarde ; habitant chez ses parents ;		
			LAROCHE	dit Neyresiaud ; laboureur ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ;		
			LAROCHE Jean	Fils futur marié ; laboureur ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ;		
			ROCHE Jean			
			DEPUYJEANNE Jean	Du lieu de Montances ; témoin qui signe mais document déchiré, est seulement visible J. P		
			DEPUYJEANNE Denis	Témoin ne signe pas		
			FROIDEFONT DE BOUIX	Signature		
1716-01-08	Coursac Bouix 24	Mariage entre VINCENDOU Pierre et DUFEIX Marie	LAPLUE	Sieur possédant une maison au village de Bouix à Coursac 24 ;	PETIT Notaire	S7000282 à S7000283
			VINCENDOU Jean	Dit migou ; époux de DUBOST Léonarde ; laboureur ; métayer ; habitant la présente maison du village de Bouix à Coursac 24 ;		
			DUBOST Léonarde	Epouse de VINCENDOU Jean ; métayer ; habitant la présente maison du village de Bouix à Coursac 24 ;		
			VINCENDOU Pierre	Laboureur ; fils naturel et légitime de Jean et de DUBOST Léonarde ;		
			DUFEIX Jean	Dcd ; époux de LACROIX ;		

			DUFEYX Jean	Ecriture du patronyme dans l'acte notarié		
			LACROIX	Epouse de DUFEIX Jean ;		
			DUFEIX Marie	Fille de feu Jean et de LACROIX ; native du lieu apelle des Barni paroisse de Saint Georges proche de la ville de Périgueux ; habitante du village du Breuilh paroisse de Montrem 24 ; et au service de LABRUE Arment ; majeure de plus de 25 ans ;		
			LABRUE Armand	Marchand ; habitant du village du Breuilh paroisse de Montrem 24 ; il employe DUFEIX Marie la future mariée ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Pellenezi à Montrem 24 ; témoin qui signe ;		
			MOURCINQ Louis	Laboureur habras ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1716-01-13	Montrem Breuilh 24		DE LARUE	Ou DELARUE ; Dans la maison de la métairie de de Demoiselle DE LARüe au village du Breuilh à Montrem 56 ; possède une parcelle	PETIT Notaire	S7000264 à S7000265
			FAURE Bertrand	Sieur FAURE ; habitant de la ville de ___ en périgord ; vend aux RONGIERAS		
			RONGIERAS Michaud	Laboureur ; frère du deuxième Michaud ; habitant de la maison du Breuilh à Montrem 24 ;		
			RONGIERAS Michaud	Laboureur ; frère du premier Michaud ; habitant de la maison du Breuilh à Montrem 24 ;		
			LAUAUD François	Père ; possède une parcelle		
			LAUAUD Pierre	Fils ; possède une parcelle		
			BOUGIER Guillem	Dit petit ; Possède une parcelle au lieu Petit Retour ;		
			ROCHE Jean	Dit negrefond ou negresiaud ; possède une parcelle		

			DELUBRIAT Jean	Dit Pillac ; dcd ; possédait une parcelle		
1716-01-14	Montrem village de Montanceix 24	Mariage entre CUMENAL Sycaire SOULLIER Jeanne et	LACUEILLE Pierre	LAQUEUILLE ; domicilié à Montrem village de Montanceix 24 ; praticien ; signe P. Laqueulhe ;	PETIT Notaire	S7000278 à S7000281
			CUMENAL Pierre	Dcd ; époux de LAUAUD Marguerite ;		
			LAUAUD Marguerite	Veuve de CUMENAL Pierre ;		
			CUMENAL Sycaire	Fils de feu CUMENAL Pierre et de LAUAUD Marguerite ; laboureur ;		
			SOULIER Sicaire	Dcd ; ou SOULLIER [sur Geneanet en 2019, le patronyme est plus fréquemment écrit sous la forme SOULIER] ; époux de VERGNIAUD Armonde		
			SOULLIER Sicaire	Patronyme écrit sur l'acte ;		
			VERGNIAUD Armonde	Veuve de SOULIER		
			SOULIER Jeanne	Fille de feu Sicaire et de VERGNIAUD Armonde ; habitante du village de La Crose paroisse de Léguillac de l'Auche 24 ;		
			BOURNET Jean	Laboureur ; habitant du village de Gravelle paroisse d'Annesse 24 ; témoin qui n'a pas signé		
			VERGNAUD Sicaire	Ou Sycaire ; laboureur ; habitant du village de la Croze à Léguillac-de-l'Auche 24 ; témoin qui n'a pas signé ;		
			BARZAC Jérôme	signature		

1716-01-28	Manzac bourg 24	Les delestan ... à Hélie et ..lloui DEPUJIANNE Sucession DEPUYJEANNE Pey		Document en très mauvais état	PETIT Notaire	S7000284 S7000287 Page 815-044	à
			MARACHET Thomas	Thoumas ; menuisier ; habitant du dans la maison des rené__ _pères bénédictins de Brantôme [Brantholme] ; témoin			
			MARRAICHET Thoumas	Même que ci-dessus			
			DE LESTANG Giroui	Dit Chouprét ; laboureur ; habitant du lieu de Dicot présente paroisse ;			
			DE LESTANG Nicoullaud	Valet au sevice du sieur de Mazières ; habitant du lieu de Mazières paroisse Deyssai			
			DEMAZIERES	Sieur de Mazières			
			DESMONS Helie	Suchier ; époux de DELESTANG Jeanne ; habitant du village de la Gouteyrie paroisse de VILLAMBLARD 24 ;			
			DELESTANG Jeanne	Epouse de DESMONS Hélie ; habitante du village de la Gouteyrie paroisse de VILLAMBLARD 24 ;			
			BOUGIER Hélie	Epoux de ROCHE Jeanne ; dcd ;			
			ROCHE Jeanne	Epouse de feu BOUGIER Hélie ; habitante du village de lanee paroise de Jaure 24 ;			
			LABRUE Jean	Dit Pichounet ; laboureur habras ; habitant du village du Grand Puy à Montrem 24 [Grand Pey] ; époux de MATRENSHARD Sicaire			
			MATRENSHARD Sicaire	Ou MASTRENSHARD ; épouse de LABRUE Jean ;			
MASTRENSHARD Bernarde	Veuve ; belle-sœur de LABRUE Jean ; habitante du village de Bancharel paroisse de Manzac 24 ;						

			DEPUIJEANNE Pey	Ou DEPUIJANNE DEPUYJEANNE ; dit Ganillou Guanillou ; proche parent des personnes mentionées supra et qui vont hériter suite à son décès survenu au village de Fleix paroisse de Montrem 24 depuis quelques années ____ et abnitedad [lire plutôt Ab Intestat, locution latine signifiant qu'une personne décède sans avoir fait de testament – signé BB 2019-09-19]		
			DEPUIJEANNE Helie	Teyxeran Tisserand ; habitant le village de Fleix à Montrem 24		
			DEPUIJEANNE Guilloux	Tailleur d'habits ; habitant du village de __ paroisse de Saint-Paul-de-Serre 24 ;		
			D'ENTRECOLLAS Léonard	Menuisier ; habitant du présent bourg ; témoin		
			MAZEAU	Contrôleur à Saint Astier qui a visé l'acte le 28 janvier 1716		
1716-02-05	Montrem village de Montanceix 24	Mariage CHAMINAUD Sicarie et DALESME Sicarie	LACUEILLE Jean	Dit de Soullier ; dcd ; dans sa maison au lieu Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000276 à S7000277
			CHAMINAUD Sicarie	Dcd ; époux de feu DUPERIER Catherine ;		
			DUPEYRIER Catherine	Dcdée ; ou feu DUPERRIER Catherine ;		
			DUPERIER Catherine	Même que dessus		
			CHAMINAUD Sicarie	♂ ; laboureur habras ; fils naturel et légitime de feu CHAMINAUD Sicarie et de feu DUPEYRIER Catherine ; domicilié du lieu de Montanceix à Montrem ;		
			DALESME François	Dcd ; époux de LAUAUD Catherine ;		
			LAUAUD Catherine	épouse de feu DALESME François ; vivante ;		
			DALESME Sicarie	Fille de de feu DALESME François et de LAUAUD Catherine ; habitante du village de Lamachie ? à Saint Astier 24 ;		
						Page 815-046

1716-02-07	Montrem Barrat 24	Vente entre DESFARGES	DESFARGES Pierre	Dit Matrelly ou Matally ; laboureur ; hôte	PETIT Notaire	S7000254 à S7000256 Page 815-055
	DESFARGES Jean	Laboureur à bras ; de feu DESFARGES Pierre dit Laplanie ; habitant du village de Boujeyrie paroisse de ___ ; ils vendent à DESFARGES Pierre dit Matally				
	DESFARGES Pierre	Dcd ; dit Lapalanie ;				
	DESFARGES Hélie					
	VINCENDOU Jean	Possède un bois de châtaigniers ;				
	COLLINET Jean	Dit denu__ ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin				
	DESFARGES Pierre	Laboureur ; habitant du présent village ; témoin ;				
1716-02-08	Montrem village de Montanceix 24	Vente	x	Laboureur a vendu à l'habitant du village de Fleix un terrain	PETIT Notaire	S7000240 à S7000241
	y	Habitant du village de Fleix à Montrem 24 ;				
	DESCOUX Sycarie	Possède une parcelle				
	MONTET Bertrand	Possède une parcelle				
	LEY__ Jacques	Dcd ; ses hoirs ont hérité d'une parcelle				
	GUICHARD François					

			MAZEAU	<p>Contrôleur à Saint Astier à la date du 8 février 1716 comme mentionné sur le fragment de papier (photo S7000246) On peut donc réellement lier à ce document la vue S7000247 portant les inscriptions suivantes</p> <p>« - du côté du nord et du cote du et du midy a la vigne dudit Plus un loppin de terre aussy sur la fontaine de Jarrige comptant _tinis et du nord le couchan aux hoirs de dy alaterre dud. Sr Deniaux Plus apelle alas vignas Barradad comptante mounie du cote du levant et aussy du ter.. ... ussou et du midy au sieur La _ et au _ confronte et des iner ... »</p>		
1716-02-10	Montrem village de Montanceix 24	Vente par DE LAUDU Jean à DAURIAT Antoine		<p>Ce jourd'huy dixiesme febvrier Mille sept cens seize après midy aulieu Demontances juridition dudit lieu parioisse demontrem Enperigord et dans la maison de helies BARZAT hoste pardevant moy notaire royal soub signé et tesmoingz bas nommés AESTE présent Jean DELAUDU charron habitand du village de fayolle present paroisse lequel Deson bon gré et liberalle vollonté A VANDUE Cédé quitté remis et delessé parsés presentes aerpetuité Et a jamais a Anthoine DAURIAT tailleur d'habits ___ dulieu de la citté pres la ville de Perigueux paroisse ___ present pour luy et lés siens ___ et acceptant savoir est une piessse de pred et chanfroy ou voullor estre auttres foix en labour auttrement lapiessse ensonentier lieu apellé aux prés de Fayolle dans les appartenances du lieu apellé alagrange [La Grange] ___ DAURIAT en la paroisse de St Astier fondallité du Seig.r de Guillomias Lieutenant criminel et sous laranthe ___ Confromte auChemin de service parlequel L'on vat delamaison dudit lieu delagrange des DAURIAT _u Cotté de la Croix blanche et auchemin parlequel lon Vat dudit lieu de la Croix blanche du cotté dulieu apellé Le gué de Fayolle. Et au pred dés hoirs de feu Thony DE LAUDUC Et aCelluy de Leonard DAURIAT et aux appartenancés dudit ___ne DAURIAT acquéreur ledit chemin deservice entre deux ---/---</p> <p>Et Ce ces plus enples confrontant ___ Et des ___ sy besoin est et AESTE faite ___ Vandion pour le moyéent le prix et somme trante luivres , et d autant que ladite piessse dep ___ Co ___ Charge delasomme decens ving luivres aumoy ___ Au contrat d enguagément a titre d'hipoteque cons ___ Jean DELAUDUC dit Jeanthouc père dudit vandeur enfa ___</p>	PETIT Notaire	S7000299 à S7000303 Page 815-062

Jean DAURIAT dacté du vingtiésme Jeanviér _____
Ressu par GUARREAUD notaire royal delaquelle susdit
De cens ving luivres ledit DAURIAT acquéreur Cest
Comme serat tenu et s oblige de Icelle bailler et
alacquis et descharge dudit vandeur aux heritiers
feuc Jean DAURIAT ensemble lés loiaux coups pour
dudit contrat dhipoteque aulieu et place ____
dudit feu Jean DAURIAT ledit ____
pour sés priorités et privilege dhipoteq____
pouurat feré inputer et tenir encompte auxdits ____
feu DAURIAT lés despoullation et deterrioration et m_
l execive jouissance s yl y en a ausubyé deladite piessede p_
pour ce faire ledit vandeur amis et subroge ledit acq____
luy droit et place et luy a remis en main une coppie ____
dudit contrat d'hipoteque sa_ dacte signé dudit GUARREAU
lors duquel ranbourssement ledit acquéreur serat ____
vandeur ou ly apellerat pour voir ycelluy feue ____
restant a parfaire lentier prix deladite present vanthe _
somme de dix luivres luivres ledit acquéreur la tout p____
comptant et reallement baillée et pajée audit vandeur en
Louis dargen de la ville parque de trois luivre [ou leur] piessede a _
bonnes especes de monnoye de cours et mise fais ____
ladite somme de ____ luivres comptée et ____
---/---

« - prinse et rettire et enbourssé par ledit
____ sans est comptanté et moyénent lesusdit ranbourssement
____ et quitte ledit vandeur avec promesse qué pourraison dicelle
Serat aladvenir jamais rien demandé audit acquerneur ny
____ siens apaine de tous despans dommages interés, et mojenent
____ vandeur enconséquence dususdit ranbourssement
____ deux cest desmes en apuestud et saisy ledit acquéreur
Ielle prandre pocsession jouir Uzér et disposér entoute propriété
De son bien et chose propre avec promesse de icelle
____ ntir et deffendre envers et contre tous de tous troubles
____ inta__ generallement quelconqués sans soy y rien
____ ny rettenir aucune chose sy Ce nest laranthe
____ ledit acquéreur pajerat [payera] aladvenir aladescharge
____ ourlantretenement de tout cequéd essus
Parties ont respetivement obligé et hipotequé tous et
Chescuns leurs biens presens et advenir et ont renonce
____ exeptions asés presentés contraires aquoy faire et de
____ o_is et consantement ont estés juges et Cond.nes
Le séél royal fait enpresancés dudit Helies BARZAT hoste
____ me BARZAT praticien habitandz deladitepresent
____ moings cognus apellés et requis ledit Jérosme asigne aue
____ ledit helies auttre tesm. Ny ledit vandeur pour ne savoir
____ enquis par moy

Deux signatures : A DAURIAC ou CAURIAC – G PETIT notaire royal

le 18 février

				__ZEAU [pour MAZEAU]		
			DE LAUDU Jean	Fils de DE LAUDUC Jean dit Jeanthou ; charron ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; vendeur ;		
			DAURIAT Antoine	Anthoine ; tailleur d'habits ; habitant du lieu de la Cité près de la la ville de Périgueux 24 ; acquéreur ;		
			Seigneur de Guillomias	Lieutenant criminel		
			DE LAUDU Thony	Dcd ; possédait une parcelle ; a des hoirs ;		
			DE LAUDU Jean	Dcd ; dit Jeanthou ou Jeanthoui ; père du vendeur ;		
			GARREAU	Notaire royal le 20 janvier		
			GUARREAUD	Notaire royal le 20 janvier		
			DAURIAT Léonard	Possède une parcelle ;		
			BARZAT Helie	Ou Helies ; hôte ;		
			BARZAT Jérôme	Praticien ; témoin qui a signe		
			DE BODIN T	Signature en fin de document		
1716-02-13	Montrem village de Montanceix 24	Par FAURE Bertrand à RONGIERAS Michaud et autre RONGIERAS Michaud		Manque le début de l'acte		
			FAURE Bertrand	Sieur ; a signé l'acte	PETIT Notaire	S7000248 à S7000249 Page 815-064

			RONGIERAS Michaud			
			RONGIERAS Michaud			
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Fouillarge ; laboureur ; habitant du lieu du Chastenet présente paroisse à Montrem 24 ;		
			MEYNADIE Jean	Dit Laplanie ; ou MEYNARDIE ; laboureur ; habitant du lieu de Montancés présent paroisse ; témoin		
			MEYNARDIE Jean	Supra		
1716-03-28	Saint-Astier Jevah 24	Vente JAY Clinet à REY Antoine	LAPORTE Raymond	Potier d'estain ; hôte habitant au village de Geyvat paroisse de Saint-Astier [probablement Jevah-haut] ;	PETIT Notaire	S7000292 à S7000296
			JAY Clinet	Praticien ; habitant du village de La Grange paroisse d'Annesse 24 ; vend à REY un lopin de terre labourable et à présent rentable de la contenance de deux cens deux escars autrement d'une sept brassier de la mesure de Périgueux confronte a la terre dud Sr De La Chazardie acquéreur d'une part et à celle de Anne JAY et ___ de Jean BRACHET dautre et a celle duU Seigneur de Montances , et avec chemin par lequel lon va dudit lieu de Montances au leu apelle au Grand [document déchiré] ... loppin de terre aussy labourable ... illas en son entier ... ; signe l'acte...		Pge 815-070
			REY Anthoine	Sieur de la Chazardie ; lieutenant de la juridiction de Montancés habitant du lieu de Montancés à Montrem 24 ; signe l'acte ;		
			BRACHET Jean	Possède une parcelle		
			Seigneur de Montanceix	Possède une parcelle		
			VIDAL Guillaume	Maître chirurgien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe		
			LAGARDE Jean	Laboureur ; habitant de Jevah à Saint-Astier 24 ; témoin ne signe pas ;		
1716-04-27	Razac-sur-	Vente par	LAQUEUILLE Pierre	Voir LACUEILLE ; marchand ; habitant du Moulin de Razac-sur-l'Isle 24 ; il vend à FAURE une maison couverte de tuiles creuses où il y a deux chambres basses et le grenier et detables et porte fermant à clef une petite grange y joignant en tenue il y a un portail couverte	PETIT	S7000242 à

	l'Isle bourg 24	LACUEILLE Pierre à FAURE Marsaud		aussy de tuilles creuse ensemble _____ d aizine Jardrin le tout tenant et joignant ensemble et en son entier	Notaire	S7000244
			FAURE Marsaud	Habitant faux bourg de Razac-sur-l'Isle 24 ;		
			DE MONTOZON Sycaire	Habitante de la présente maison de Razac-sur-l'Isle ;		Page 815-074
			CHABOT Jean	Laboureur à bras ; habitant du présent bourg ;		
1716-06-10	Montrem village de Montanceix 24	Vente des BONNET et RENARD à DESFARGES	DESFARGES Marsaud	Epoux de DELAUDU Jeanne ; habitant du lieu de Montances à Montrem 24 ; achète un lopin de jardin enclos de la contenance de 30 escars mesure de Périgueux autrement la pisse enson entier sittue dans ledit présent lieu et meynement dicelluy confront au grand chemin par lequel lon va dudit present lieu dit Cotte demussidan d'une part et ala present maison des DESFARGES acquereur et au jardin des hoirs de feu Etienne LAQUEUILLE part De la fontaine du présent lieu d'autre et au jardrin des ___ les montés et a la grange des hoirs de feu Rouss _apotiquere encore _____ et ce fera plus en plus confromtations sauf du tout	PETIT Notaire	S7000262 à S7000263
			DEFFARGES Marssaud	Même personne ci-dessus [permet une prise en compte de l'écriture de ce patronyme et donc facilite recherches]		Et S7000266 à S700267
			DE LAUDU Jeanne ;	Epouse de DESFARGES Marsaud ; habitant du lieu de Montances à Montrem 24 ;		
			BONNET Blaise	Marchand forain ; habitant de la ville de Périgueux 24 ;		
			RENARD Coullaud	Dcd ; époux de BONNET Jeanne ;		
			BONNET Jeanne	Veuve de RENARD Coullaud ; habitante habitante du village de Puy Moury paroisse de L'Isle 24 ;		
			RENARD Pierre	Journalier ; fils de BONNET Jeanne ; frère de Blaise ; habitant du village de Montanceix à Montrem 24 ;		
			RENARD Blaise	Journalier ; fils de BONNET Jeanne ; frère de Pierre ; habitant du village de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Etienne	LAQUEUILLE Etienne ; dcd ;		Page 815-078

			LAPORTE Jean	Dit Tallac ou Tallau ; laboureur, habitant du Grand Puy à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
			ROUSSEAU Gully	Dit do ___ ; habitant du présent lieu Montanceix à Montrem ; témoin qui ne signe pas ;		
1716-07-20	Montrem village de Montanceix 24	Mariage de PETIT Pierre dit Pey et de MURAT Marie	PETIT Jean	Père de Pierre ; laboureur ; habitant de la maison au lieu Montanceix à Montrem 24 ; époux en première noce de DESMAISONS Jeanne ; en seconde noce de MURAT Marie ;	PETIT Notaire	S7000272 à S7000275
			DESMAISONS Jeanne	Dcdée ; première épouse de PETIT Jean		
			PETIT Pierre	Dit Pey ; fils de Jean ; laboureur ; habitant de la maison au lieu Montanceix à Montrem 24 ;		
			MURAT Durand	Dcd ; époux de CHASTENET Hélix ;		
			CHASTENET Helix	♀ ; veuve de MURAT Durand ;		
			MURAT Marie	Fille de MURAT Duran et de CHASTENET Hélix ; Seconde épouse de PETIT Jean		
			CHASTENET Gabriel	Laboureur habras ; habitant du village de la Mourinie à Coursac 24 ;		
			LAUAUD Thony	Dit de Lagier ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
1716-07-21	Montrem Bourg 24	Accord entre DUMAZEAUD Prêtre et grand chantre et SIMON Jean dit Merlet	DUMAZEAUD Jean	Ce jourd'huy ving uniesme du mois de Juillet mille sept cens seize avant midy au bourg de Montrem juridion de Montancés enperigord et dans la maison prebiteralle dudit present bourg pardevant moy notaire royal souz signé et témoin bas nommés aeste présent messire Jean DUMAZEAUD prêtre et grand chantre de l'église Saint Front de la ville de Périgueux 24 ; habitant la ville de Périgueux 24 ; lequel de son bon gré et liberalle vollonte a fait cession et transport et par ses présentes cede et transporte sans toutés foix aucune garantie ny restitution dedeniers sy cenest desés fais et promessés scullement quy son qué lasomme sy après deClare luy est bien legitimément d'hue ainssi quil a affirme, a Jean SYMOND dit merlet teyxerant habitand du village delas Chabrouillas présent paroisse ysy présent pourluy et lés siéns stipullant et acceptant scavoir est la somme de deux cens	PETIT Notaire	S7000288 à S7000291 Page 815-088

trante cinq liures d'hue audit sieur Chantre par feu Peyrichouc
DEFFARGES et ses enfens nommés au contrat d obligation consantie
par les dits DEFFARGES père et enfens en faveur dudit sieur Chantre
___adite somme de deux cent trante cinq liures dacté du vingt huitiesme
septembre mille six cent nonante neuf ressee par feu d PETIT
notaire royal présentement veue et lue et bien examinee
provenent icelle susdite somme de bledz que lesdits DEFFARGES avaient
employé pour leur nourriture et de fournitures faites par ledit Sieur
Chantre audits DEFFARGES pendant quil estoient ses metajers au repaire noble
de Claujean , et d un compte arresté fait entre ledit Sieur Chantre et les dits
---/---
DEFFARGES ses debiteurs parlequel et cetrouvoient estre debiteurs
somme de deux cent trante cinq liures pourle pajément de laquelle
debiteur auoient apheté et hipotequé tous leurs biens quil auoient
village du louirec et autres quil pouvoient avoir dans ladite présent et
desquels biens ils avaient permis audit sieur Chantre deCemettre
encas quil ne luy pajassent pas linterés deladite somme annuellement
Tout ainssin quil est plus enplement porté parledit Contrat dob ___
sus dicte coppie duquel en bonne et dhue forme ledit Sieur Chantre
et baille en mai audit Simond cessionnere pour exerssér ledroit
Sieur Chantre a sur les dits biens desdits DEFFARGES ses debiteurs dans l ___
présent paroisse ainssin quil est porté par le dit contrat, lesquels b ___
apresent travaillés par Jean DEFFARGES dit boisteux en callité de bourdier
consistent en une petite maison basse couverte de tuille creuse ou il y q ___
une seulle chambre sans aucun planche les murailles toutes son due ___
boufflés et ont besoin entierement presque toutés de refaire laquelle a
besoin de reparations et menasse de ruine un enclos jardrin y joignant
loppin de terre labourable le tout dans ledit village du Louirat une ___
et chanfrois aulieu apellé a las Brunettiers et quelques loppins de bois cha ___
dans les appartenancées du village du Louira et dans celluy de Barrat
dicelluy et genrallement tout cequy pourrait conpetter et appartenir
DEFFARGES ausujé de leurs biens quil avaient audit village de Louirac et C ___
sans auttremet les limitter ny confronter attendu que ledit sieur
letout savoir comme luy ayant estés monstrés parledit boisteux bourdier
diceux biens parledit Symons Ce mettre enpocession quand bon luy
jouir et proceder en consequence dud contrat d obligation portant hipoteque
ason ranbourssement deladite somme de deux cens trante cinq liures
legitimement dhue audit Sr Chantre lesquels demeureron Conpris dans
presant cession et mesme les aumetation et amellioration sy ledit Symond
en avait fait dans lesdits biens LADITEpresent CESSION aesté fa ___
et moyénent leprix et somme de cens huitante liures delaquelle
somme ledit Symon en atout présentement baille et payé audit sieur
---/---
celle de cens deux liures savoir quatre (manque le haut de la page déchirée)
quatre liures piesses et auttres bonnes espenés de monnoye de cours et mise faysan
et vallant icelle bien compte ey nombree parledit Simond, et alinstan enbourssee
parledit Sieur Chantre après lauoir ezaminee et escrite dont sans est
comptante et ving deux liures en delivrance de tables de bois depible
ainssin que ledit Sieur Chantre adit et deClare et sans est aussy comptante
et de laquelle susdite somme de cent deux liures ledit sieur Chantre en aquitté
et quitte ledit Symond et promis que pour raison d icelle il ny serai alduénir [advenir]

__ aulat __ demande audit Sieur ny aux siens, et pour le restant qu'est septante
__ huit livres ledit Symond apromuis comme serat tenu et parses présentes
soblige de Icelle bailler et payer audit Sieur Chantre en deux pactés savoir
lamoitié quest trante neuf livres dans le jour et faite [fête] de la nouël prochain
et dudit jour le faite de la nouël un an après lauttre moitié ques pareille somme
de tranteneuf livres avec linteres quy diminuera a proportion des
pajements letout apaine de tous despans donmages Interes, et par forme
degratification ledit sieur Chantre de la liberalle vollonte a donne gratuitement
audit Simond lesurplus de ce quy luy estoit dheu adellai deladite somme
de cens huitante livres que celle de cinquante cinq livres ensemble
interes quy luy estoient legitiment dhue par lesdits debiteurs pour raison d __
contrat d'obligation sus dacte et pour ce effait ledit Sieur Chant__
amis et subroge en son lieu droit et place ledit Simond pour exersser
droit quil asurlesdits biens tant en capital qua cessores pour en agir
il aurait peu faire avant sés présentés aux clauses coume est dit
denentretenir d aucune garantie ny restitution de deniers aquoy l __
Symond apar esprés renoncé ce comptant de la sis dite subrogation
__ __ place du sieur Chantre et de ses dits fait et promes que
Dit sy dessus tout ce que dessus aeste ainssin stipullé et aaccepté par
Lesdistes parties quy ont promis letout tenir et entretenir et ne venir
auContraire aux susdites peynés quedessus que pour ce faire ils ont
respectivement oblige et hipotequé tout et ungs chescunqz leurs biens
presens et advénir et ont renoncé atoutés exceptions et moyens ases présentes
contraires aquoy faire et deleurs vouloirs et consantement ont estés juges
et Condaupnés sous le sêel royal, fait enprésances de Sr Jean ROULLET praticien
---/---

__ tand du lieu de Montancés présent paroisse et de Je __
dit d andaye laboureur habitand du village dengunan par __
St Leon de Grygniol tesmion cognus apellés et requis Le
Sr ROULLET assigné avec ledit sieur Chantre et non ledit __
Auttre tesmoin ny ledit Symond pour ne savoir de ce enquis __
Moy.

Signatures lisibles : DUMAZEAU pour 80 £ sans pre __ des cent trent restante n ayant __ et
intere __

PETIT G. notaire royal

Controlle a St Astier le 4 aoust 1716 MAZEAU recu 9 £

[partie rayée]

Ce jour le 21 juillet mille sept cens seize il aesté Convénu et a __
monsieur LeChantre sy dessus nomme et ledit Jean SIMON dit merlet qui d __
que monsieur LeChantre naressut les dités tables ny prix dicelles que 22 __
et dit __y bailler outre le prix restant aususd cont __
laditesomme de ving livres alanouël prochain sans __
et adefaud de pajement dans les heures dud dellay luy payerat
linteres comme et senblablement alasomme restante du susdit Co __
[fin de la partie du texte hachurée]

				<p>Le 24 avril 1715, jayreceu de jean ___ dit merlet le final paiement du conten ___ du present contrat et luy en concede qu ___ final</p> <p>Signature lisible : DUMAZEAU Grand chantre</p>		
			DUMAZEAUD Jean	Prêtre et grand Chantre		
			MAZEAU Jean	Voir supra écriture patronyme ;		
			DUMAZEAU Jean	Voir supra écriture patronyme ;		
			SIMON Jean	Ou SYMOND Jean, dit Merlet ; teyxeran – tisserand ; habitant du village de Las Cabrouillas à Montrem 24 ;		
			SYMOND Jean	Voir supra écriture patronyme ;		
			DESFARGES Pey	Peyrichou		
			DEFFARGES Jean	Dit boiteux ;		
			ROULLET Jean	Praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;		
			X Jean	Dit d'andaye (Hendaye ?) ; habitant du village d'Engunan à Saint Léon de Grignol 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1716-10-26	Annesse bourg 24	Mariage entre ALLEMANDOU Pey et BONNET Isabeau	Seigneur d'Annesse	Probablement BERTIN ; dans la maison de la mestairie au bourg d'Annesse 24 ;	PETIT Notaire	S7000250 à S7000253
		Et mariage entre	ALLEMANDOU Pey	Dit Migouneaud ; laboureur à bras ; époux de LACUEILLE Marqueze ; père habitant du village de Brouyol à Coursac 24 ;		
			LAQUEUILLE Marqueze	Ou LACUEILLE ; épouse d'ALLEMANDOU Pey ; habitante du village de Brouyol à Coursac 24 ;		Page 815-091

		ALLEMANDOU Pierre et URGEL Catherine				
			ALLEMANDOU Pierre	Laboureur à bras ; fils de Pey et de LAQUEUILLE Marqueze ; futur marié ; habitant du village de Brouyol à Coursac 24 ;		
			URGEL Pierre	Dcd ; époux de BONNET Isabeau ; habitante du bourg d'Annesse 24 ;		
			BONNET Isabeau	BONNET Izabeaud ; épouse de feu URGEL Pierre ; habitante du bourg d'Annesse 24 ;		
			BONNET Pierre	Frère : laboureur habitant du village de Las Chenaux à Annesse 24 ;		
			BONNET Charles	Frère ; habitant du bourg d'Annesse même maison que ci-dessus ;		
			URGEL Catherine	Fille de Pierre et de BONNET Isabeau ;		
			VIDAL Guillaume	Maître chirurgien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe		
			LINARD Jean	Marchand ; habitant du bourg d'Annesse ; témoin qui signe		
1716-12-11	Montrem 24	Cession par REY à VIDAL Guillaume		Dans la maison presbyterale au bourg de Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000297 à S7000299 Page 815-095
			REY	Sieur de la Chazardie ; peut-être REY Jérôme ; lieutenant de la dite présente juridiction du lieu de Montanceix ; il fait cession et transport à VIDAL Guillaume pour 66 £ 10 sols ; époux de REY Sicarie ; il signe l'acte ;		
			VIDAL Guillaume	Maître chirurgien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24,		
			REY Laurent	Sieur du Sanet ; bourgeois ; habitant de la ville de Périgueux 24 son beau-frère ; a été pourvoyeur de la dot et constitution de REY Sicarie ressu par ROUSSEAU notaire royal ; frère de REY Sicarie ;		
			REY Sicarie	Femme du Sieur de la Chizardie ; sœur de REY Laurent sieur du Sanet ;		

			ROUSSEAU	Notaire royal ;		
			PEYTREUC Hélié	Serviteur du sieur Curé de la présente paroisse ;		
			MURAT Pierre	Sieur detables habitant ledit Peytreuc de la dite maison		
1717-01-14	Montrem village de Montanceix 24	Mariage entre CRUVEILLIER Sycaire et MURAT Marie	Seigneur de Montances	Habitant une maison au lieu Montanceix ayant appartenue au Sieur LANES ou LAUES	PETIT Notaire	S7000304 à S7000307
			LANES	sieur		
			CRUVELLIER Sycaire	Sabotier ; fils de feu CRUVELLIER Pierre et de DUBOIS Marguerite		Page 815-100
			CUVELLIER Sycaire	Même que ci-dessus		
			CRUVELLIER Pierre	Dcd ; époux de DUBOIS Marguerite ;		
			DUBOIS Marguerite	Epouse de feu CRUCELLIER Pierre ;		
			MURAT Jean	Dcd ; époux de MURAT Marsalle ;		
			MURAT Marsalle	Epouse de feu MURAT Jean ; habitante du village de Les Rolphies à Montrem 24 ;		
			MURAT Marie	Fille de feu Jean et de MURAT Marsalle ; habitante du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LEGRAND Pierre	Habitant du lieu de La Lande à Annesse 24 ; témoin qui signe : P. GRAND		

			GRAND Pierre	Le même que supra		
			DESFARGES Jean	Clerc ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe l'acte		
			DEFFARGES Jean	dito		
			PETIT Geoffroy	Notaire royal qui rédige l'acte		
			MAZEAU	Procède au contrôle à Saint Astier le 15/01/1717		
1717-09-14	Coursac – Guillaumias 24	Contrat de mariage entre BEAU Daniel et de LUBRIAC Jeanne	Seigneur de Guillaumias	Conseiller du roi ; lieutenant criminel au présent diocèse ;	PETIT Notaire	S7000308 à S7000310
			DE LUBRIAT	Dit Naillassou ; habitant la métairie du village de Guillaumias à Coursac ci-dessus ;		
			BEAU Daniel	BEAUD ; laboureur ; fils de feu et de TANTONNET Anne ; habitant du village de Poulligniac à Bruc 24 ;		
			TANTONNET Anne	Mère de Daniel ; habitant du village de Poulligniac à Bruc 24 ;		
			BEAU Geoffroi	Beau-frère ; laboureur ; habitant du village de Poulligniac à Bruc 24 ;		
			BEAU Etienne	Beau-frère ; laboureur ; habitant du village de Poulligniac à Bruc 24 ;		
			LUBRIAC Helie	Epoux de ROUMAGIERE Guilloinne ;		
			ROUMAGIERE	Epouse de LUBRIAC Helie		
						Page 815-103

			Guillonne			
			LUBRIAC Jeanne	Fille de Helie et de ROUMAGIERE Guillonne ;		
			PETIT	Mr ; ___ d'office de la juridiction de Montrem ; habitant du lieu de Pellenezi à Montrem 24 ; témoin		
			SOUDET Léonard	Laboureur ; habitant de Guillaumias à Coursac 24 ; témoin		
1717-11-20		Contrat d'obligation		Voir infra, acte notarié du 4 janvier 1719 établi par Maître PETIT qui mentionne le présent document. GUARREAUD ou GARREAU Notaire royal à Saint Astier a établi un acte d'obligation stipulant que GUICHARD devait de l'argent à ALLAMOND Arnaud, tailleur d'habits – Acte non vu (A priori, les actes de l'étude GARREAU ont disparu)	GUARREAUD ou GARREAU Notaire	S7000438
			GUICHARD			
			ALLAMOND Arnaud	Tailleur d'habits ;		
1717-12-20	Montrem Barrat 24	Contrat de mariage entre AUGÉARD Guillaume et MARCILLAUD Peyronne	DEFFARGES Jeanne	Veuve de feu MARCILLAUD Jean	PETIT Notaire	S7000311 à S7000314
			DESFARGES Jeanne	Même ci-dessus ;		
			MARCILLAUD Jean	Dcd ; ou MAREILLAUD ou MARCILLAUD ; époux de DESFARGES Jeanne ;		
			MARCILLAUD Peyronne	Fille de feu Jean et de DESFARGES Jeanne ; épouse de AUGÉARD Guillaume : habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			AUGÉARD Jean	Dit Bourdeurau ; laboureur à bras ; habitant de Montrem 24 ;		
			AUGÉARD Guillaume	Laboureur à bras ; fils de AUGÉARD Jean ; habitant de Montrem 24 ;		

			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Pellenezy à Montrem ; témoin qui signe l'acte		
			ROUCHAUD Thony	Laboureur à bras ; habitant Barrat à Montrem ; témoin qui ne signe pas		
1718-01-05	Montrem village de Montanceix 24	Vente AUGÉARD Jean à LAMY Jean	Clénet	Chez Clénet	PETIT Geoffroy	S7000333 à S7000336
			AUGÉARD Jean	Laboureur ; habitant de Ferrières à Montrem 24 ; vend à LAMI		
			LAMY Jean	Ou LAMI ; habitant Bouyrac paroisse de Saint Jean de Vergt ; acquéreur ;		
			Seigneur de BOUIX			
			DENTRECOLLAS Jean	Dcd ; dit __uinaud ;		
			DENTRECOLLAS Pierre	Dit Marquaray ;		
			PETIT	Procureur d'Office ; habitant du lieu de Pellenezy		
			MAZEAU	Contrôle à Saint Astier le 16 janvier 1719		
1718-01-11	Bruc village de La Farges	Contrat de mariage COSTE Bernard et CHENAILLIER Jeanne		Dans la maison de la métairie du sieur LAFLEUR	PETIT Notaire	S7000345 à S7000349
			LAFLEUR	Sieur LAFLEUR, bourgeois, de la ville de Périgueux		
			COSTE Pierre	Laboureur ; époux de MAUD Jeanne ; habitant au village du Perier de Chosne à Montrem 24,		

			MAUD Jeanne	Epouse de COSTE Pierre ; habitante au village du Perier de Chosne à Montrem 24,		
			COSTE Bernard	Fils de Pierre et de MAUD Jeanne ;		
			CHENAILLIER Guillaume	Laboureur ; époux de DURIEU Jeanne ; habitant dans la maison de la métairie du sieur LAFLEUR au lieu de La Farges à Bruc conté de Grigniols 24 ;		
			DURIEU Jeanne	Epouse de CHENAILLIER Guillaume ;		
			CHENAILLIER Jeanne	Fille de Guillaume et de DURIEU Jeanne ;		
			COSTE Jean	Fils aîné de Pierre et de MAUD Jeanne ; époux de PLANICHIER Jeanne ; déjà marié par contrat de mariage passé devant Me SOUC		
			PLANICHIER Jeanne	Epouse de COSTE Jean ;		
			SOUC	Notaire		
			MILLARET Jean	Praticien ; habitant du village de La Roubertie ; témoin		
			MILLARET Jean	Notaire ; habitant du village de Teurat paroisse Donacfait ? ; témoin		
1718-01-23	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariage entre ROCHE Thony et DEFFARGES	ROCHE Léonard	Dcd ; époux de MURAT Sicaire ;	PETIT Notaire	S7000350 à S7000353
			MURAT Sicaire	Veuve de ROCHE Léonard ;		

		Marie	ROCHE Thony	Fils de feu Léonard et de MURAT Sicaire ; habitant de Montanceix ;		Page 815-120
			ROCHE Antoine			
			JEANMET Anthoine	Laboureur à bras ; son beau-frère qui l'assiste ; habitant de Montanceix ;		
			DEFFARGES Mattaly	Dcd ; époux de MURAT Andrine ;		
			DEFARGES Matali	Même que dessus		
			MURAT Andrine	Veuve de DESFARGES Pierre dit Mattaly ;		
			DESFARGES Marie	Fille de DEFFARGES Mattaly et de MURAT Andrine ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		
			DEFARGES Marie	Fille de feu Matali et de MURAT Andrine		
			DESFARGES Pierre	Dit Petit Pierre ; oncle paternel de la future mariée ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			MURAT Léonard	Laboureur à bras ; habitant du village de Chabroullies à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem ; témoin qui ne signe pas		
1718-01-27	Montrem Las Betounias 24	Contrat de mariage entre DURIEUBLAN Jean et RONGIERAS Jeanne	DURIEUBLAN Jean	Laboureur ; fils de feu DURIEUBLAN Jean et de feue CUMENAL Catherine ; habitant du lieu de Goéu ? à Montrem 24 ; ne signe pas ;	PETIT Notaire	S7000363 à S7000366
			DURIEUBLAN Jean	Dcd ; époux de CUMENAL Catherine ;		
			CUMENAL Catherine	Dcdée ; épouse de feu DURIEUBLAN Jean ; ne signe pas		Page 815-125

			CUMENAL Pierre	Dit Bois Levud ; oncle paternel de Jean		
			RONGIERAS Jeanne	Fille naturelle et légitime de feu Jean et de MOURCINQ Jeanne ;		
			RONGIERAS Jean	Dcd ; époux de MOURCINQ Jeanne		
			MOURCINQ Jeanne	Epouse de RONGIERAS Jean ;		
			FAURE Peyrichou	Laboureur ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			DURIEUBLAN Michel	Habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			DURIEUBLAN Michaud	Même que supra		
1718-02-04	Montrem Fayolle 24	Contrat de mariages entre VEYSSIERE Jean et DESCOMBES Catherine Et entre VEYSSIERE Martin et	BARTHOLOME Léonard	Dcd ; ayant habité lieu Fayolle à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000377 à S7000380 Page 815-129
			VEYSSIERE Bernard	Tailleur d'habits ; époux de NEYSSSENSAS Fellipe ; habitant au village de Trujassoui paroisse de Saint Jean de la Cité de Périgueux 24 ; ne signe pas ;		
			NEYSSSENSAS Fellipe	Epouse de VEYSSIERE Bernard ; habitant au village de Trujassoui paroisse de Saint Jean de la Cité de Périgueux 24 ; ne signe pas ;		
			VEYSSIERE Jean	Laboureur habras [laboureur à bras] ; fils naturel et légitime de Bernard et de NEYSSSENSAS Fellipe ; habitant au village de Trujassoui paroisse de Saint Jean de la Cité de Périgueux 24 ; ne signe pas ;		
			VEYSSIERE Martin	Laboureur habras [laboureur à bras] ; fils naturel et légitime de Bernard et de NEYSSSENSAS Fellipe ; habitant au village de Trujassoui paroisse de Saint Jean de la Cité de Périgueux 24 ; ne signe pas ;		
			DESCOMBES Guillaume	Peigneur de chanvre ; époux de GUARREAUD Catherine ; habitant de Fayolle à Montrem 24 ; ne signe pas ;		

		DESCOMBES Sicarie				
			DESCONBRES Guillaume	Même que ci-dessus ;		
			GUARREAUD Catherine	Epouse de DESCONBRES Guillaume ; habitante de Fayolle à Montrem 24 ; ne signe pas ;		
			GARREAU Catherine	Même que supra		
			DESCOMBES Catherine	Fille naturelle et légitime de Guillaume et de GARREAU Catherine ; habitante de Fayolle à Montrem 24 ; ne signe pas ;		
			DESCOMBES Sicarie	Fille naturelle et légitime de Guillaume et de GARREAU Catherine ; habitante de Fayolle à Montrem 24 ; ne signe pas ;		
			LAQUEUILLE Pierre	Marchand ; habitant du village du Moulin paroisse de Razac 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			LACUEILLE Pierre	Même que dessus ;		
			BOUGIER Antoine	Anthoine ; laboureur ; habitant du village de Coussaude paroisse de Manzac-sur-Vern 24 ; témoin qui ne signe pas		
				Nota : Les VEYSSIERE ont un frère Philibert non mentionné dans l'acte ; il est né le 31/12/1690 à Légeillac de l'Auche 24 confer Génée@ GARREAU Nicole – nikob -		
1718-02-06	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariage entre MURAT Annet et LAQUEUILLE Catherine	MEYNARD Sycaire	Dcd ; habitant Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000326 à S7000327
			MURAT Thoumieux	Dit Papaud ; laboureur à bras ; époux de DE SENREM Madeleine		
			DE SENREM Madeleine	Ou Madalaisne ; épouse de MURAT Thoumieux ;		Page 815-131

			DE SENREN Madalaine	Même que ci-dessus		
			MURAT Annet	♂ ; fils de Thoumieux et de DE SENREM Madeleine ; habitant du village des Chabroullies à Montrem 24 ; il est désigné par ses parents héritier universel ;		
			LACUEILLE Guillaume	Dcd ; ou LAQUEUILLE ; époux de MEYNARD Catherine		
			MEYNARD Catherine	Epouse de feu LACUEILLE Guillaume ;		
			LACUEILLE Catherine	Ou LAQUEUILLE Catherine ; fille de feu Guillaume et de MEYNARD Catherine		
			LAQUEUILLE Catherine	Même supra ;		
			LACUEILLE Guillaume	Fils de feu Guillaume et de MEYNARD Catherine ; peigneur de chanvre ; habitant du lieu appelé de Chessoullaud à Montrem 24 ;		
			LAQUEUILLE Pierre	Praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe ;		
			JEANNAT Antoine	Antoine ; laboureur à bras ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem ; témoin qui ne signe pas ;		
1718-02-10	Montrem Fayolle 24	Contrat de mariage entre LAVAUD Thony et REY Jeanne	LAVAUD Pierre	Ou LAUAUD Pierre ; menuisier ; époux de MADUR Anne ; habitant du Bourg de Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000317 à S7000321
			LAUAUD Pierre	Même ci-dessus		
			MADUR Anne	Epoux de LAVAUD Pierre ; habitante du Bourg de Montrem 24 ;		
			LAVAUD Thony	Fils naturel et légitime de LAVAUD Pierre et de MADUR Anne ; menuisier ; habitant du Bourg de Montrem 24 ; futur marié		
			REY Guinot	Epoux de BOURDARIE Marguerite ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ;		
						Page 815-135

			BOURDARIE Marguerite	Epouse de REY Guinot ; habitante du village de Fayolle à Montrem 24 ;		
			REY Jeanne	Fille de Guinot et de BOURDARIE Marguerite ; habitante du village de Fayolle à Montrem 24 ;		
			DE SENREM Marsaud	Marssaud ; maçon ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			ROCHE Jean	Laboureur ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1718-02-13	Montrem Bourg 24	Quittance par GREGOIRE Jeanne à son frère GREGOIRE Sicarie dit Bastieu	FILLOL Jean	Dcd ; ayant habité une maison au bourg de Montrem (24) ;	PETIT Notaire	S7000361 à S7000362
			GREGOIRE Sicarie	Dit Bastieu ou Bastien [Sycarie ou Sicaire voir infra 1718-02-19] ; fils de feu GREGOIRE Bastien ; peigneur de chanvre ; habitant du village de Prad à Montrem 24 ; il paye à GREGOIRE Jeanne sa sœur 55 £ 16 sols suite au testament de feu GREGOIRE Bastien reçu par feu d. PETIT notaire royal ;		
			GREGOIRE Jeanne	Sœur de Sycarie ; fille à feu GREGOIRE Bastien ; habitante du village de Gravardie paroisse de Manzac : elle déclare prêter la somme à DESFARGES Jean tailleur d'habits sous la promesse que luy a fait ledit DESFARGES de luy en consantir un contrat d'obligation par devant le notaire sous signe ;		
			GREGOIRE Bastien	Dcd avant le 13 février 1718 ; avait établi un testament auprès de PETIT d. notaire royal également dcd ;		
			PETIT d.	Notaire royal décédé avant le 13/02/1718		
			DEFFARGES Jean	Tailleur d'habits ; habitant du village de Fayolle		
			DESFARGES Jean	Voir supra		
			DEFARGES Jean	Voir supra		

			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Pellenezy à Montrem 24 ; témoin qui a signé		
			DEPUJJEANNE Jean	Ou DEPUJJEANNE DEPUYJEANNE Jean ; praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui a signé, signature lisible J. puyjeanne		
			PETIT Geoffroy	Il manque la signature du notaire royal qui a établi le présent acte. Le document se trouvait en 2019 aux archives de Périgueux dans le dossier mentionné supra contenant les actes de Me PETIT Geoffroy. Au point de vue graphologique, l'écriture dudit document est bien celle de PETIT G.		
			MAZEAU	Contrôle l'acte à Saint Astier le 20 février 1718		
1718-02-19	Montrem Prad 24	Contrats	GREGOIRE Sicaire	Dit Bastieu ; peigneur de chanvre ; habitant du village de Prad à Montrem 24 ; veuf de DE LAUDU Jeanne ; qui ne signe pas ;	PETIT Notaire	S7000322 à S7000325 Page 815-142
			DE LAUDU Jeanne	Dcdée ; épouse de GREGOIRE Sicaire		
		de mariage entre ROUBENOT Huguet et GREGOIRE Catherine	GREGOIRE Mery	♂ ; Peigneur de chanvre ; fils de Sicaire et de DE LAUDU Jeanne ; futur époux de ROUBENE Catherine		
			GREGOIRE Catherine	♀ ; fille de Sicaire et de DE LAUDU Jeanne ; future épouse de ROUBENE Hugues ; qui ne signe pas ;		
		et de mariage entre	ROUBENE Hugues	Feu ROUBENOT Huguet ; époux de ALLEMANDOU Françoise ;		
		GREGOIRE Mery et ROUBENOT Catherine	ROUBENOT Huguet	Même que ci-dessus		
			ALLEMANDOU Françoise	Epouse de feu ROUBENE Hugues ; habitante de la métairie du Seigneur DE FROIDFOND DE BOUIX au village de Prad à Montrem 24 ; qui ne signe pas ;		
			ROUBENE Hugues	Fils légitime et naturel de Hugues et ALLEMANDOU Françoise ; ou ROUBENOT habitant de la métairie du Seigneur DE FROIDFOND DE BOUIX au village de Prad à Montrem 24 ; qui ne signe pas ;		
			ROUBENOT Huguet	Même que ci-dessus		

			ROUBENE Catherine	Fille légitime et naturel de Hugues et ALLEMANDOU Françoise ; habitante de la métairie du Seigneur DE FROIDEFOND DE BOUX au village de Prad à Montrem 24 ; qui ne signe pas ;		
			ROUBENOT Catherine	Même que ci-dessus		
			DE FROIDEFOND DE BOUX	Seigneur possédant la métairie au village de Prad à Montrem 24 ;		
			RONGIERAS Michaud	Dit Castourin Castoarín ou Castoirin ; laboureur ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
			DE PRAD Jean	Maçon ; l'aîné ; habitant du village de Prad à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
1718-05-31	Notre-Dame-de-Sanilhac village Les Farges du Pic	Contrat de mariages entre MEYNARD Annet et MATEYROU Matine Et entre MEYNARD Jean et MATEYROU Catherine	MATEYROU Jean	Maréchal ; habitant le village Les Farges du Pic à Notre-Dame-de-Sanilhac 24 ; veuf de VEUNAT Jeanne ;	PETIT Notaire	S7000337 à S7000344
			VEUNAT Jeanne	Dcdée ; épouse de MATEYROU Jean ;		
			VERNAT Jeanne	Même ci-dessus		
			MATEYROU Matine	Peut-être Martine ? ; fille de Jean et feu VEUNAT Jeanne ;		
			MATEYROUX Matine	Voir supra		
			MATEYROU Catherine	Fille de Jean et feu VEUNAT Jeanne ;		
			MEYNARD Sicaire	Dcd ; époux de BARTHOLOME Catherine ;		
			BARTHOLOME Catherine	Veuve de MEYNARD Sicaire ; curatrice des futurs époux ses enfants nommée et attestée suivant l'acte de l'Ordinaire de la juridiction de Montanceix du 21 avril signé ROBERT commis greffier		

			MEYNARD Annet	Laboureur ; fils de feu Sicaire et de BARTHOLOME Catherine ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			MEYNARD Jean	Laboureur ; fils de feu Sicaire et de BARTHOLOME Catherine ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			DE MONJEAN Jean	Laboureur ; oncle des frères MEYNARD et parrain de Jean ; habitant du village des Roudiers à Saint Astier 24 ;		
			REYNAUD Antoine	Maître chirurgien ; Anthoine, habitant du lieu de Notre Dame des Tertras ; témoin		
			EYMERY Jean	Sergent ordinaire, habitant du présent lieu ; témoin		
			ROBERT	Commis greffier ;		
1718-05-31	Montrem village de Chambaraud	Mariage entre MEYNARD Pierre Et DESFARGES Catherine		<p>Ce jourd'huy trante uniesme du mois de may mille sept cent dix huit au village de Chanbareaud paroisse de montrem enperigord et dans lamaizon delamesteire de monsieur de montozon procureur du roy enlélection de perigueux pardevant moy notaire royal sousz signé presens les tesmoings bas nommés ont estés présens et personnellement constitués pierre meynard Laboureur fils napturel et legitime defeuc Sycaire meynard et de Catherine Bartholomé lequél faisant et traitant le contenu e_ ses présentés avec Lasistance deladite Bartholomé sa ___ est ysy presante quy consant aupassement des présentés habitandz dulieu demontancés présent paroisse D Une part, Et pierre desfarges laboureur et marie Bardon conjoints et Catherine desfarges fille napturelle Et légitime desdit Conjoints Icelles bardon et desfargés mère et fille bien et d'huément autorizés dudit desfargés Leur mary et père pour la vallidité dés présentés habitandz deladiteprésent maizon Dautre ; par Lesquellés parties aestedit auoir Cidevant propozé mariage parparollés defutur Entre ledit pierre meynard deluy d une part et ladite Catherine desfarges delle dautre Autraité duquel ont estés Fais et regles les articles pactés et conventions quesanssuivent Savoir qué lesdits futturs Espoux ont promis de Ceprandre Pour mary et femme futtux Espoux et sollemnizer leurdit ---/---</p> <p>futtur mariage enfacedenostre mere Sainte Esglise Catholique apostellique romaine toutes foix etquantés que lune partie en serat requise par lautre apaine de tout despans dommages Interés Et pour Suportér les charges dudit futtur mariage et</p>	PETIT Notaire	S7000381 à S7000384 Page 815-154

			<p> en contenptasson dicelluy ladite Bartholome mere dudit futtur Espoux agreant ledit futtur xx mariage aConstitue et constitue audit futtur Espoux sondy fil une part et portion de tous ses biens meubles et Immeubles quelle Cetrouvérat Cestue et saizie lors et auleur de son dexés En saportant saportion des charges laquelle portion serat Reglee autant leComme a un deses auttres enfens Et filles quy Ce trouveron asondy dexés a portion Esqualle ; Et En outre Consant qué ledit futtur retire de la portion des biens paternel des apresent ___ suporte sa portions des charges quy sy trouveron COMME ausy en mesme fabveur et contenptasson dudit futtur mariage lesdits desfarges et Bardon conjointz agrean aussy ledit futtur mariage ont conjointement constitue aladite Catherine desfarges leurdite fille future espouze une part et portion de tous leurs biens quil Cetrouveron vestus et saizis lors dudexes du dernier dexédé desdits conjoints Et ce autant et comme a un de leurs enfens ouc filles quil Ce trouveron avoir alafin des jours dudit dernier dexédé en suportant Saportion des charges quil Cetrouvéron avoir et parportions esguallés Et aeste convénu et arrêté qué lesdits futturx espoux fairont Leur habitation et residance en la conpaigie desdits conjoints Etparlesdits Conjoints les nourrir et entretenir et leurs familles sy dieu leur en ---/--- Donne enparlesdits futturs Espoux leurs porteur leurs trava ___ Seulement Et aest aussy convénu et arreste qué ledit futtur Espoux mettra ason proffit tous les revénus deses biens lespaxe de Six années et six recoltés aCommanser alaprochaine etConcecutivement Et après lescheance desdit s six ans ledit futtur Espoux sérat tenu Comme il promest et soblige daporter auxdits conjoints tout Sesdits revenus sans rien exepter lesquels seront aministres par Lesdits conjoints pendent quil resteront enleurs conpaigie Et aesté Aussy convénu et arrêté qué sy ledit futtur Espoux Aporte quelque choze dans la maizon enConpaigie desditsConjoints Iceux conjoints seront tenus deléluy recognoistre Cequis apporterat Ses meublés ouc auttre choze ouc lesdits revénus dans ledit dellay de Six ans et aest aussy convénu qué encas dincompatibilité Lesdits conjoints out promis debailler encas deseparation aladite [page déchirée] ... quikls auron le quel la Ladite future Espouze Raporterat lors dupartage ouc letiendrat enconpte Sursaportion, enparledit futtur espoux recépvera les droits deladite future Espouse serat tenu deles recognoistre sur ces biens dés lors dela réception Lesquel elle promest daportér asondy futtur espoux comme droits dotaux Et aest convénu et arrest qué lesdits futturs espoux demeureron Com_un et assosies en moittie meubles et acquis quil fairoit pendend leurdits futturx mariage desquels acquis ils ne pourront dispozér qué en fabveur des enfens quy proviendron dudit futtur mariage et ny ayan pas denfans chescun en disposerat asonplaisir et vollonte et pour satisfaire aladeclaration du roy Confirmant le controle lesdités parties ont apressie et baill ___ tant les droits dudit futtur espoux que ceux deladite future espouze alasomme de cent quatre vingt livres toutcequedessus aest ainssin stipulle et accépté parlesdités partiés </p>	
--	--	--	--	--

			<p>quy ont promis letout tenir et entretenir et acomplir et ne tenir auContraire aux susdites peynés que dessus que pourCefaire ils ont ---/---</p> <p>respectivement oblige et hipotequé tout et ung Chescun leurs biens présans et advenir et ont renonce atoutes exeptions ases présentes contraires aquoy faire et de leurs voulloir et consantement ont estés juges et condaupnés sous le séél royal fait enprésancés de guillaume Vidal mr Chirurgien habitand dulieu de montancés et pierre depuijanne Clerc habitand du village de fley letout present paroisse tesmoings cognus quy ont signé et non lesdites parties pour ne savoir deceenquis par moy</p> <p>Trois signatures lisibles : G. VIDAL – P PUYJANNE presant – G. PETIT notaire royal</p> <p>Contrôlé a St Astier le 14 juin 1718 MAZEAU</p>	
		DE MONTOZON	Dans la maison de la métairie de monsieur DE MONTOZON procureur du roi ;	
		MEYNARD Pierre	Laboureur ; fils naturel et légitime de feu MEYNARD Sicaire et de BARTHOLOME Catherine ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;	
		MEYNARD Sicaire	Dcd ; époux de BARTHOLOME Catherine ;	
		BARTHOLOME Catherine	Veuve de MEYNARD Sicaire ;	
		DESFARGES Pierre	Epoux de BARDON Marie ; laboureur ; habitant lieu Chambaraud à Montrem 24 ;	
		DEFARGES Pierre	Même que ci-dessus	
		BARDON Marie	Epouse de DESFARGES Pierre ; habitante lieu Chambaraud à Montrem 24 ;	
		DESFARGES Catherine	Fille naturelle et légitime de DESFARGES Pierre et de BARDON Marie ; habitante lieu Chambaraud à Montrem 24 ;	
		VIDAL Guillaume	Chirurgien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;	

			DEPUYJEANNE Pierre	Clerc ; habitant Le Fleix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;		
1718-06-01	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariage entre MATEYROU Jean et BARTHOLOME Catherine	MEYNARD Sycaire	Dcd ; ayant habité à Montanceix	PETIT Notaire	S7000354 à S7000360 Page 815-161
			MATEYROU Jean	Maître maréchal ; habitant du village Les Farges à Notre-Dame-de-Sanilhac 24 ;		
			BARTHOLOME Catherine	Veuve de MEYNARD Sicaire ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; elle avait un contrat de mariage avec MEYNARD passé devant Me MAZEAU notaire ;		
			MEYNARD Madeleine	Fille de Sycaire et de BARTHOLOME Catherine ; en bas âge ;		
			VERNAT Jean	Maître maçon ; habitant de Montanceix ; témoin qui ne signe pas ;		
			VEUNAT Jean	Même ci-dessus		
			JEANMET Antoine	Laboureur habras ; habitant de Montanceix ; témoin qui ne signe pas ;		
1718-07-17	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariages entre GADAUD Sicaire et CHARRIERE Sicarie Et GADAUD Jean et CHARRIERE Marguerite	BLEYNIE Guillem	Laboureur ; époux de feu DALESME Sicarie ; aïeul maternel de CHARRIERE Sicarie et Marguerite ; habitant la maison à Montanceix en Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000367 à S7000376 Page 815-168
			DALESME Sicarie	Dcdée ; épouse de BLEYNIE Guillem ;		
			CHARRIERE Sicarie	Fille naturelle et légitime de feu CHARRIERE Guillou et de feu BLEYNIE Françoise ; habitant la maison à Montanceix en Montrem 24 ;		
			CHARRIERE Marguerite	Fille naturelle et légitime de feu CHARRIERE Guillou et de feu BLEYNIE Françoise ; habitant la maison à Montanceix en Montrem 24 ;		
			CHARRIERE Guillou	Dcd ; époux de feu BLEYNIE Françoise ;		

			BLEYNIE Françoise	Dcdée ; fille de Guillem et de feu DALESME Sicarie ; épouse de feu CHARRIERE Guillou ;		
			GADAUD Joseph	Mre large ; époux de MARQUET Jeanne ; habitant du lieu de Puy Ferrat à Beauronne 24 juridiction de Chancellade ; signe l'acte		
			MARQUET Jeanne	Epouse de GADAUD Joseph ; habitant du lieu de Puy Ferrat à Beauronne 24 ; signe l'acte		
			GADAUD Sicaire	Fils de Joseph et de MARQUET Jeanne ; habitant du lieu de Puy Ferrat à Beauronne 24 ; futur époux de CHARRIERE Sicarie ; signe l'acte		
			GADAUD Jean	Fils de Joseph et de MARQUET Jeanne ; habitant du lieu de Puy Ferrat à Beauronne 24 ; futur époux de CHARRIERE Marguerite ; signe l'acte		
			JACOTIN Jacques	Me ; procureur et juge royaux de la ville de Périgueux ; habitant Périgueux ; témoin qui signe		
			DESNAUX Simon	Bourgeois ; habitant de Périgueux 24 ; témoin qui signe		
1718-08-19	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariage entre DUBOIS Pierre et LACUEILLE Léonarde	DUBOIS Pierre	Laboureur ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000385 à S7000388 Page 815-172
			LAQUEUILLE Annet	Dcd ; ou LACUEILLE		
			LACUEILLE Annet	Même que ci-dessus		
			ROUSSEAU Catherine	Ou ROUSSAUD ; veuve de LACUEILLE Annet ; habitante du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Léonarde	Fille naturelle et légitime de feu LACUEILLE Annet et de ROUSSEAU Catherine ; habitante du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			ROUSSEAU Sicaire	Dit Médort ; oncle de Léonarde ; assistant ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Sicaire	Premier frère de Léonarde ; fils naturelle et légitime de feu LACUEILLE Annet et de ROUSSEAU Catherine ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		

			LACUEILLE Sicaire	Deuxième frère de Léonarde ; fils naturelle et légitime de feu LACUEILLE Annet et de ROUSSEAU Catherine ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			VEDRY Bertrand	Laboureur ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			LAUAUD François	Batellier ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1718-11-10	Montrem village de Montanceix 24	Vente par JAY à PECOUT Marguerite veuve à feu			PETIT Notaire	S7000328 à S7000332
			JAY	Habitant du village de Fayolle à Montrem ; vend une pièce de terre en rastouble en son entier au lieu appelé Las Gravas au petit bois avec les arbres y étant dans les appartenances dud __rivet et meynement d'icelluy mouvant du Seigneur de DE FROIDEFOND la vanthe prorratha confronte a la terre de François __ de deux part et a la terre de François FILLOL d'autre part de annette DESFARGES femme de Jean CHAMPEAU ; hôte et témoin a signé		
			PECOU Marguerite	Veuve à feu ; habitante du village de Pinet à Montrem ;		
			DE FROIDEFOND	Seigneur		
			FILLOL François	Possède une parcelle		
			CHAMPEAU Jean	Epoux de DESFARGES Annet ; possède parcelle		
			DESFARGES Annet	♀ ; épouse de CHAMPEAU Jean ;		
			Nicoullaud	Habitant du village de La Grange à Annesse 24 ; était débiteur envers ... par contrat d'obligation de 50 livres x sols par Nicoullaud en faveur de JAY daté du 20 août 1717 reçu par PETIT G notaire royal		
			MEYNARDIE Jean	Témoin		

1719-01-04	Montrem village de Puiausard 24	Vente de GUICHARD Pey à VEYSSIERE Thomas	VEYSSIERE Thomas	Thoumas ; menuisier ; habitant du village de Puiausard à Montrem où est écrit le présent acte ;	PETIT Notaire	S7000438 à S7000439 Page 815-182
			GUICHARD Pey	Dit Marquis ; meunier ; habitant du moulin de la Massoullie à Saint Astier 24 ; vend à VEYSSIERE Thomas un terrain de 11 escars de la mesure de Périgueux avec ayzine jardin dans le present village et meynement du Chapitre de Saint Astier confrontant à la terre dudit VEYSSIERE acquéreur et confrontant à la terre de feu Durand MURAT et au reste de la pièce dudit GUICHARD ; somme dont GUICHARD est redevable audit ALLAMOND Arnaud par contrat d'obligation du 20/11/1717 reçu par GUARREAUD Notaire ;		
			MURAT Durand	Dcd ; possédait une parcelle ;		
			ALLAMOND Arnaud	Ou LAMONT ; tailleur d'habits ; habitant de Ferrières à Saint Astier 24 ;		
			LAMONT Arnaud	Patronyme le plus usité sur le site Généanet en 2019		
			GUARREAUD	Notaire royal à Saint Astier (à priori documents de l'étude disparus)		
			GARREAU	Même que dessus		
			REY Antoine	Seigneur de la Chazardie ; lieutenant de la présente juridiction à Montanceix à Montrem ; témoin ; habitant du lieu de Montanceix ; témoin ; il est mentionné qu'il a signé mais sa signature ne figure pas sur le document ; (Nota : il y a La Chazardie à Mensignac 24)		
1719-01-25	Manzac-sur-Vern village de Baraudie 24	Contrat de mariage entre DESFARGES Jean Et JUGIE Léonarde	<p>Ce jourd'huy ving cinquième jeanvier Mille sept Cents dix neuf après midy au village de Barraudie paroisse de Manzac Conpte de grigniol enperigord et dans Lamaison des hoirs de feu Pierre BARDON pardevant moy notaire royal soub signé presans les tesmoings bas nommés ONT Estés présens et personnellement constitués Guillaume DESFARGES laboureur habras et Jean DESFARGES aussy laboureur habraz Ledit Jean fils naturel et legitime dudit Guillaume et de feu Catherine BARDON vivan conjoints</p> <p>Icelluy Jean faisant et traitant le contenu ensés présantes soub lauthorité dudit Guillaume DEFFARGES son père qué pour la vallidité des présantés la bien et d'huément authorize habitandz duvillage du Lourat paroisse de Montrem D'Une part, et Léonarde JUGIE fille napturelle et legitime de feuq Thony JUGIE et de Paule BRANDE vivant conjoints habitante</p> <p>deladite présent maizon laquelle faisant et traitant le contenu ensés présantés auéc lasistance de Jean DE PRAD dit Violette son beau-frere quelle apré et nommé pour son currateur lequel est ysy présent et habitant aussy deladite présent maison quy labien conseillée aufait et passément des présantes d autrepert, Icelles parties assistés de leurs parans et amis, par lesquelles parties aest dit avoir propoze mariage parparollés defuttur entre ledit Jean DEFFARGES deluy dune part, et ladite Léonarde JUGIE delle dautter que sanssuivent savoir que lesdits futturx espoux ont promis de ceprendre pour mary</p>	PETIT Notaire	S7000410 à S7000412 Page 815-186	

				<p>et femme futurx, et sollemnizer leur dit futur mariage en face de nostre mere sainte Eglise Catholique apostellique romaine toutes som et quantes que lune partie en fera ___ par l'autre apaine detous despans dommages Interés et poursupporter ___ futur mar___ son plein entier esfait ledit ___ père dudit futur espoux agreant Ledit futur mariage tant de son ___ que pour les biens deladite feue BARDON sadite feue femme aConstitue et Constitue audit Jean DESFARGES sondy fils futur Espoux tous les biens ++ quil cetrouverat vestu et saizi lors desondexés les Esfrai desesdits biens et desadite femme réservés jusques après son dexés et mesme cereserve de vandre deses biens encas de bezoin et dune necessité de droit +++ comme aussy en fabveur et contanptassion dudit futur mariage ladite Léonarde JUGIE future espouze et soub le conseil et autorité dudit DEPRAD sondy beaufreire et curateur agreant aussy ledit futur mariage Cest constitue en dot entous ses biens et droits tant paternel que maternel Dequelle Callité et quantité quils puissent estre et aest convénu et arrest que Parledit futur espoux Iceux droits recépce__ ou quoy que Cesoy ledit Guillaume DESFARGES</p> <p>Sondy père seront tenus enlés recépcevant deleur assigner et recognoistre surleurs biens Comme ils les reconnaissent des aprésant et une foix parses quils soient et aesté convénu Et arresté que lesdits futurs fairon leurs habitation dans lamaizon et conpaignie dudit Guillaume DEFFARGES père dudit futur espoux etpar ledit Guillaume père les nourrir et entretenir et leur famille sy Dieu leur en donne Etparlesdits futurs espoux leur porter leurs travaux et revénus et honneur et respect d'heu a un père de famille et aesté Convénu que lesdits futurs espoux seront et demeureront counnun et assossiés en moitié meublés et acqués quils feront ---/---</p> <p>pendant leur dit futur mariage desquels acqés lesdits futurs espoux nen pourront disposer que en fabveur des enfens quy proviendront de leur dit futur mariage et ny ayant pas d'enfen chescun en dispozerat ason plaisir et vollonté et poursatisfaire aladeclaration du roy Conservera le controle lesdites parties ont apresie tou les droits dudit futur espoux que Ceux deladite future espouze environ de la somme de quatre ving dix livres tou ce que dessus aesté ainssin stipullé et accétparlesdites parties quy ont promis letout tenir et entretenir et ne venir au contraire aux susdites peynes que dessus que pour Cefaire ils ont respetivement oblige et hipoteque tous et un chescung leurs biens présans et advenir et ont renonné atoutes exeptions ases presantes contraires aquoy faire et deleurs voullours et consantement ont estes juges et condanpnés soub leséel royal fait enprésances de Girou DUFRAISSET dit Barroudou laboureur habitand du bourg dud manzat et de Jean REY dit Breichou laboureur habitand du village des menaux présent parroisse tesmoings cognu apellés et requis quy non signé ny lesdites parties pour ne savoir de ce enquis par moy ++ et droit tan meubles que Immeubles +++ et encas dincompatibillite consant ledit DEFFARGES que ___ futur espoux presne lesdroits delad BARDON samere et les jouisse comme ___ et non autrement</p> <p>Une signature lisible : G. PETIT notaire royal</p> <p>Controle a Saint Astier le 10 février 1719 MAZEAU recu 6 L. 18 s.</p>		
			BARDON Pierre	Dcd ; habitait la maison du lieu de Baraudie à Manzac-sur-Vern 24 où est établi l'acte ; il a des descendants		

			DEFARGES Guillaume	Laboureur à bras ; époux de feu BARDON Catherine ; habitant du village de Louirat à Montrem 24 ;		
			BARDON Catherine	Dcdée ; épouse de DEFFARGES Guillaume ;		
			DEFFARGES Jean	Fils de Guillaume et de feu BARDON Catherine ; laboureur à bras ; habitant du village de Louirat à Montrem 24 ;		
			JUGIE Thony	Dcd ; époux de BRANDE Paule ;		
			BRANDE Paule	Epouse de JUGIE Thony ; habitante de la maison à Baraudie à Manzac 24 ;		
			JUGIE Léonarde	Fille de feu Thony et de BRANDE Paule ; habitante de la maison à Baraudie à Manzac 24 ;		
			DEPRAD Jean	Dit Violette ; assistant et nommé curateur ;		
			DUFRAISSET Girou	Dit Barroudou ; laboureur ; habitant du bourg de Manzac-sur-Vern 24 ; témoin qui ne signe pas		
			REY Jean	Dit Beichou ; laboureur ; habitant du village de Les Menauds à Manzac-sur-Venr 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1719-01-27	Montrem 24	Contrat de mariage entre	FROIDEFOND DE BOUX	Seigneur ; dans la maison du bordelage du seigneur au lieu de Sanforian à Montrem ;	PETIT Notaire	S7000415 à S7000416
		MADUR Jean	MADUR Girou	Laboureur ; époux de MAIGNE Marie ; habitant dans la maison du bordelage du seigneur au lieu de Sanforian à Montrem ;		Page 815-188
		Et	MAIGNE Marie	Epouse de MADUR Girou ; habitante dans la maison du bordelage du seigneur au lieu de Sanforian ;		
		CHAPOUILH Thonie	MADUR Jean	Laboureur ; fils de Girou et de MAIGNE Marie ; habitant dans la maison du bordelage du seigneur au lieu de Sanforian à Montrem ;		

			CHAPOUILH Léonard	Dcd ; époux d'ALLEMANDOU Anne ;		
			CHAPOUILLE Léonard	Même que dessus		
			ALLEMANDOU Anne	Veuve de CHAPOUILH Léonard ; habitante du village de Barrat présente paroisse de Montrem ;		
			CHAPOUILH Thonie	Fille de Léonard et de ALLEMANDOU Anne ; habitante du village de Barrat présente paroisse de Montrem ; [Sur Génée@ en 2019 – France/Dordogne nombre de : CHAPOUIL 662/406 CHAPOUILH 29/24 CHAPOUILLE 2652/390 retenu : CHAPOUILLE]		
			PETIT Clenet	Mr ; Procureur d'office de la juridiction de Montanceix ; habitant du lieu de Pellenezy à Montrem ; témoin ;		
			COSTE Pierre	Laboureur ; habitant du village du Perrier de Chesne paroisse de Bruc de Grignols 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1719-01-28	Montrem Repaire noble du Chastenet 24	Contrat de mariage entre LAMY Raymond Et ALLEMANDOU Jeanne		Ce jourd'huy ving huitiesme dumoie de janvier Mille sept cent dix nuif avant midy dans la maison De la mestarie durepaire noble du Chastenet paroisse de montrem Enperigord pardevant moy notaire royal soub signé presens les tesmoings Bas nommes ONT Estés présens et personnellement constitués Pierre ALLEMANDON dit Fouillarge laboureur habitand et marguerite PETIT Conjoints et Jeanne ALLEMANDON fille naturelle et legitime desdits Conjoints Icelles PETIT et ALLEMANDON mere et fille bien et d'huement Authorizées dudit ALLEMANDON leur mary	PETIT Notaire	S7000390 à S7000393 Page 815-192
			ALLEMANDOU Pierre	Ou Allemandon ; époux de PETIT Marguerite ; habitant la maison du repaire noble du Chastenet à Montrem 24 ;		
			PETIT Marguerite	Epouse de ALLEMANDOU Pierre ; habitante la maison du repaire noble du Chastenet à Montrem 24 ;		
			ALLEMANDOU Jeanne	Fille naturelle et légitime de Pierre et de PETIT Marguerite ; habitante la maison du repaire noble du Chastenet à Montrem 24 ;		
			DE FROIDEFOND DE BOUIX	Seigneur propriétaire de la maison du repaire noble du Chastenet à Montrem 24 ;		
			LAMY Raymond	Ou LAMI ; praticien ; fils naturel et légitime de feu LAMY Fellipou et de OUDOY Marguerite ; habitant du village de Geyvat à Saint Astier 24 [2019-09-24 : Jevah, haut ou bas] ; qui signe l'acte		

			LAMY Fellipou	Dcd ; époux de OUDOUY Marguerite			
			OUDOUY Marguerite	Epouse de feu LAMY Fellipou ; habitant du village de Geyvat à Saint Astier 24 ;			
			PETIT Clenet	Procureur d'office de la juridiction de Montanceix ; habitant du lieu de Pellenezy à Montrem 24 ; témoin qui signe ;			
			DE LAUDU Guinot	Sabotier ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;			
1719-01-30	Montrem Ferrières 24	Contrat de mariage entre AUDEBERT Geoffroy Et DENTRECOLLA S Marie	AUDEBERT Mathieu	Epoux de ROUX Catherine ; laboureur ; habitant du village d' Angunand à Saint-Léon-sur-l'Isle 24 ;	PETIT Notaire	S7000394 à S7000399	
			ROUX Catherine	Epouse d'AUDEBERT Mathieu ; habitante du village d' Angunand à Saint-Léon-sur-l'Isle 24 ;			
			AUDEBERT Geoffroy	Laboureur ; fils de Mathieu et de ROUX Catherine ; habitant du village d' Angunand à Saint-Léon-sur-l'Isle 24 ;			Page 815-198
			DENTRECOLLAS Jean	Dit Depetit ; décédé ; époux de CHASSIDOUX Jeanne ;			
			CHASSIDOUX Jeanne	Epouse de DENTRECOLLAS Jean ; habitante du village de Ferrières à Montrem 24 ;			
			DENTRECOLLAS Marie	Ou DANTRECOLLAS ; fille naturelle et légitime de feu Jean et de CHASSIDOUX Jeanne ; habitante du village de Ferrières à Montrem 24 ;			
			PETIT Clenet	Procureur d'office de la juridiction de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;			
			DUJARRIT Pierre	Ou DUJARRIC ; praticien ; habitant du bourg de Saint-Léon de Grignol 24 ; témoin qui signe ;			
			DUJARRIC Pierre	Plus souvent utilisé comme patronyme dans Généanet			

1719-02-02	Montrem Chancenie 24	Contrat de mariage entre NONDEY Jean Et FARGOT Marie		Ce jourd'huy second dumois de febvrier mille sept cent neuf auant midy au village de Chanceignie paro. de montrem et dans la maison de Pierre FARGOT	PETIT Notaire	S7000427 S7000428	à
			FARGOT Pierre	Laboureur ; veuf de JEOYNEAU Jeanne ; habitant du village de Chancenie à Montrem 24 ;			
			FARGEOT Pierre	Même que dessus ; patronyme plus usité ;			
			JEOYNEAU Jeanne	Dcd ; épouse de FARGOT Pierre ; habitante du village de Chancenie à Montrem 24 ;			
			JOUANNEAU Jeanne	Même que dessus			
			FARGOT Marie	Fille de FARGOT Pierre et de feu JEOYNEAU Jeanne ; habitante du village de Chancenie à Montrem 24 ;			
			FARGEOT Marie	Même que dessus			
			NONDEY Pey	Dcd ; époux de LAMY Guillonne (prénom illisible)			
			RONDEY Pey	Même que dessus			
			LAMY Guillonne	Ou LAMI ; veuve de RONDEY Pey ; remariée avec FARGOT Pierre			
			NONDEY Jean	Laboureur à bras ; fils de feu RONDEY Pey et de LAMY Guillonne ; futur marié ;			
			RONDEY Jean	Même que dessus (Nota : en 2019, sur site Généanet, il ne ressort qu'une seule personne répondant au patronyme de NONDEY)			
			FARGOT Pierre	Habitant également de la présente maison à Chancenie à Montrem 24 ;			
NONDEY Jean	Laboureur ; parrain de RONDEY Jean ; habitant du village de Ferrières à Saint Astier 24 ; il assiste RONDEY Jean lors de l'acte ;						

			RONDEY Jean	Même que dessus		
			MIGNIOT Allain	Ou MIGNOT Alain ; laboureur à bras ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			MIGNOT Alain	Même que dessus		
			BONNET Mery	Laboureur à bras ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1719-02-04	Montrem Bourg 24	Contrat de mariage entre DESFARGES Jean Et GAILLARD Catherine		<p>Ce jourd'huy quatriesme dumoies de fevvrîer mille sept cents dix neuf après midy Aubourg de montrem Juridition de montancés Enperigord et dans la maison ouc habite ___ parledit partage ___ notaire royal Soub signé presens les tesmoings bas nommes ONT Estés présens et personnellement Constitués Jean DEFFARGES laboureur habras fils naturel et legitime De feu Pey DEFFARGES, et de Marie LAFAGE habitand duvillage de Pinet présent paroisse lequel faisant et traitant le contenu enses presantes auéc lasistance de Guillem DEFFARGES son oncle paternel habitand duvillage de Barrat present paroisse Lequel Est yssy present et aussy Enpresance et du consantement deladite Marie LAFAGE samere femme aprésent de Clenet LAGOSSE habitante duditvillage de pinet Laquelle est aussy ysy présante d'une part, Et ledit Guillaume GUAILLARD laboureur (mots rayés : habitand comme dit est deladite présant maizon) et marguerite Lauigniat Conjoint et Catherine Guillard dite Caty fille napturelle et legitime desdits Guillard Et Lavignat conjoints habitands deladite préent maison Icelle LAVIGNAC et GUAILLARD mere et fille bien et d'huément autorizés (document plié) D'autre part Icelles parties ___ leurs parans et amis par lesquels aesté dit avoir ___ propre mariage parparolles de futtur entre ledit Jean DEFFARGES deluy d'une part et ladite Catherine GUAILLARD dite Caty delle dautre Autraité duquel futtur mariage ont esté fait ___ regles les articles pactés et conventions qué sanssuivent savoir qué lesdits futturx Espoux ont promis deCeprendre pour mary et ---/---</p> <p>Femme futturx Espoux et sollémizer leurdit futturx m___ [probablement mariage] en face de nostre mere Sainte Eglise Catholique et apostellique romaine toutés foix et quantés que L une partie enserat r___ par Lautre apaine de tous despans dommages Intéres et pour supporter les charges dudit futtur mariaage et en contenpsasson dicelluy ledit futtur epoux</p>	PETIT Notaire	S7000417 S7000426 à Page 815-201

			<p>en tous ses biens p__ _____ condition quilz puissent estre en mesme fabveur et Contenssion Ladite Marie LAFAYE mere dudit futur espoux procedant soub lauthorite dudit Clenet LARGORSSE sond mary habitand dud village de pinet Lequel est yssy present quy pour la vallidité des présantés Labien et d'hument autorizee Et parlaquelle aeste dit qué ledit feu Pey DEFFARGES père dudit futur espoux son segond mary Layant Lesse [laissé] Chargée de trois enfens savoir ledit futur Espoux et les autres deux son du despuis dexedés tellement quelle fust obligee de faire faire Inventaire dese Effait mobilliers dudit feu Pey lesquels estoient adiviser auéc ceux dudit Guillem DEFFARGES et asuite fust fait partage entre ladite LAFAYE faisant pour led Jean DEFFARGES sondy fils et ledit Guillem suyvant les actés ressus par le notaire royal deCequy est porté et Esnoncé [... papier déchiré, manque env 1 mot ...] dudit [... papier déchiré, manque env 3 à 4 mots ...] et pour assuite dequoy ladite LAFAYE ayant este Con... [... papier déchiré, manque env 3 mots ...] authorite de justice de l ordinaire de St Astier de prester lerrem__ de tutrice de la personne et biens dudit Jean DEFFARGES sondy fils futur espoux suyvant lacte du pres. De serrement dudit ordinaire Laquelle ayant Jouy et aministr les biens meubles et immeubles dudit Jean DEFFARGES sondy fils jusqués a son mariage avec ledit LAGORSSE et penden le temps delad Jouissance elle ayant prins de la vanthe d une vache [vente d'une vache] ---/--- Et moittié dicelle la somme de douze Luvres et la somme de neuf luvres du nomme Lenfen du Louirat et la somme onze [une ou onze] luvres dudit Guillem esnoncés audit partage parlequel le dit Guillem devoit luy donner par un compte arresté parledit partage ensemble autres Chozés bleds une huille de chanvre ainssin qué letout _____ parledit partage et d autre qué les revénus Estoinet depart de Consideration restant Capables dela nourricture et entretien dudit Jean DEFFARGES et mesme l ayant passé dans des années facheuses et de grandes disaites quy luy ont cause la dissipation dudit bled un chanvre et huille quy Estoient dans la maison et portions quy avait demeure Enpartage audit Jean sondy fils futur espoux et dautant quelle devoit estre nourrie et entretenue dans la maison dud feu Pey sondy mary penden lan du deuil surquoy et de laquelle aministration, elle aurait peu estre contrainte a une randition de conte envers sondy fils Cependent les fruits et revénus quelle a Jouy despuis le dexés dud feu DEFFARGES sondy mary partie desquels luy apartenoient EnChaquame des legitimes quelle avait guaigné [gagné] parlepredexés desedits deux enfens . et en outre de l interes de son vri le guaign par lepredexés dud feu Pey DEFFARGES et en outre delnitrés [de l'intérêt] de la somme de cens douze luvres quelle avait pajé desdroits dotaux aladecharge de leheredite dud feu Pey aladamoiselle de moriat suyvant la quittance quelle en avait retiré delad damoiselle en conséquence deCequelle Cestoit Chargee parledit partage Ceque dessus Enportait une bonne partie desdits revénus ensemble la somme de soixante luvres ressus parledit feu Pey _____ Jean DE LAUDU dit De Sicary proviément de la _____ guaigne par Ladite LAFAYE par le predexés de feu Sycary DE LAUDU son premier mari surquoy ladite</p>	
--	--	--	---	--

			<p>LAFAYE avait fait dresser les cayes de rocept mise et ce trouvant La mise montéer au dellai de la recépte et de beaucoup audellat sans contér Les hipotequés quelle asurles fons dud Jean DEFFARGES son fils surquoy Aeste Convénu entre toutes parties et mesme demeure daccord savoir Qué les revénus quy ont Estés palpés parladite LAFAYE appartenant a son ---/--- fils Jusqués a son mariage avec ledit LAGORSSE, et du despuis juqués apresent, demeureroinet Conpanssés avec lamise et mesure sans conptercipeparation quelle avait fait dans Lesdits biens dud feu Pey et surla hererrittant dud Jean sondy fils ouc surles frais quelle avait fait lors desondy presdeferelement ouc autres ausubje dudit partage, Et Alesguard desesdites sommes desdits soixante luivres ressus parledit feu Pey DEFFARGES dudit DELAUDU desondy Esclé et de lad somme de cents douze luivres quelle avait p__ [payée ?] alad demoiselle de Moriac et ____ [document déchiré] [en interligne : et quelque temps après quil fait Marie __ lad LAFAYE] Sondi mariage avait affirmé les biens dudit Jean DEFFARGES futturx espoux (mot rayé : Imon__) (mots rayés : apar quil fust marie aue ladite LAFAYE) a Pierre DEFFARGES dit Jallou par contrat ressut parle notaire royal soubsigne delaquelle afferme ledit DEFFARGES dit Jallout en aJouy quatre recoltés montant suyvant Leprix portépar ledit Contrat et afferme alasomme de Cents huit luivres Surquoy aesteConvénu et arrêté que ladite LAFAYE ouc ledit LAGORSSE sond mary retireront sy fait na Esté dentelesmains dudit DEFFARGES dit Jallou fermier la somme de septante deux luivres SurEt Endesduct. Delad. Somme de Cents huit luivres duprix delad affer__ Et pour tenir lieu de paje ment [lieu de paiement] departie desdites deux sommes de soixante Luivres dud oncle et desdits Cents douze luivres pajés alad. damoiselle de moriat Et partant resterat lasomme de Cents luivres quy seront payés aladite LAFAYE par sondy fils, ainssin quil aesteConvénu entre lesdites parties Et Jusqués aCeCéreserve et hipoteque surles biens desondy fils futtur Espoux delaquel__ somme de Cens luivres Il EnSerat pajé Linteres des __ aladite LAFAYE ouc aux siens Jusqués a son remboursement delad somme de Cens luivres mojement [moyennant] quoy ledit LAGORSSE parses presantes ____ delad somme de Septante deux luivres appartenant aladite LAFAYE par luy ressus ouc arecépvoir dud DEFFARGES dit Jallout surle prix delad afferme Et EnConséquence de Ce ledit Clanet LAGORSSE procedant soub lauthorité De François LARGORSSE marchand son père habitand dud village de Pinet Lequel Est yssy presentquylabien et dhuément authorize arecognu Et assigne alad LAFAYE laditesomme deseptante deux luivres comme ---/--- deniers dotaux surtout ses biens présens et advenir En__ aeste Convénu et arrêté que ladite LAFAYE remettratt de bonne foy tous les meubles meublants appartenant a sondy fils futtur espoux portés et Esnoncés audit Invantaire Enepte Cequy apris par lusage surlaquittance et descharge que led GUAILLARD Luy en Donnat aupremier Jour et avan La benidiction nutiale et Enmesme fabveur E__onte__ lasson dud futtur mariage Ladie LAFAYE et sous lad Authorite ____ a Constitue audit Jean DEFFARGES sondy fils futtur Espoux une part et portions detous ses Biens meubles et Immeubles présens et advenir (mot rayé : quelle) deCequelle</p>		
--	--	--	--	--	--

			<p>Cetrouvérat vestue et saizie lors deson dexés auttant et comme a en deses enfens ouc filles quelle Cetrouvérat alafin de ses jours Et suportant saportion de Charges hereditaires Comme aussy en mesme fabveur a remis et delesse tous les droits quelle pourrat pretendre sur les biens desondy fils au sujet de legitimes quelle aguaigne parle predexés desedits deux enfens et dud feu Pey DEFFARGES, et mesme aussy luscle par elle guaigne parle predexés dud feu Pey DEFFARGES Letout en fabveur dud futur mariage ++ Et En cas que ledit Jean DEFFARGES sondy fils futur espoux veuille revénir ouc quelqu'un autre enson non et demandés une randition de conte et revénir aux susdites convénition sy dessus Cereservant ladite LAFAYE tous sesdroits tant ausubje desdites legitimes par elle guaignés parle pradexés desedit deux enfens que leffait et Interes desondit Usclé et autres choses quelle pauroit pretendre sur lheridite dudit feu Pey DEFFARGES en cas de Contra__tion ases presentés Ce reserve mesme lad LAFAYE en outre de regler comme elle regle Parses présentes ledit Jean DEFFARGES sondy fils ason droit de Legitime surses biens et ladite Constituon demeurerat pour Revoqué comme elle la revoque par ses presentes, Car elle na fait ladite Constituon que aux susdites Cond.ion et Convénitions quisan seraient tenues et entretenus Et mojenent Ce tant led LARGORSSE que lad LAFAJE demeureront quitte Envers ledit fa__ Espoux pour raison de la randition de compte quil pouvait pretendre sur lun (eux mots rayés) ---/--- Il a promis quil a leurs ferat Jamais rien demande aux susdites peynes Comme aussy En mesme fabveur e_ Contenplassion Dudit futur mariage lesdits Guillaume GUAILLARD et Ladite LAVIGNAT conjoints agrean ledit futur mariage Ont constitue et constituant aladite Catherine GUAILLARD Leurdite fille future Espouze tous les biens quil Ce trouve non vestus et saizis audexés dudernier dexede desdits conjoints en suportant les charges _____ soub lareserve en teniph que de droit Et AEste Convénu Et arrêté qué lesdits futurx Espoux fairont leurs Habita.n et residance dans lamaison et Conpaignie desd GUAILLARD et LAVIGNAT conjoints Enparlesditconjoints les nourrir et entretenir et leur famille sy Dieu leur En donne Enparlesdits futur Espoux travaillant de leurs Pocible et leur portera leurs travaux Et revenus et honneur et respect d'heu a un père et mere de famille Et seront et demeureron lesdits futurs Espoux Coumun Et assosiés En moittié meubles et acquis quils fairox pendent Leur dit futur mariage desquels acquis lesdits futurs Espoux nen pourront dispozer qué Enfabveur des enfens quy proviendroy dudit futur mariage Et ny ayant pas Chescun la dispozeront ason plaisir et vollonte et poursatisfaire ala deClaration dy roy Confér__ le controle lesdites parties ont apressie tout les droits dudit futur Espoux que Ceux de lad future alassomme de Cents quatre ving luvres ouc environ sans prejudice ---/---</p>		
--	--	--	---	--	--

			<p>Comme Estant de la Vallée quand après ont tout Ce que dessus a esté ainsi stipulé Et accepté Convénu Et arrêté Entre lesdites parties qui ont promis le tout tenir Et entretenir Et accomplir Et ne venir au contraire aux susdites peynés _____ aux _____ Ont respectivement obligé et hypothéqué tous et ungz chascun [un chacun] leurs biens présents et advenir Et ont renoncé atoutés Exceptons a ses présentes Contraires a quoy faire et de leurs vouldoirs et Consentement ont esté jugés et condamnés sous Le séel royal fait en présence de Leonard CHAMPEAUD Praticien habitant du village de Pinet et de Sycaire MEYSENSAS marguillier habitant du présent bourg Temoings connus a peles et requis ledit Champeaud Asigné et non ledit Meysensas autre temoings ny Parties pour ne savoirs de ce enquis par moy ++ desquelles Legitimes et elle ledit Lafaye en tien quitte ledit Jean DEFFARGES Sondy fils futur Espoux lequel pourrat retirer quand bon Luy semblerat somme de tramte six livres d'entre Les menis du DEFFARGES dit Jallou restante du prix de lad Afferme et du Consentement du Clenet LAGORSSE.</p> <p>Deux signatures lisibles : CHAMPEAUD – G PETIT notaire royal</p>		
		DEFFARGES Pey	Dcd ; époux de LAFAYE Marie ;		
		DESFARGES Pey	Même que dessus		
		LAFAYE Marie	Veuve de DE LAUDU Sicarie son premier époux, puis à nouveau veuve de feu DEFFARGES Pey, son second mari, avec lequel elle a eu trois enfants dont le futur marié DEFFARGES Jean et les deux autres sont décédés ; remariée à LAGORSSE Clenet ; habitante du village de Pinet à Montrem 24 ;		
		FAYE Marie	Même que dessus		
		DEFFARGES Jean	Laboureur à bras ; fils naturel et légitime de feu DEFFARGES Pey et de LAFAGE Marie ; habitant du village de Pinet à Montrem 24 ;		
		DEFARGES Jean	Même que dessus		
		DEFFARGES Guillem	Oncle paternel de DEFFARGES Jean ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		

			DEFFARGES x	Enfant naturel et légitime de Pey et de LAFAYE Marie dcd avant le 4 février 1719, premier décès		
			DEFFARGES x	Enfant naturel et légitime de Pey et de LAFAYE Marie dcd avant le 4 février 1719, second décès		
			LAGORSE Clenet	Fils de LAGORCE François ; époux de LAFAGE Marie ; domicilié village de Pinet à Montrem 24		
			LAGORCE Clenet	Ou LAGORCE Clinet, même que dessus		
			LAGORSSE Clenet			
			GUAILLARD Guillaume	Laboureur ; époux de LAVIGNIAT Marguerite		
			GAILLARD Guillaume	Même que dessus		
			LAVIGNAC Marguerite	Epouse de GUAILLARD Guillaume ;		
			GUAILLARD Catherine	Catherine, dite Caty ; fille naturelle et légitime de Guillaume et de LAVIGNIAT Marguerite		
			DE MORIAC	Damoiselle		
			DE LAUDU Jean	Dcd ; dit De Sicarie ; premier époux de LAFAYE Marie ;		
			DEFFARGES Pierre	Dit Jallou ; fermier ;		
			LAGORCE François	Père de Clinet, Clenet, Clanet ; habitant du village de Pinet à Montrem 24 ;		
			CHAMPEAUD Leonard	Praticien ; habitant Pinet à Montrem 24 ; témoin qui signe avec le notaire		

			CHAMPEAU Léonard	Même que dessus		
			MEYSENSAS Sycaire	Marguillier ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
			NEYSSENSAS Sicaire	Même que dessus		
1719-02-06	Montrem 24	Vente terrain ALLEMANDOU Pierre à MADUR Léonnette	FILLOL Jean	Dcd ; tailleur d'habits ; ayant habité une maison du bourg de Montrem 24 ; époux de MADUR Léonnette ;	PETIT Notaire	S7000429 à S7000433
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Chapouty ; laboureur ; habitant du village de Chanceignie (Chancenie) à Montrem 24 ; il vend à MADUR Léonnette une pièce de terre labourable semée de blé froment en son entier au lieu appelé Chenevières de Chancenie dans les appartenances et meynement dudit village de Chancenie confronte alatterre de la damoiselle DE MARTINIE ;		
			MADUR Léonette	Veuve de FILLOL Jean ; habitante de la maison du bourg de Montrem ;		
			DE MARTINIE	Damoiselle ; possède une parcelle à Chancenie ;		
			LAUUAU François	Possède une parcelle à Chancenie ;		
			LAUUAU Pierre	Dit Puce ; possède une parcelle à Chancenie ;		
			DE FROIDFOND DE BOUIX	Seigneur		
			X Pierre	Dit Piarrou ; laboureur à bras ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			NEYSSENSAS Sicaire	Marguillier ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
						Page 815-211

1719-05-08	Montrem Pourtem 24	Contrat de mariage entre RONGIERAS Michaud et LAVAUD Françoise	RONGIERAS Micheaud	Laboureur ; habitant du village du Breuilh à Montrem 24 ; assisté de son oncle ALLEMANDOU Pierre ; il devra entretenir Charlotte et Gully enfants du couple de feu BLEYNIE Gully et LAVAUD Françoise ;	PETIT Notaire	S7000440 S7000443 Page 815-216	à
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Fouillarge ; habitant du lieu de la métairie du Chastenet à Montrem [Le Châtenet] ;			
			BLEYNIE Gully	Dcd ; époux de LAUAUD Françoise ; habitant de Pourtem à Montrem 24 ;			
			LAVAUD Françoise	Ou LAUAUD ; fille de et de ALLEIN Charlotte ; veuve de BLEYNIE Gulli ; habitante de Pourtem à Montrem 24 ; traitant avec l'assistance de ALLEIN Charlotte, veuve, sa mère habitante du lieu de La Lande à Annesse et de Gully BLEYNIE son oncle ;			
			ALLEIN Charlotte	Veuve de LAVAUD ; habitante du lieu de La Lande à Annesse 24 ;			
			BLEYNIE Gully	Dit Pouillau ; oncle de LAVAUD Françoise ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;			
			BLEYNIE Charlotte	Fille de feu BLEYNIE Gully et de LAVAUD Françoise ; en bas âge à la rédaction du présent acte ;			
			BLEYNIE Gully	Fils de feu BLEYNIE Gully et de LAVAUD Françoise ; en bas âge à la rédaction du présent acte ;			
			BLEYNIE Jean	Dcd ;			
			BLEYNIE Sicarie	Laboureur à bras ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;			
		COLLINET Jean	Tailleur d'habits ; habitant du village de Pourtem ; témoin qui ne signe pas ;				
1719-05-27	Montrem Las Betounias 24	Contrats de mariage entre JEANMET Jean et MOURCINQ Jeanne et mariage entre JEANMET Pierre et	JEANMET Jean	Laboureur ; époux de feu URGEL Marie ; habitant du village de Casteyret, métairie du sieur de LA VEYSSIERE paroisse de Manzac 24 ;	PETIT Notaire	S7000400 S7000403 Page 815-220	à
			JEANMET Jean	Même que dessus			
			JEANMET Pierre	Laboureur ; fils de Jean et de feu URGEL Marie ; habitant du village de Casteyret, métairie du sieur de LA VEYSSIERE paroisse de Manzac 24 ;			

		RONGIERAS Thonie				
			JEAMMET Pierre	Même que dessus		
			URGEL Marie	Décédée ; épouse de JEANMET Jean		
			DE LA VEYSSIERE	Sieur de La Veyssiere ;		
			MOURCINQ Jeanne	Veuve de feu RONGIERAS Jean		
			MOURCIN Jeanne	Même que ci-dessus		
			RONGIERAS Jean	Dcd ; époux de MOURCINQ Jeanne		
			RONGIERAS Thonie	Fille naturelle et légitime de feu RONGIERAS Jean et de MOURCINQ Jeanne ;		
			RONGIERAS Jean	Dit Petit Jean ; laboureur ; habitant de ladite présente maison ; témoin ;		
			FAURE Peyrichou	Laboureur ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ;		
1719-08-06	Montrem village de Puyausard 24	Contrat de mariage entre COLLINET Jean Et LAQUEUILLE Louise	COLLINET Jean	Dit Jeantout ; laboureur ; habitant du village de Roulet à Razac-sur-l'Isle 24 ; assisté de DEYMIER ; avait été marié à feue DEYMIER Marguerite ;	PETIT Notaire	S7000434 à S7000437 Page 815-224
			DEYMIER Marguerite	Epouse de COLINET Jean ;		
			DEYMIER Pierre	Laboureur ; beau-père de COLLINET Jean ; habitant du village de Roulet à Razac 24 ; époux de ALLEMANDOU Peyronne ;		
			ALLEMANDOU	Epouse de DEYMIER Pierre		

			Peyronne		
			VEYSSIERE Thoumas Thomas	Dcd ; ayant habité ladite maison à Puyausard	
			LAQUEUILLE Louise	Fille de LAQUEUILLE Blaise et de NICOLLAUD Jeanne ; veuve de VEYSSIERE Thoumieu	
			LAQUEUILLE Blaise	Epoux de NICOULLAUD Jeanne ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ;	
			LACUEILLE Blaise	Même que dessus	
			NICOULLAUD Jeanne	Epouse de LAQUEUILLE Blaise ; vivant ; habitante du village de Fleix à Montrem 24 ;	
			VEYSSIERE Jeanne	Fille naturelle et légitime de VEYSSIERE Thomas et de LAQUEUILLE Louise ; elle est en bas âge ; sera nourri et entretenu dans la maison et en compagnie de COLLINET Jean futur époux ;	
			COLLINET Thony	Dcd ; époux de Peyronne DEYMIER ; contrat de mariage daté du 29 novembre 1704 reçu par BERGIER, notaire royal (nota : il n'y a pas d' « s » à « daté » donc ce contrat ne s'applique qu'au troisième mariage mentionné.	
			DEYMIER Peyronne	Epouse de COLLINET Thony	
			DEYMIER Marguerite	Dcd ; peut-être même que dessus ; fille de DEYMIER Pierre, a été mariée et a eu des enfants ;	
			BERGIER	Notaire royal ayant établi un contrat le 29/11/1704	
			ROUBENOT	Prénom Essacary Sicarie ; serrurier ; habitant La Faye à Coursac 24 ; témoin qui ne signe pas ;	
			DEPUJEEANNE Bernard	Tailleur d'habits ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;	

1719-10-10	Montrem Château de Montanceix 24	Contrat de mariage entre URGEL Léonard et CHABOT Jeanne	URGEL Léonard	Laboureur ; fils de feu URGEL Guillou et de MEYNARD Marguerite ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24	PETIT Notaire	S7000404 S7000407 Page 815-228	à
			URGEL Guillou	Dcd ; époux de MEYNARD Marguerite			
			MEYNARD Marguerite	Epouse de feu URGEL Guillou ;			
			MEYNARD Marsaud	Ou Marssaud ; teyixerant tisserand ; son oncle maternel ; assistant ; habitant du lieu de Montanceix ;			
			CHABOT Jean	Cordonnier ; époux de feu HERITIER Anne ; habitant le bourg de Razac 24 ;			
			HERITIER Anne	Dcdée ; épouse de CHABOT Jean ;			
			CHABOT Jeanne	Fille naturelle et légitime de Jean et feu HERITIER Anne ; habite au Château de Montanceix au service de Madame de Montanceix			
			Madame de Montanceix	Habitant au château de Montanceix à Montrem 24 ;			
			LAQUEUILLE Jean	Menuisier ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem ; témoin qui ne signe pas ;			
			LACUEILLE Jean	Même que ci-dessus			
LAPOUJADE Arnaud	Cuisinier ; habitant au Château de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;						
1719-12-27	Montrem Pourtem 24	Mariage entre MURAT Annet		L'acte commence comme suit : Ce jourd'huy ving septiesme du mois de dexanbre mille sept cent ving Avant midy au village de pourtem juridion de montancés paroisse de Montrem Enperigord Or le contrôle a été effectué à Saint Astier le 7 janvier 1720 et l'intitullé de l'acte mentionné au dos porte pour date 27 xbre 1719 Futur époux devront faire habitation dans la maison de MURAT et DE SENREN.	PETIT Notaire	S7000413 S7000414	à

		Et MARCHIVIE Jeanne	MARCHINIE Léonard	Epoux de BLOIS Gulline ; laboureur à bras ; habitant de la maison de Pourtem à Montrem 24 ;		Page 815-233	
			BLOIS Gulline	Epouse de MARCHIVIE Léonard			
			MARCHIVIE Jeanne	Fille naturelle et légitime de Léonard et de BLOIS Gulline ;			
			MURAT Annet	Laboureur à bras ; fils de Thoumieu et de DE SERRE Madalaine ;			
			MURAT Thoumieu	Epoux de DESERRE ou DE SENRENS : Il s'agit en fait de MURAT Barthélémy ;			
			MURAT Barthélémy	Même que ci-dessus			
			DE SERRE Madalaine	De SENRENS Madalaine ou Madeleine ;			
			DE SENREN Madeleine	Même que ci-dessus			
			LACEUILLE Catherine	Décédée avant le 27 décembre 1719 ; première épouse de MURAT Annet ;			
			LAQUEUILLE Catherine	Même que ci-dessus ;			
			LACUEILLE Pierre	Praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe			
			FAURE Peyrichou	Laboureur ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;			
1719-12-30	Montrem Pinet 24	Contrat de mariage entre CHAUSSA	LAMY Thoumieu	Dcd ; ayant habité la présente maison au Pinet ;	PETIT Notaire	S7000408 à S7000409	
			CHOUSSAC Guillaume	Ou Choussat ou Chaussat ou Chaussac ; fils à feu CHAUSSAT François et de feu BEGOU Thonie ou Thoinette ; laboureur habras ; habitant du village de Fayolle			

		Guillaume				
		Et				
		LACOMBE Marie	CHAUSSAT Guillaume	Patronyme le plus fréquemment utilisé sur Généanet		Page 815-234
			CHAUSSA François	Père du marié		
			BEGOU Thonie	Dcdée ; ou Thoinette ;		
			DE LAUDU Guinot	Dit Grand guinot ; suchier ; habitant du village de Fayolle ; son maître l'assistant ;		
			LACOMBE Léonard	Laboureur ; époux de TAMARELLE Marguerite ;		
			TAMARELLE Marguerite	Epouse de LACOMBE Bernard ;		
			LACOMBE Marie	Fille naturelle et légitime de Léonard et de TAMARELLE Marguerite ;		
			MARTEAU Arnaud	Laboureur ; habitant du village de Les Granges à Annesse-et-Beaulieu 24 ; témoin qui ne signe pas		
			FRENEY Hélie	Menuisier ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			FRENEIX Hélie	Même que dessus		
1720-01-27	Coursac village de Bruyols 24	Contrat de mariage entre	BONNET Pierre	Maréchal ; habitant de Broujols ou Bruyols à Coursac 24 ;	PETIT Notaire	S7000448 à S7000451
		ROCHE Barthélémi	BLONDY Françoise	Epouse de BONNET Pierre ; habitante de Broujols ou Bruyols à Coursac 24 ;		
		Et	BONNET Marguerite	Fille de Pierre et de BLONDY Françoise ; habitante de Broujols ou Bruyols à Coursac 24 ;		Page 815-239

		BONNET Marguerite				
			ROCHE Jean	Dit Negresiaud ou Negosiand [négociant] ; laboureur à bras ; époux de DEPUYJEANNE Peyronne ;		
			DEPUIJEANNE Peyronne	Epouse de ROCHE Jean ;		
			DEPUYJEANNE Peyronne	Même que dessus		
			ROCHE Barthélémi	Laboureur à bras ; fils de Jean et de DEPUYJEANNE Peyronne ;		
			ROCHE Thoumieux	Thoumieu Thoumieux ou Barthélémi ou Barthélémy ;		
			VIDAL Guillaume	Maître chirugien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui a signé ;		
			PRIVAT Pey	Laboureur ; habitant du village de Guillaumias à Montrem 24 ; témoin		
1720-01-28	Montrem Chambarau d 24	Mariage entre FARGEOT Thony Et DEFFARGES Peyronne		<p>Ce jourd'huy vinghuitiesme du mois de Jeanvier mille sept cents ving auant midy auvillage de Chanbareaud parroisse de montrem Enperigord et dans lamaizon delameterie de monsieur de Chapbareaud pardevant du roy Enleletion de perigueux [en l'élection de] pardevant moy notaire royal soub signé presentz Les tenmoingz bas nommés ont estes présens et personnellement constitués</p> <p>Thony FARGEOT laboureur ++ natif du village des Castelloux parroisse de St Aman de Villedeyx audit perigord habitand deprésent dudit présent village lequel faisant et traitant le contenu ensesprésantés d'une part et Pierre DEFFARGES et Marie BARDON dite Mariothe conjoints et Peyronne DEFFARGES veufue de feu Guabriel BEGOU fille naturelle et legitime desd DEFFARGES et BARDON conjoint icellés BARDON et DEFFARGES mere et fille bien et dhuément autorizées Dud DEFFARGES leur mary et père pourlavalliditedesprésantés Icelle DEFFARGES faisant et traitant aussy le contenu enses présentes du voulloir et consantement desesdits père et mere habitandz tous delad présent maison D'autre part LESQUELLES parties aeste dit avoir cidevant propoze mariage parparolles de futtur entre ledit Thony FARGEOT de luy d une part et ladite</p>	PETIT Notaire	S7000444 S7000447 à Page 815-240

Peyronne DEFFARGES d'elle d'autre autrait duquel ont estés fait
Et regles les articles pactes et conventions que sanssuivent
Savoir que lesdits futurs Expoux ont promis de Ceprendre pour
mary et femme futur Expoux et sollemnizer leurdit futur mariage
en face de nostre Sainte Mère Eglise Catholique apostellique romaine
---/---

toutes fois et quantés que l'une partie en serat requise par
l'autre apaine de tous despans donnages Interes et pour suportér
les charges dud futur mariage et en contenpsassion dicelluy
ledit FARGEOT futur espoux cest coustitué entoussesbiens et
droits de quelle callité et conditions quils puissent estre, comme
aussy en mesme fabveur et contenpsassion dud futur
mariage lesdit DEFFARGES et BARDON conjoint père et mere
delad future espouze agreant ledit mariage en conformite
du contrat dumariage delad Peyronne DEFFARGES avec ledit feu
BEGOU dacte du quatorziesme janvier mille sept cents quatorse
ressu parle notaire royal soub signe ont fait mesme senblable
constitution et auantages alad future espouze quy est porté
et esnoncé aud contrat de mariage sub dacté laquelle ils
ont confirmé parses présentés et veullent en entendent quy soy
entretenu par leurs heritiers alafin de leur jours etsans y
desroger en aucune manière laquelle constitution avec ses présentés
ne serviront que d'une mesme +++ Et AESTE convénu et arresté
que lesdits futurs espoux fairont leur habitation et residance
d'ain la maison et compaignie desd conjoints en parlesd conjoints
les nourrir et entretenir et leur famille sy bien leur en donne
et parled futur espoux leur portent leur travaux et revénux
et honneur et respect dheu apar et père et seront demeurer
lesd futurx espoux commun et assosies en moitié meubles
et acqués quil fairont penden leur dit futur mariage desquels
acqués ils nen pourront dispozer que en fabveur de enfens quy
en proviendront et ny ayant pas chescun en dispozerat asonplaisir
et vullente et poursatisfaire aladeclaration du Roy consernant
le Controlle lesdites parties ont apressie et Evallee tant
---/---

Lesdroits dud futur espoux queCeux delad future
Espouze aux fins du controlle alasonne de quatre
Ving dix livres [90] tout ceque dessus aeste ainssin stipulle
Et accepte parlesd parties quy ont promis letout tenir
Et entretenir et aconplir et ne venir aucontraire auxusdites
peynes que dessus que pourCefaire ils ont respectivement
oblige et hipotequé tous et ungs chéscungs leurs biens
présents et advénir et ont renoncé atoutes exéptions ases
présentes Contraire aquoy faire etdeleurs vulloirs et
consamment ont estés juges et condanpnés souble scël royal
fait esprésancés de Jean FILLOL laboureur habitand de la mesterie
deyxidoire présent paroisse et de Pierre MEYNARD laboureur
habitand dud present village tesmoins Cognus apellés
et requis quy non signe ny parties pour ne savoir dece
Enquis par moy ++ fils naturel et legitime de feu Geraud FARGEOT et
de [espace laissé par le rédacteur du présent acte pour inscrire le nom de la mère] ses peres et

				<p>mere, +++ En parled futtur espoux recepvant les droits delad future espouze serat tenu de Iceux assigner et recognoistre sursesbiens des lors de la recéption comme des aprésant et une foix parses quils soient</p> <p>Une signature lisible : G. PETIT Notaire royal</p> <p>Clle a St Astier le 10 fevrier 1720 DEVAS r 18 s [reçu 18 sols]</p>		
			FARGEOT Thony	Laboureur ; fils naturel de feu Geraud et de y ; natif du village de Castelloux à Saint Amand de Villedeyx en Périgord ou Les Castelloux commune de Saint-Amand-de-Vergt 24		
			FARGEOT Géraud	Dcd ; père de Thony		
			DEFFARGES Pierre	Epoux de BARDON Marie		
			DEFARGES Pierre	Même que dessus		
			BARDON Marie	Dite Mariotte ; épouse de DEFFARGES Pierre		
			DEFFARGES Peyronne	Fille de DEFFARGES Pierre et BARDON Marie ; épousa le 14/1/1714 BEGOU contrat du présent notaire ; veuve de BEGOU Gabriel ; future mariée ;		
			BEGOU Gabriel	Dcd avt présent acte ; épousa DEFFARGES Peyronne le 14/1/1714 ;		
			FILLOL Jean	Laboureur ; habitant de la métairie d'Excidoire à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			MEYNARD Pierre	Laboureur ; habitant du village de Chambaraud à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1720-01-30	Rzac-sur-l'Isle Choufre ou Chauffre 24	Contrat de mariage entre MARCHIVIE Annet MAZEAU Peyronne et	Sieur de Mourcinq	Possède la maison de la mesterie - métairie de Choufre ou Chauffre (jadis Chauffrot)	PETIT Notaire	S7000466 à S7000468
			MARCHIVIE Léonard	Laboureur ; époux de feu BLOIS Gulline ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ;		

			BLOIS Gulline	Dcdée ; épouse de MARCHIVIE Léonard ;		Page 815-245	
			MARCHIVIE Annet	♂ ; laboureur ; fils de Léonard et de feu BLOIS Gulline ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ;			
			MAZEAU Gabriel	Dcd ; époux de DALESME Jeanne ;			
			DALESME Jeanne	veuve de MAZEAU Guabriel ;			
			MAZEAU Peyronne	Fille naturelle et légitime de feu Gabriel et de DALESME Jeanne ; habitante du village de Chauffre à Razac et native du village de La Serve à Saint Astier 24 ;			
			MAZEAU Hélié	Oncle paternel de Peyronne ; habitant de la présente maison au village de Chauffre à Razac 24 ;			
			MAZEAU Jean	Laboureur ; habitant du village de Chauffre à Razac ; témoin qui ne signe pas ;			
			DE SENREN Coullaud	Laboureur ; habitant du village de Chauffre à Razac ; témoin qui ne signe pas ;			
			SENRENS Coullaud	dito			
1720-02-01	Manzac-sur-Vern village de Coussaude 24	Contrat de mariage entre DUMAS Hélié et REBIERE Jeanne	REBIERE Jean	Epoux de OUDOUY Peyronne ; habitant Coussaude ;	PETIT Notaire	S7000462 à S7000465 Page 815-249	
			OUDOUY Peyronne	Epouse de REBIERE Jean ; habitant Coussaude ;			
			REBIERE Jeanne	Fille de Jean et de OUDOUY Peyronne ; habitante de Coussaude ;			
			DUMAS Léonard	Laboureur ; habitant du village de Nègrefond à Manzac 24 ;			
			DUMAS Hélié	Laboureur ; fils de Léonard et de ; habitant du village de Nègrefond à Manzac 24 ;			

			PETIT Clenet	Procureur d'office ; habitant Pellenezy à Montrem ; témoin qui signe ;		
			LAVAUD Antoine	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe ;		
			GAIGNE P	signature		
1720-02-02	Montrem Lacaud 24	Contrat de mariage entre VERNINAS Bernard Et MARCHENY Marguerite	VERNINAS Bernard	Meunier ; fils naturel et légitime de feu Pierre et de MURAT Léonarde ; habitant du moulin appelé Taillepetit à Annesse 24 ;	PETIT Notaire	S7000452 à S7000453
			VERNINAS Pierre	Dcd ; époux de MURAT Léonarde ;		
			MURAT Léonarde	Veuve de VERNINAS Pierre ; absente ;		
			ROUSSEAU Pierre	Laboureur ; assiste son beau-frère Bernard ; habitant du village de Lagrange à Annesse 24 [En 2019 : Les Granges]		
			MURAT Arnaud	Charron ; cousin germain de Bernard ; il l'assiste également ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
			MARCHENY Marguerite	Fille légitime et naturelle de Girou et de ALLEMANDOU Anne ; habitante de la maison du village de Lacaud à Montrem 24 avec ses parents ;		
			MARCHENY Girou	Dit Ratou ; laboureur ; dt dito Lacaud ;		
			MARCHIVIE Marguerite	Même que dessus		
			ALLEMANDOU Anne	Epouse de MARCHENY Girou ; dt dito Lacaud ;		
			LAQUEUILLE Pierre	Praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin		
						Page 815-252

			PECOU Pierre	Clerc ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin		
1720-03-05	Montrem Ferrières 24	Contrat de mariage entre CHARAVIGNAC Sicaire Et DENTRECOLLA S Catherine	CHARAVIGNAC Sicaire	Fils de CHARAVIGNAC Pierre ; laboureur ; habitant du village de Montaudier à Bourrou 24 ;	PETIT Notaire	S7000460 à S7000461 Page 815-254
			CHARAVIGNAC Pierre	Laboureur ; habitant du village de Montaudier à Bourrou 24 ;		
			DENTRECOLLAS Jean	Dit Billy ; habitant du village de Ferrières à Montrem 24 ; époux de feu LABAT Izabeaud ;		
			LABAT Izabeaud	Epouse de DENTRECOLLAS Jean ;		
			DENTRECOLLAS Catherine	Fille naturelle et légitime de Jean et de LABAT Izabeaud ; habitante du village des Ferrières à Montrem 24 ;		
			LABAT Isabelle	Même que dessus ;		
			PETIT Clenet	Procureur d'office de la juridiction de Montanceix ; habitant du lieu de Pellenezi à Montrem 24 ; témoin		
			DE FONTAS Charles	Laboureur ; habitant du village des Giroux à Bourrou 24 ; témoin qui ne signe pas		
1720-07-25	Montrem bourg 24	Contrat de mariage entre Aubit JARJEANNETTE et	GAILLARD Guillaume	Dans sa maison au bourg de Montrem 24 ; hôte ; témoin	PETIT Notaire	S7000454 à S7000455
			JARJANNETTE Oubit	Peigneur de chanvre ; habitant du lieu Las Giboudias à Chalagniac Chalagnac 24 ;		
			JARJANETTE Aubit	Plus souvent usité comme patronyme		

		DEFFARGES Jeanne	JARJEANNETTE Oubit	Même que dessus ;		Page 815-255
			JARJEANNETTE Jean	Frère d'Oubit ; peigneur de chanvre ; il l'assiste ; habitant du lieu Las Giboudias à Chalagniac Chalagnac 24 ;		
			DEFFARGES Jeanne	Fille de feu Pierre et de ROUDIER Aime ; habitante du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			DESFARGES Jeanne	Même que dessus		
			DEFFARGES Pierre	Dit Mette ; dcd ; époux de ROUDIER Aime ;		
			ROUDIER Aime	Veuve de DEFFARGES Pierre ; habitante du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			DEFFARGES Guillaume	Tisserand ; habitant du village du Loirat à Montrem 24		
1720-12-31	Léguillac-de-l'Auche 24	Codicille au testament par COMPAGNON Jeanne	CONPAIGNIE Jeanne	En sa maison au lieu de Peuchaud à Laguillac delauche Enperigord 24 ; veuve à BIGEARDEL Jean ; elle demande la lecture de son testament qu'elle fait rédiger le 10 juin 1720 par le présent notaire Maître PETIT Geoffroy ;	PETIT Notaire	S7000456 et S7000459
			COMPAGNON Jeanne	Même que dessus		
			BIGEARDEL Jean	Dcd ; époux de CONPAIGNIE Jeanne ;		Page 815-257
			BIGEARDEL Guillaume	Fils de feu Jean et de CONPAIGNION Jeanne ;		
			BIGEARDEL Louis	Louis LeSegnond [A priori le deuxième enfant se prénommant Louis – confer la famille BIGARDEL Jean sieur de Lamothe et COMPAGNON Jeanne mentionné sur Geneanet dans dossier de LAGORCE Philippe – pjulien2] ; Fils de feu Jean et de CONPAIGNION Jeanne ;		
			BIGEARDEL François	Fils de feu Jean et de CONPAIGNION Jeanne ;		
			JAY Clenet	Praticien ; habitant du village de La Grange à Annesse [Les Granges à Annesse-et-Beaulieu 24] ; témoin qui a signé		

			SYMOND Jean	Dit Babit ; laboureur ; témoin qui n'a pas signé		
			SIMON Jean	Même que ci-dessus ;		
			MARACHET Jean	Dit Jeandillou ; tous trois frères, laboureurs et habitants du village de Le Braud à Léguillac 24 ; témoins qui n'ont pas signé ;		
			MARACHET Jean	Dit Jeantou ; tous trois frères, laboureurs et habitants du village de Le Braud à Léguillac 24 ; témoins qui n'ont pas signé ;		
			MARACHET Gabriel	Ou Guabriel ; tous trois frères, laboureurs et habitants du village de Le Braud à Léguillac 24 ; témoins qui n'ont pas signé ;		
				Nota : il y a le testament non cupatif : ici l'on peut parler d'un codicille non cupatif		
1721-01-06	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariage entre MAREILLAUD Pierre et HELIE Marguerite	MAREILLAUD Pierre	Dit Pey ; laboureur ; fils de feu ___ et de DEFFARGES Jeanne ; natif du village de Barrat à Montrem 24 ; habitant du lieu de Laporte à Razac 24 ;	PETIT Notaire	S7000499 à S7000502 Page 815-262
			MAREILLAUD ___	Epoux de DEFFARGES Jeanne		
			DEFFARGES Jeanne	Veuve de MAREILLAUD ; a vécu au village de Barrat à Montrem vers 1701 ; habite toujours au village de Barrat ;		
			HELIE Antoine	Laboureur ; époux de LEYMARIE Marguerite ; habitant du lieu de La Grave à Bassilac 24 ;		
			LEYMARIE Marguerite	Epouse de HELIE Anthoine ;		
			HELIE Marguerite	Fille naturelle et légitime d Antoine et de LEYMARIE Marguerite ; habitante du lieu de Laporte à Razac-sur-l'Isle 24 ;		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin		

			LEYMARIE Bertrand	Laboureur ; habitant du bourg de Bassillac 24 [commune à l'ouest de Périgueux] ;		
1721-01-14	Montrem village de Jarrige 24	Contrat de mariage entre MANEN Gully et PUISSARD Françoise	Sieur MARTINIE	Dans la maison de sa métairie	PETIT Notaire	S7000472 à S7000475 Page 815-266
			MOMENT Gully	Dit Peyrit ; laboureur à bras ; habitant du village de Lascout [Lacaud] à Montrem 24 ;		
			MANEN Gully	Même que ci-dessus		
			MANEM Gully	Même que ci-dessus		
			MANENT Gully	Même que ci-dessus		
			MAZEAU Jean	Dit Gully ; dcd ; époux de PUISSARD Françoise ;		
			PUISSARD Françoise	Veuve MAZEAU Jean ; habitante de la maison du village de Jarrige à Montrem 24 ;		
			PUISSARD Pierre	Laboureur ; habitant du village de La Bassounie à Saint Astier ; il assiste sa sœur Françoise ;		
			MAZEAU Pierre			
			MAZEAU Léonard			
			LAVAUD	Hôte du lieu de Montanceix ;		
			Piarroui	De Montrem		

			MADUR Jacques	Dit Sicariou ; laboureur à bras ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;			
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant de Montanceix ; témoin qui ne signe pas ,			
1721-01-16	Saint-Léon Bourg 24	Contrat de mariage entre LAMOTHE Pey et MOREAU Françoise	LACOMBE Simon	Dcd ; a des hoirs ; habitait bourg Saint Léon 24 ;	PETIT Notaire	S7000482 à S7000485	
			LAMOTHE Pey	Laboureur ; habitant du village de puiausard puyozard à Montrem 24 ;			
			LAMOTHE Pierre	Frère de Pey ; laboureur ; habitant du bourg d'Annesse 24 ;			Page 815-270
			DE FONTAS Simon	Symond ; dcd ; époux de MOREAU Françoise ;			
			MOREAU Françoise	Ou MOUREAU ; veuve de DE FONTAS Simon ; habitante du bourg de Saint Léon 24 ;			
			DE FONTAS Antoine	Frère de Simon ; conseil de Françoise ; habitant du lieu d'Excideuil à Saint Astier 24 ;			
			DE FONTAS Guillaume	Oncle de DE FONTAS Catherine			
			DE FONTAS Catherine	Fille de Simon et de MOREAU Françoise ; est en bas âge ; il ne sera tenu aucune randition jusqu'à l'âge de 12 ans ;			
			BONNET Pey	Laboureur ; habitant du village de Tamarelle à Saint Astier 24 ; aussy oncle de DE FONTAS Catherine ;			
			DUJARRIT Jean	Praticien ; habitant du bourg de Saint Léon 24 ; témoin qui a signé ;			
			REYMONDIE Pierre	Praticien ; habitant du bourg de Saint Léon 24 ; témoin qui a signé ; signature lisible			

1721-01-21	Saint Léon village d'Angunand 24	Contrat de mariage entre DENTRECOLLA S Martial et REYMONDIE Jeanne	REYMONDIE Jean	Praticien ; habitant au village d'engunand à Saint Léon 24 ; époux de DUJARRY Léonarde ; il constitue une dot de 400 £ ;	PETIT Notaire	S7000486 à S7000489 Page 815-277
			DUJARRY Léonarde	Epouse de REYMONDIE Jean ;		
			REYMONDIE Jeanne	Fille de Jean et de DUJARRY Léonarde ;		
			DENTRECOLLAS Martial	Clerc ; fils de feu DENTRECOLLAS Jean et de CHASSIDOUX Jeanne ; habitant du village de Ferrières de Coussaude paroisse de Montrem 24 ;		
			DENTRECOLLAS Jean	Dcd ; époux de CHASSIDOUX Jeanne ;		
			CHASSIDOUX Jeanne	Epouse de DENTRECOLLAS Jean ;		
			DUJARRIC Jean	Praticien ; habitant du bourg de Saint Léon ; témoin qui a signé ;		
			DENTRECOLLAS	Dit Billy ; laboureur ; habitant du village de Ferrières ; témoin qui n'a pas signé ;		
1721-01-23	Saint Astier village de Crogniac 24	Contrat de mariage entre MAZIERE Pierre et DUBOST Catherine	DUBOST Jean	Métayer du seigneur de Rouffignac ; époux de MORIN Marguerite ; habitant du village de Crogniac à Saint Astier 24 ;	PETIT Notaire	S7000476 à S7000479 Page 815-281
			MORIN Marguerite	Epouse de DUBOST Jean		
			DUBOST Jean	Laboureur ; fils de Jean et de MORIN Marguerite ;		
			DUBOST Catherine	Fille de Jean et de MORIN Catherine ;		

			Seigneur de Rouffignac			
			MAZIERE Jean	Dcd ; époux de DESFARGES Louise		
			DESFARGES Louise	Epouse de MAZIERE Jean ; habitante de Gendepont à Douzillac 24 ;		
			MAZIERE Pierre	Laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			DESFARGES Pierre	Oncle paternel de Louise ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			DEFFARGES Pierre	Même ci-dessus		
			MAZEAU Martial	Commis au greffe de la juridiction de Saint Astier 24 ; habitant du village des Roudiers à Saint Astier 24 ; témoin qui signe		
			BARUD Sicaire	Laboureur ; habitant du village du Louirat de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
1721-02-06	Montrem Bourg 24	Contrat de mariage entre MURAT Arnaud Et MADUR Anne	MURAT Durand	Dcd ; époux de CHASTANET Hélix ;	PETIT Notaire	S7000490 à S7000493 Page 815-284
			CHASTANET Hélix	veuve de feu MURAT Durand ; remariée à PETIT Jean ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			MURAT Arnaud	Charron ; fils naturel et légitime de feu Durand et de CHASTANET Hélix ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			PETIT Jean	Laboureur ; époux de CHASTANET Hélix ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			MADUR Jacques	Dit de Sicariou ; laboureur à bras ; habitant du bourg de Montrem 24 ; époux de NICOULLAUD Jeanne ; habitant la maison au bourg de Montrem 24 ;		
			NICOULLAUD Jeanne	Epouse de MADUR Jacques ; habitant la maison au bourg de Montrem 24 ;		

			MADUR Anne	Fille naturelle et légitime de Jaques et de NYCOULLAUD Jeanne ; habitant la maison au bourg de Montrem 24 ; future mariée ;			
			REY Antoine	Lieutenant de la présente juridiction ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ; signature lisible ;			
			LAQUEUILLE Pierre	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ; signature lisible ;			
1721-02-15	Annesse-et-Beaulieu lieu de La Lande 24	Contrat de mariage entre GARREAU Antoine Et LEGRAND Honorée		<p>Ce jourd'huy quinzième febvrier mille sept cent Vnig un auant midy aulieu de lalande paroisse danesse Enperigord Et dans lamaizon de Mr Pierre al ___ed pardevant moy notaire royal dans latenan_ ___ bas nommés ONT ESTés présents ___ peigne [document plié] Ledit Pierre ALEGRAND et Peyronne CABREY conjoints et Honnoree ALEGRAND [*] fille naturelle et legitime desd conjoints Icelles CANBREY et ALEGRAND [*] mere et fille bien et dhuément authorizey Dudit ALLEGRAND leur mary Et père pour la vallidité des presantes Habitandz tous soub mesme thoib [toit] En leur dite present maizon Dune part Et Anthoine GUARREAUD Serrurier fils naturel Et legitime de feu Pierre GUARREAUD, Et de Marguerite VEYRY Lequel faisant et traitant lecontenu Enses présentés Enprésance Et duConsantement de ladic VEYRY sa mere veufue dud feu GUARREAUD Habitands du village du Mayne paroisse de Beaulieu D autre Parlesquelles parties aeste dit auoir propoze mariage parparolles De futur Entre Ledit Anthoine GUARREAUD de luy d une part ___ Le Honnoré LEGRAND d autre [partie déchirée] Fais et regles les articles pactes et convention [partie déchirée] Savoir que lesditz futurx Espoux ont promis de Ce prandre pour m ___ Et femme futurx Espoux Et sollomnizer leur dit futur mariage Enface De nostre mère Sainte Eglise Cathollique apostellique romaine Toutes foix Et quantés que L une partie en serat requize par l autre Apayne detous despans dommages Interés et poursuportér sés ---/---</p> <p>Charges dudit futur mariage Et EnContenlassion dicelluy Ledit Anthoine GUARREAUD futur Espoux Cest Constitue Entous sés Droit dequelle Callite Et Condition quils puissent Estre Coume Aussy En mesme fabveur Et Contenplassion dudit futur mariage Ladite Marguerite VEYRY mère dudit futur Espoux agrean ledit [déchiré] mariage laquelle faisant tant en son non que pour Et aunon ___ ___ [déchiré] Girou GUARREAUD grand-mère dud futur Espoux et belle-mère deladite VEYRY Alaquelle ladite VEYRY promest de faire alloue et aprouver et ratiffier le contenu Ensés presentés aux susdit peynes que dessus aConstitue Et constitue tau desonChef que de Celluy delad REY sa belle-mère une part et portion</p>	PETIT Notaire	S7000494 S7000498	à
Page 815-289							

de tous ses biens et delad REY deCequellésCetrouvéron Véstus Etsaisies
alafin de leurs jours Et Ce auttant Et coume a un des Enfens ouc filles
quy cetrouvéron en nombre alafin des jours deladite VEYRY ensup_
saporation dés Charges hereditaires Et Enoutre ladite VEYRY aConstitue
audit futur Espoux tant desondy Chef que de Celluy deladite REY sa dite
belle-mère de precipud [preciput] Et avantage audit futur Espoux pourlés agreables
servicés qué ledit futur Espoux leurs A randuc lamoitié d une piessé
de terre Enbouige lieu apelle amigouneaud auttrement ala vigne de
grille située dans latenance de Veyrinas en la paroisse de Beaulieu laquelle
__e partagerat de travér Et Ce la part du Cotte du levant et au joignant de la terre
__ey marie Confronte par entier de toutes part aud Sr DE LEYMARIE
p__ somme de quarante luivres qué ladite REY a Sur Certaine do__
de eserrurier qué led feu Girouc GUARREAUD luy avait recognuc parCon __
ressu parCHABANIAS notaire royal pour dutout tant delad moitié de
terre sub Confrontee que delad sonne de quarante luivres letout prendre et
rettirer parled futur Espoux auant auCun partage auéc sés auttrés
fraire et feu Etant detoutés Charges et pour en dispozer parledit futur
---/---

Espoux comme de son bien Et chose propre Coume aussy En mesme fabueur
Et Contenplassion dudit futur mariage Lesdits LEGRAND et CAUBREY conjoints
Agreant ledit futur mariage ont Conjonctement EtSolliderement
L Un pour Lautre Et un seul pour le tout renoncant au benéficé dordre
division et discutant de personnes et biens ont Constitué Et Const __
En dot et mariage aladite Honoré LEGRAND Leurdit _ fille futtu
Espouze pourtout droit tant patérnel que maternel __ les __
Leurs peuvent Conpetér et apartn __ dans latenan _
Chigniat dans ladite paroisse de Beaulieu laquelle __ nouin
de la fontallite des sieurs abe DE PEYROUZE [**] et du Sieur ROCHE DE FONTAS
seigneurs fontiers [fonciers] et direct delad tenance consistant en terres bois Chasta __
[chastaigniers]

et vigne enClost et tout ainssin que lesdits biens sont travailles et
Exploités par Migouc PECOUC dit GUARRAGUAUD lesquels biens ledit
futur espoux adeClaré tres biens savoir coume luy ayant estés
montres et enseignés sauf dutout mieux Conpontés et dezinnér sy bes __
est sans soy y rien reservéer ny rettenir auCune Choze sy Cenest Lamoittie
des pourés quy Ce reculliron penden lespace de dix ans aConter deladite
des présentes dans une piessé d en Clost dans ledit village de Chigniac
quy Ce Confronte aux hoirs de feu Thony RANNOUILH de deux parts et au Chem __
de service dud village alafontaine dicelluy d auttre Et alaterre de [espace libre]
desd biens sy dessus esnoncés jouir uzér et dispozer parladite
Espouze dés au jour présent soub lad reserve dud poumis plus __
Lesd conjoints aleurdite fille les meubles __ sanssuivent m _
__ f _ de menuiserie neuf de bois _e noyer sans fe __
une charge de bled un liv Coitte Cuissin auttrement tra __
dedans pezant en tout quarante luivres apoix de mars neuf __mseuil __
savoir quatre destoupes grassés et deux de boiradis letout neuf une douz __
de serviettes trizées destoupés grasses trois napes une prime et deux de
grasses ++, le tout neuf payables lesdits meubles le jour de la benediction nutille et p_
ont promis led conjoint de bien et d huément guaranti led biens par En constitu
de tous troubles jusqués aujour présent moyénent laquelle Constituon ladite
---/---

				<p>Ladite future Espouze adeClare Ce Contenter et a cet esfait a renoncé et renonce parses présentés atous plus Enplés droit quelle pouroit auoir et pretandre surlés biens de sesdits père et mere en leurs fabueur Etparledit futur Espoux recépvan les droits de lad future Espouze ouc quoy que cefus ladite VEYRY Samere [mère] Ils ont le t ___ reconnu et assigné surtout leurs biens présents et advénir [déchiré] quil ___ Ch ___ Convénu et arrêté que ledit futur Espoux ___ fairo leur habita..on dans la maison et conpaignie delad VEYRY Etparladite VEYRY les nourrir et entretenir et leur famille sy Dieu leurs En donne et luy aportant leurs travaux et revénus +++ et seront et demeureront Lesd futturx Espoux Courmin et assossiés en tous meubles et acqués quil fairo penden leurdit futur mariage desquels acqués ils nen pourn dispozer qué en fabueur des enfens quy en proviendron et ny ayant pas chescun en dispozerat ason plaizir et vollonté et pour satisfaire ___ lesdroits bien desdit futturx espoux delad future espouze ont estés apressies et evallués alasomme de cents quatreving luvres tout cequedessus aeste ainssin stipullé et accépte parlesd parties quy ont promis letout tenir et entretenir et aconplir et ne venir auContraire aux susd peynes que dessus pour Cefaire Ils ont respetivement oblige et hipotequé tous Etungs Chescungz Leurs biens presents et advénir et out renonc atoutés Exception ___ présentes Contraires aquoy faire et deleurs vouldoirs et consantement ___ ont esté juges et condampnes soub le séel royal fait Esprésence de [déchiré] ___ du de puichaud parois ___ Pierre BONNET menuisier habitand du village de ___ tesmoingz cognux apelles et requis led BIGEARDEL te ___ led LEGRAND et non led BONNET auttre tesmoing ny les autres parties Pour ne savoirs dece Enquis par moy ++ une couverte de farge de village ad ___ Une exepte les revénu desd constitutions aladite future Espouze quil mettront Aleur proffit.</p> <p>Trois signatures lisibles : LEGRAND – PIERE BIGALDEIL – G. PETIT notaire royal</p> <p>[*] les trois premières lettres du patronyme ALEGRAND semblent avoir été délibéremment raturées de façon à lire GRAND. [**] L'abbaye de la Peyrouse (<i>Petrosa</i>) est une ancienne abbaye cistercienne située sur la commune de Saint-Saud-Lacoussière dans le département de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Mariage le 25 février 1721 à Annesse paroisse Sainte Blaise page 187-133</p>		
			LEGRAND Pierre	Epoux de CABREY Peyronne ; habitant du lieu La Lande à Annesse commune d'Annesse-et-Beaulieu 24 ; signe Legrand ;		
			ALEGRAND Pierre	Même que dessus		
			CABREY Peyronne	Epouse de LEGRAND Pierre ; habitant du lieu La Lande à Annesse commune d'Annesse-et-Beaulieu 24 ;		

			CANBREY Peyronne	Même que dessus	
			CAUBREY Peyronne	Même que dessus	
			ALEGRAND Honnoree	Fille naturelle et légitime de Pierre et de CAUBREY Peyronne ; habitant du lieu La Lande à Annesse commune d'Annesse-et-Beaulieu 24 ; future mariée ;	
			LEGRAND Honorée	Même que dessus ;	
			GRAND Honorée	Même que dessus ;	
			GUARREAUD Anthoine	Serrurier ; fils légitime et naturel de feu Pierre et de VEYRY Marguerite ; futur marié ; habitant du village du Maine à Beaulieu commune d'Annesse-et-Beaulieu (24) ;	
			GARREAU Antoine	Même que dessus	
			GUARREAUD Pierre	Ded ; fils de Girou et de REY ; époux de VEYRY Marguerite ;	
			VEYRY Marguerite	Veuve de GARREAU Pierre ; habitante du village du Maine à Beaulieu commune d'Annesse-et-Beaulieu (24) ;	
			REY	Veuve de GARREAU Girou ; grand-mère paternelle du marié ; absente le jour du contrat ;	
			GARREAU Girou	Décédé ; époux de REY	
			DE LEYMARIE	Seigneur DE LEYMARIE ; possède une parcelle à Beaulieu	
			CHABANIAS	Notaire	

			CHABANAS	Même que dessus		
			DE PEYROUZE	Sieurs abbé de Peyrouze		
			ROCHE DE FONTAS	Sieur ROCHE DE FONTAS ;		
			PECOU Migou	Dit Guarragaud ou Garragau ; [dcd le 8 octobre 1722 à Beaulieu à l'âge d'environ 90 ans.]		
			RANNOUILH Thony	Dcd ; avait une parcelle		
			RANOUIL Antoine	Même que dessus ;		
			BONNET Pierre	Menuisier ; témoin		
			BIGEARDEL Pierre	Témoin ; il signe Piere BIGALDEIL		
			BIGALDEIL Piere	Même que dessus ;		
1721-02-27		Contrat entre REY et DE MARTINIS		Contrat non vu ; voir infra au 7/7/1727 ; somme versée par DE MEREDIEU Pierre	PETIT Notaire	DSCF7229 DSCF7230 à
			REY Guillaume	Dit Marteau ; laboureur ; métayer habitant de la présente métairie appelée de La Grange Neuve paroisse de Manzac ; il reçoit de Messire Pierre DE MEREDIEU, somme due par MARTINI Joseph, beau-frère de DE MEREDIEU suite contrat du 20 février 1721 reçu par PETIT Geoffroy, présent notaire royal ;		
			MARTINIS Joseph	Sr ; diacre ;		
1721-06-19	Montrem	Contrat de mariage	GUICHARD Jean	Laboureur ; habitant du bourg de Razac-sur-l'Isle 24 ;	PETIT	S7000470 à

	Bourg 24	entre GUICHARD Pierre et CUMENAL Marie			Notaire	S7000471 Page 815-291
			GUICHARD Pierre	Fils de Jean et de ; sabotier ; habitant du bourg de Razac-sur-l'Isle 24 ;		
			CUMENAL Pierre	Dit Grand Pierre ; époux de MAZEAU Jeanne ;		
			MAZEAU Jeanne	Epouse de CUMENAL Pierre		
			CUMENAL Marie	Fille naturelle et légitime de Pierre et de MAZEAU Jeanne ; habitante du village Les Rolphies à Montrem 24 ;		
			DEPUYJEANNE Hélié	Tisserand ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 : témoin qui ne signe pas		
			DEPUYJEANNE Bernard	Tailleur d'habits ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin qui ne signe pas pour ne savoir de ce enquis		
1721-10-27	Montrem Saunard 24	Contrat de mariage entre NIRAT Jean et COULLAUD Marie	COULLAUD Guillaume	Dcd ; époux de LABAT Jeanne ;	PETIT Notaire	S7000480 à S7000481 Page 815-294
			LABAT Jeanne	Veuve de COULLAUD Guillaume ;		
			COULLAUD Marie	Fille de feu Guillaume et de LABAT Jeanne ; domiciliée au village de Saunard à Montrem 24 ;		
			NICOULLAUD Marie	Même que ci-dessus ;		
			DENTRECOLLAS Jean	Dit Billy ; époux de LABAT Françoise ; beau-frère de LABAT Jeanne ; il assiste sa belle-sœur Jeanne ; habitant du village de Ferrières à Montrem 24 ;		
			LABAT Françoise	Sœur de LABAT Jeanne ; épouse de DENTRECOLLAS Jean ; elle assiste sa sœur Jeanne ; habitante du village de Ferrières à Montrem 24 ;		
			LABATUT Françoise	Même que dessus ; le patronyme existe tout comme DELABATUT		

			DELABATUT Françoise	Jeanne ou Françoise car il y a une signature DELABATUT		
			NYRAT Jean	Laboureur ; habitant du bourg de Razac 24 ; fils légitime et naturel des feux NYRAT Michel et ROUGIER Marie ;		
			NIRAS Michel	Dcd ; époux de ROUGIER Marie ;		
			NIRAT Michel	Même que dessus		
			NYRA Jean	Patronyme également au Royaume-Unis		
			ROUGIER Marie	Dcdée ; épouse de NYRAT Michel ;		
1722-02-13	Douzillac village de Niautouneix 24	Contrat de mariage entre BIGEARDEL Pierre et CHEVALIER Peyronne	BIGEARDEL Pierre	Praticien ; habitant Puychaud à Léguillac de l'Auche 24 ; fils de feu BIGEARDEL Jean vivant sirugien [chirurgien] et de COMPAGNON Jeanne ; signe	PETIT Notaire	DSCF7020 à DSCF7023
			BIGEARDEL Jean	Dcd ; chirurgien ; époux de COMPAGNON Jeanne		
			COMPAGNON Jeanne	Epouse de BIGEARDEL Jean		Page 815-298
			BIGEARDEL François	Clerc ; habitant du village de Nouallhat [Nouaillac] à Saint-Astier 24 ; présent		
			BIGEARDEL Joseph	Frère ; habitant du Puychaud à Léguillac de l'Auche 24 ; présent signe		
			CHEVALIER Jean	Maître ; CHEVALLIER ; époux de feu BOURDARIE Anne		
			BOURDARIE Anne	Décédée ; épouse de CHEVALIER Jean		

			CHEVALLIER Peyronne	Fille naturelle et légitime de CHEVALIER Jean et de feu BOURDARIE Anne		
			MARTRECHARD Arnaud	Laboureur ; habitant du village de Noualha à Saint Astier ; témoin ne signe pas		
			BOURSEAU François	Laboureur ; habitant de La Salle présente paroisse ; témoin ne signe pas		
1722-06-10	Annesse-et-Beaulieu lieu de Lalande 24	Contrat de mariage entre LEGRAND Jean et GINTRAC Jeanne	LEGRAND Jean	Praticien	PETIT Notaire	DSCF7016 à DSCF7019
			LE GRAND Pierre	Praticien ; dt La Lande à Annesse		Page 815-300
			CABRET Peyronne	Epouse de LEGRAND Pierre		
			GINTRAT Jean	Dcd ; Epoux de BOUTIER Catherine		
			BOUTIER Catherine			
			GINTRAC Jeanne			
1722-07-27	Chalagnac village de Labrousse 24	Contrat de mariage entre CUMENAL Pierre et ALLEMANDOU Marie	DAIX	Dans la maison de la métairie du seigneur de La Feuillade [DAIX] ;	PETIT Notaire	DSCF7008 à DSCF7011
			CUMENAL Pierre	Dit Rousseau ; laboureur ; fils de feu CUMENAL Pierre et de PETIT Marie ; habitant du village de Chancenie à Montrem 24 ;		Page 815-304
			CUMENAL Pierre	Dcd ; époux de PETIT Marie		

			PETIT Marie	Epouse de feu CUMENAL Pierre ;		
			ALLEMANDOU Marie	Fille de feu ALLEMANDOU Pierre et de DIVIER Catherine ; habitante de la maison à Chalagnac 24 ;		
			ALLEMANDOU Pierre	Dcd ; époux de DIVIER Catherine ;		
			DIVIER Catherine	Veuve ALLEMANDOU Pierre ;		
			ALLEMANDOU Pierre	Fils de feu ALLEMANDOU Pierre et de DIVIER Catherine ;		
			ALLEMANDOU Ramond	Fille de feu ALLEMANDOU Pierre et de DIVIER Catherine ;		
			ALLEMANDOU Raymond	Même que dessus ;		
			NEPVEU François	Tisserand ; habitant du bourg de Chalagnac 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			LESCURE Marou	Travailleur de terre ; habitant de la ville de Périgueux 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1722-09-15	Montrem village de Pellenezi 24	Contrat de mariage entre LAURENT Jean et DUBOST Jeanne	LAURENT Jean	Laboureur à bras ; habitant du village de Les Chabroulies à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7005 à DSCF7007 Page 815-308
		MADUR Louis	Laboureur ; habitant du lieu de Sanssourian à Montrem 24 ; beau-frère assistant de Jean ;			
		LAPLUE Pierre	Dcd ; époux de DUBOST Jeanne ;			
		DUBOST Jeanne	Fille de DUBOST Léonarde sa mère ; veuve de LAPLUE Pierre ; habitante du repaire du Villar à Saunard ;			

			DUBOST Léonarde	Habitante du lieu de Vallade à Coursac 24 ;		
			PETIT Clenet	Procureur d'office de la juridiction de Montanceix ; témoin		
1722-09-25	Coursac village de Lafaye 24	Contrat de mariage entre DELUBRIAC Guillem et ALLEMANDOU Jeanne	DELUBRIAT Guillem		PETIT Notaire	DSCF7012 à DSCF7015 Page 815-311
			ALLEMANDOU Jeanne			
1724-04-18	Montrem	Contrat de vente de SERRE Jean à SIMON Jean	SERRE Jean	Dit Bartazard ; laboureur ; né après le 18 avril 1699 ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; mineur de moins de 25 ans, il vend à SYMOND Jean (voir infra à la date du 11/08/1727) présent contrat non vu.	PETIT Notaire	DSCF7202 à DSCF7203
			SIMON Jean	Dit Merlet ; tisserand ; acquéreur ; habitant le village Les Chabroulies à Montrem 24 ;		
1725-11-25	Montrem village de Montanceix 24	Quittance pour JANAILLAC Jean donné par DEFARGES Pierre	JANAILLAC Jean	Dit Pourrade ; laboureur ; habitant du village de Las Plantas à Léguillac de l'Auche 24 ; il paie la dot de sa fille ;	PETIT Notaire	DSCF7089 à DSCF7090 Page 815-315
			DEFARGES Pierre	Dit Matally ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			JANAILLAC Anne	Fille de JANAILLAC Jean ; épouse de DEFFARGES Thony		
			DEFFARGES Thony	Fils de DEFARGES Pierre ; époux de JANAILLAC Anne		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; témoin		
1726-01-07		Testament de BARDON		Acte non vu – référence infra le 29/12/1727	LABAT	DSCF7272 à

		Hiérosme	BARDON Hiérosme	Notaire royal à Manzac ; frère de BARDON Jeanne il lui lègue 200 £	Notaire	DSCF7275
			BARDON Jeanne	Epouse de COLLINET Jean puis de DEPUYJEANNE Guillaume		
1726-03-15		Contrat entre DEFARGES Jean contre DEFARGES Jean		Contrat du 15/3/1726 établi par Maître GARREAU notaire royal. Ce contrat n'a pas été vu. Il en est fait mention dans la quittance du 20/4/1727 établie par Maître PETIT – voir infra Nota : il pourrait s'agir de Maître GARREAU notaire royal à Saint Astier 24 – les documents de son étude seraient introuvables.	GARREAU Notaire	DSCF7067 à DSCF7068
			DEFFARGES Jean	Dit Guinassou ; laboureur ; habitant des Gounieux à Saint Léon de Grignol 24 ;		
			DEFARGES Jean	Même que dessus		
			DEFFARGES Jean	Dit de Layret ; tailleur d'habits ; habitant du village du moulin paroisse de Razac 24 ; argent dû par contrat du 15 mars 1726 reçu par GARREAU notaire royal		
1726-08-06		Bail en afferme de DEFARGES Jean pour LAMON Arnaud		Contrat non vu ; mention faite dans le contrat d'accord, acte du 6/9/1727	PETIT Notaire	DSCF7280 à DSCF7283
			DEFARGES Jean			
			LAMON Arnaud			
1727-01-07	Montrem village de Montanceix 24	Vente de BEAU Sicary dit Millaney à DESOUDEY Pierre	BEAU Sicary	Dit Millaney ; laboureur à bras ; habitant du village de Louirat à Montrem 24 ; vend à DE SOUDEY un lopin de terre ;	PETIT Notaire	DSCF7123 à DSCF7124
			DE SOUDEY Pierre	Laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
			MURAT Hélie	Possède parcelle ;		
			MEYNARD Annet	Dcd ; possédait une vigne ; a des hoirs ;		Page 815-318

			VIDAL Pey	Dit Chanceignie ; avait acheté à CHAMINEAU Sicary par contrat du 23 février 1687 reçu par GUARREAUD notaire royal		
			CHAMINEAU Sicary	vendeur		
			GUARREAUD	Notaire royal ; probablement le notaire de Saint-Astier dont les documents de l'étude restent introuvables ;		
			GARREAU	Même que dessus		
			MEYNARDIE Jean	Teyxerant tisserand ; dit La Plaine ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin		
			CAMBEROU Jean	Laboureur : habitant de Montanceix à Montrem ; témoin		
1727-01-09	Montrem village Breuilh 24	Quittance pour URGEL Jean et MIGNOT Jean à VEDRY Jean	MIGNOT Jean	Tisserand ; habitant Breuilh à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7143 à DSCF7144 Page 815-320
			VEDRY Jean	Le vieux ; laboureur à bras ; époux de MIGNOT Peyronne ; habitant du village de Lafaye à Coursac 24 ;		
			MIGNOT Peyronne	Epouse de VEDRY Jean ; absente lors de l'acte ;		
			URGEL Jean	Frère ustelain delad Peyronne		
			ROCHE Jean	Laboureur ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signent pas ;		
			ROCHE Thoumieu	Fils de Jean ; laboureur ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signent pas ;		
1727-01-10	Montrem village de Montanceix	Oblige de 33 £ consentie par VEDRY Jean à PICHARDIE			PETIT Notaire	DSCF7165 à DSCF7166
			VEDRY Jean	Faure et taillandier ; habitant du village de La Faye à Coursac 24 ; débiteur envers Pichardie		

		Pierre				Page 815-323
			PICHARDIE Pierre	Dit Besselo ; journalier, habitant de Brouyol [Bruyols] à Coursac 24 ; époux de PRIVAT Marguerite ;		
			PRIVAT Marguerite	Epouse de PICHARDIE Pierre ;		
			CHERIFER Jean	Fils de CHERIFER Arnaud ; laboureur ; habitante du village de la Mourinie à Coursac 24 ;		
			CHERIFER Arnaud			
			BARZAC Helie	Laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LAVAUD Pierre	Dit Queyrat ; laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
1727-01-15	Saint Astier 24	Mariage entre LAVAUD Jacques et MATIRE Marie	MATIRE Pierre	Epoux de LUCRAISSE Sicarie ; habitant de la maison à Saint Astier avec son épouse, sa fille et BRACHET ;	PETIT Notaire	DSCF7054 à DSCF7057
			MATERE Pierre	Même que dessus ;		
			LUCRAISSE Sicarie	Epouse de MATIRE Pierre ; habitante de la maison à Saint Astier ;		Page 815-328
			LUCRECE Sicarie	Même que dessus		
			MATIRE Marie	Fille naturelle et légitime de Pierre et de LUCRAISSE Sicarie ; habitante de la maison à Saint Astier ;		
			BRACHET Fronton	Laboureur ; habitant de la maison à Saint Astier ;		
			LAVAUD Pierre	Journalier ; époux de MADUR Marie ;		

			MADUR Marie	Epouse de LAVAUD Pierre ;		
			LAVAUD Jacques	Fils de Pierre et de MADUR Marie ; journalier ; habitant du bourg de Montrem 24 ;		
			ROCHE Jean	Laboureur ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe l'acte		
1727-01-15	Montrem Bourg 24	Oblige contre LAPORTE Pierre à COLLINET Girou	LAPORTE Pierre	Dit Pecou ; journalier ; habitant du village de La Faye à Manzac 24 ; débiteur envers COLLINET	PETIT Notaire	DSCF7167 à DSCF7168
			COLLINET Girou	Laboureur ; habitant du village des Piniers à Saint-Paul-de-Serre 24 ;		Page 815-329
			RENARD Pierre	témoin		
1727-01-15	Montrem 24	Oblige pour REY Jean dit Tabot contre REBEYROL Pierre	REY Jean	Dit Tabot, tabac ; laboureur ; habitant de la métairie de Pellenezi à Montrem 24	PETIT Notaire	DSCF7169 à DSCF7170
			REBEYROL Pierre	Clerc ; habitant du village de Peyrot à Manzac 24 ;		Page 815-331
1727-01-15	Montrem village de Chancenic 24	Mariage entre BARTHOLOME Jean et MONTILLAUD Laurence	MARTINIS	Sieur ; possède une maison dans la métairie de Chancenic à Montrem	PETIT Notaire	DSCF7234 à DSCF7237
			BARTHOLOME Jean	Père ; journalier ; habitant de la métairie du Sr DALIER au village de Puyenchet à Marsac 24 ;		Page 815-333
			LACOSTE Marguerite	Dcd ; épouse de BARTHOLOME Jean		
			BARTHOLOME Jean	Fils de Jean et de feu LACOSTE Marguerite ; journalier ; habitant de la métairie du Sr DALIER au village de Puyenchet à Marsac 24 ;		

			DALIER	Sieur ; procureur es sièges royaux de la ville de Périgueux ;		
			MONTILLAU Jean	Dit Bequat ; époux de ROUSEILLE Peyronne ;		
			ROUSEILLE Peyronne	Epouse de MONTILLAU Jean ;		
			MONTILLAU Laurence	Laressa, Lamoisse Laroisse ?? ; fille de Jean et de ROUSEILLE Peyronne ;		
			FARGE Pierre	Laboureur à bras ; habitant du village de Chancenie à Montrem ; témoin		
			LONDEY Jean	Laboureur à bras ; habitant du village de Chancenie à Montrem ; témoin		
1727-01-16	Montrem Bourg 24	Partage entre Sicaire et autre Sicaire LACUEILLES frères Et LAVAUD Pierre et LACUEILLE Jeanne conjoints Et DUBOIS Pierre et LACUEILLE Léonarde conjoints Voir suite infra 19/9/1727	GAILLARD Guillaume	Habitant de la maison dans le bourg de Montrem 24 ; témoin	PETIT Notaire	DSCF7043 à DSCF7049
			LACUEILLE Sicaire	Frère du second infra ; laboureur ; habitant du village de Jarrige à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Sicaire	Frère du premier supra ; laboureur ; habitant du village de Jarrige à Montrem 24 ;		
			LAVAUD Pierre	Dit Cerrat ou Cesrac ; époux de LACUEILLE Jeanne ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Jeanne	Epouse de LAVAUD Pierre ; habitante du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			DUBOIS Pierre	Epoux de LACUEILLE Léonarde ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Léonarde	Epouse de DUBOIS Pierre ; habitante du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Annet	Dit Gentil ; dcd ; époux de ROUSSEAU Catherine ; ses biens sont sis et situés dans les appartenances de Montanceix ; sa maison était au lieu des Pareaux à Montanceix ;		

			ROUSSEAU Catherine	Dcdée ; épouse de LACUEILLE Annet ;	
			COLLINET Fronton	Possède terrain ;	
			BARTAZAC	Dcd ; possédait terrain qui est à ses hoirs ;	
			LES EAUX Coullaud	Possède terrain ;	
			ROUSSEAU Guillaume	Dit Nuvau ; possède terrain ;	
			ROUSSEAU Estienne	Dit Lili	
			LACUEILLE Jean	Dit Rabalure ;	
			DEFFARGES Marcole	Dit Marsabit ;	
			CONSTANT Léonard		
			COLLINET Narde		
			COLLINET Marguerite		
			TENEZE Bori	Ddcd ; a des hoirs ;	
			LACUEILLE Pierre	Praticien ;	

			COLLINET Jean	Dit De Marie ;		
			PETIT Helie	Praticien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin qui signe l'acte		
1727-01-16	Montrem village de Montanceix 24	Obligé de 29 £ 10 s. pour COLLINET Girou contre DEPUYJEANNE Bernard	DEPUYJEANNE Bernard	Tailleur d'habits ; habitant du village Fleix à Montrem 24 ; se constitue débiteur envers Girou	PETIT Notaire	DSCF7099 à DSCF7100
			COLLINET Girou	Laboureur ; habitant du village des Piniers à Saint-Paul-de-Serre 24 ;		Et DSCF7119 à DSCF7120
			DEPUYJEANNE Hélié	Dcd ; père de Bernard ; était débiteur de la somme auprès de Sr GENTIL de Fleix		
			GENTIL	Sr GENTEL de Fleix ;		
			BARDONT Pierre	Praticien ; habitant du présent lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe l'acte, signature lisible		
			BARDON Pierre	Même que dessus ;		
			PETIT Hélié	Praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;		
1727-01-19	Léguillac-de-l'Auche 24 Les Biarneyx	Accord et quittance entre DE SENRENS Jean et GUARREAU François	DE SENRENS Jean	Dit de La Louise ; laboureur ; habitant la métairie de Biarneyx à Léguillac de l'Auche 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7093 à DSCF7096
			DE VILLEREYNEIGS Jean	Dcd ; premier mariage époux de DE SENRENS Thonie : deux enfant Peyronne et Jeanne ; second mariage époux de DIEUAYDE Louise : deux enfants ; il testa devant Me SOULLIER notaire le 26/02/1719		
			DE SENRENS Thonie	veuve de DE VILLEREYNEIGS Jean		

			DE VILLEREYNEIGS Peyronne	Fille de feu Jean et de DE SENRENS Thonie ou Thone ; habitante de la maison de Biarneyx à Léguillac de l'Auche 24 ; elle procède sous l'autorité de GARREAU François		
			DE VILLEREYGNE Peyronne			
			GARREAU François	Dit Jarnithou ; laboureur ; habitant du village de Marmanth à Saint Astier 24 ; [peut-être Marcompte]		
			DE VILLEROYNEYS Jeanne	Sœur de Peyronne ; fille de Jean et de DE SENRENS Thonie ;		
			DIEUAYDE Louise	Seconde épouse de DE VILLEREYNEIGS Jean ;		
			DE VILLEROYNEYS x	Enfant de Jean et de DIEUAYDE Louise ;		
			DE VILLEROYNEYS x	Enfant de Jean et de DIEUAYDE Louise ;		
			CRUVELLIER Arnaud			
			MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant des faubourgs de Saint Astier 24 ; témoin qui signe ;		
			PECOUT Annet	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;		
1727-01-26	Montrem village de Montanceix 24	Oblige de la somme de 75 £ pour GUARREAUX François et Annet frères contre ROUSSAUD Guillaume		Ce jourd'huy vingt sixiesme jeanvier mille sept cent vingt sept apres midy aulieu de montanceix juridiction dud lieu paroisse de montrem Enperigord et dans la maison de notaire royal soub signe par devant icelluy et tesm. Bas nommes Aesté present Guillaume ROUSSAUD fil a feu Sycary dit medort laboureur habitant dudit present lieu lequel de sa libre vollonte cest constitué debiteur envers François et Annet GUARREAUD freres laboureurs habitants du lieu des Biarouyx de Leguillac delauche led Anne dycy absent mais led François tan par luy que parled Annet GUARREAUD sondy fraire présent et accéptant savoir est de la somme de quarante cinq luvres	PETIT Notaire	DSCF7231 DSCF7233 à

				<p>dix sols prvént icelle a cause et pour raison de vray et real prest argent tout présentement presté parled François GUARREAUD et aud non creantier aud ROUSSAUD en dix louis d argent de quatre livres onze sols piessse faisant et vallant lad somme de quarante cinq livres dix sols bien comptés et nonbrés parled GUARREAUD et almistan en nostre presance et des tesmoins bas nommés prinse et enbourssée parled ledit ROUSSAUD dont sans est contante et a promis comme serat tenu et payés présentés soblige led ROUSSAUD _ de icelle susd somme de quante cinq livres dix sols icelle rendre Bailler et payer audits GUARREAUD ouc aux leurs dans le jour et faite [fête] de Pâques prochain apaine detous despans domages interes laquelle somme de quarante cinq livres dix sols led François GUARREAUD Creantier [créancier] adit auoir vandu au sieur a __ de Saint Astier Et pour majeure assurance dud paiement aud GUARREAUX Creantiers aestepresent en sa personne Annet PECOUT prilu __ habitant dud presant lieu lequel de sa liberalle vollonté Cest randu plege et caution dud ROUSSAUD debiteur son Gendre et apromis adeffaud de paiement dans led dellay De la faite de paques prochain descendre bailler et payer lad Somme de quarante cinq livres dix sols aud GUARREAUD creantiers ouc aux leurs aux susd paynes que dessus En ce quil serat permis aud creantier de ce prendre surquy bon leur ---/---</p> <p>Senblerat desd debiteur et caution enCeque led debiteur promet Etsoblige de rellevér Indanpne sud caution et de le tenir quitte et indanpniser [indemnisé] de tous les assessires et le ranboursser de tout cequil ce trouverat des boursse aloiasim des presantes enCequil aeste convénu et arreste que Cas aucun que lesdit ences sy dessus esceptés au menten audellai de leur prix de quatre livres entre si led ROUSSAUD et __ debiteur et caution promenten et sobligen de faire laumentation auproffit desd creantiers demesme led Francoi GUARREAU promest aussy de sa par que sil y a de la diminution jusques alad faite de paques prochain ladiminution serat auprejudice dud GUARREAUD et aud non et pour ce faire et tenir lesd debiteur et caution ont oblige et hipoteque tous et ung chescuns leurs biens presents et advenir solliderement lun pour lauttre et unseuil pour le tout renoman aubeux feu d ordre di __ et discution de p __ et biens aquoy faire et de leur __ sy sont cond.né soub le séél royal fait Enprésances de Helies PETIT praticien et de Jean CANBEROU laboureur habitant dud pñt lieu tesmoin Cognus et led PETIT a signe avec led pe __ caution et non led CANBEROU auttre temoin ny led debiteur ny creantier pour nesavoir de ce enquis par moy</p> <p>Trois signatures lisibles : Annét PECOUT – PETIT – G PETIT notaire royal</p>		
			ROUSSEAU Sicarie	Dcd ;		

			ROUSSEAU Guillaume	Dit Médor ; fils à feu Sycary ; laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; se constitue débiteur envers les frères GARREAU ;		
			PECOUT Annet	Beau-père de ROUSSEAU Guillaume pour lequel il se porte caution ; il signe l'acte, signature lisible		
			GARREAU François	Laboureur ; frère d'Annet ; laboureur ; habitant du lieu de Biarouyx à Léguillac de l'Auche 24 ;		
			GARREAU Annet	Laboureur ; frère de François ; laboureur ; habitant du lieu de Biarouyx à Léguillac de l'Auche 24 ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin ;		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; témoin		
1727-01-29	Périgueux 24	Obligé de 220 £ pour EYMER Henri notaire royal contre FOMARTY Jean marchand	LACOSTE Martial	Dit Miquet ; hobergiste, aubergiste ; habite dans une maison des faux bourgs de la ville de Périgueux paroisse Saint Jean ; témoin qui signe	PETIT Notaire	DSCF7157 à DSCF7160
			EYMER Henri	Notaire royal ; henry ; habitant du bourg de Mensignac 24 ; le 17 may 1721 avait consenti afferme en faaveur desd BRACHET et FONMARTY d'une maison enclos située dans le bourg de Razac pour durée de 5 ans ; contrat du 31/12/1721 reçu par ROBERT notaire ; contrat du 20/07/1726 retenu par ledit EYMER notaire ;		
			FONMARTY Jean	Marchand ; il fait pour lui et BRACHET, habitant du bourg de Razac 24 ;		
			BRACHET Gironne	Veuve de feu FONMARTY Eymery		
			FONMARTY Eymery	Dcd ; époux de BRACHET Gironne ;		
			ROBERT	Notaire		
			REY Jean	Dcd ; époux de DUBEST Margueritte		
			DUBEST Marguerite	Veuve de REY Jean		

			MOURCINQ Jean	Dit Guarregeou		
			CHAUSSENGEAS Ellie	Maître tuillier ; habitant de la tuilerie de Renamon paroisse de Brassac [Grand-Brassac] 24 ;		
			CHAUSSENGEAS Hélie	Même que dessus		
1727-01-30	Montrem lieu de Pellenezy 24	Oblige pour LACOMBE Léonard contre BOURDARIE Jean 41 £	BOURDARIE Jean	Laboureur ; habitant du village de Fraysse à Manzac 24 ; se constitue débiteur	PETIT Notaire	DSCF7155 à DSCF7156
			LACOMBE Léonard	Laboureur ; habitant Manzac ;		
			PETIT Clenet	Procureur d'office ; habitant du lieu de Pellenezi à Montrem ; témoin qui signe		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Pellenezi à Montrem ; témoin qui signe		
1727-02-01	Montrem village de Montanceix 24	Contrat de mariage entre MURAT Léonard et LAVAUD Françoise	MURAT Hélie	Epoux de MURAT Marie ;	PETIT Notaire	DSCF7087 à DSCF7088
			MURAT Marie	Epouse de MURAT Hélie ;		
			MURAT Léonard	Journalier ; fils de Hélie et de MURAT Marie ; domicilié village de Las Chabrouillas à Montrem		
			LAVAUD Sicary	Dcd ;		
			LARONZE Jeanne	Epouse de LAVAUD Sicary ;		

			LAVAUD Françoise	Fille de feu Sicary et de LARONZE Jeanne ; habitante Montanceix à Montrem 24 ;		
			LAVAUD Hélié	Frère de Françoise ; fils de feu Sicary et de LARONZE Jeanne ; habitant du village du par de l'Angle paroisse d'Andrivaux actuellement Coulounieix-Chamiers 24 ;		
			PETIT Hélié			
			CANBORROU Jean	Laboureur ; habitant Montanceix ; témoin ;		
1727-02-01	Montrem village de Montanceix 24	Quittance baillee par DURIEU Henry et DURIEU Jean à DE LAUDU Jean	DE LAUDU Léonard	Epoux de DE LASOUTOUNIE Marie	PETIT Notaire	DSCF7173 à DSCF7176
			DE LASOUTOUNIE Marie	De Lasoutougnie ;		
			DE LAUDU Jean	Fils de Léonard et de DE LASOUTOUNIE Marie ; il fait au nom de son frère ; habitant du village de Fayolle à Montrem ;		
			DE LAUDU x			
			DURIEUX Henri	Laboureur à bras ; habitant du village de Fayolle		
			DURIEUX Jean	Fils d'Henry ; tailleur d'habits ; habitant du village de Soulique à Bruc de Grignol 24 ; reçoit la dot constituée par LASOUTOUNIE Marie		
			DE LAUDU Françoise	Epouse de DURIEUX Jean ; sœur de DE LAUDU Jean ;		
			MAZEAU	Notaire royal		

			JAY Allen	Dcd ; était notaire royal ; possédait parcelle ; a des hoirs ;		
			CHABOT Sicarie	Laboureur à bras ; habitant du village de Chanségnie à Montrem ; témoin		
1727-02-02	Montrem 24	Vente de ALLEMANDOU Pierre dit Chapouty à VEDRY Juan du Ranssu, menuisier		Ce jourd'huy segond de feurier mil sept cent vingt Sept apres midy au village de Cinseince Chanseigne parroissedemontrem En Perigord pardevant delamaison du borderage du Sieur MARTINIS Pardevant mou notaire royal	PETIT Notaire	DSCF7115 à DSCF7116
			MARTINIS	Sieur possédant la maison du borderage à Montrem 24 ;		
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Chapouti ou Chapoutin ; laboureur ; habitant du présent village à Montrem 24 ;		
			VEDRY Jean	Dit Ransu ; menuisier ; habitant du village du Ba à Coursac 24 ;		
			LAVAUD Pierre	Dit du Po_ ; laboureur à bras ; habitant du présent village ; témoin		
			ALLEMANDOU Antoine	Dit Chapoutie ; laboureur ; habitant de Las Vounignas à ___jaure ? ; témoin		
1727-02-03	Montrem 24	Quittance de la somme de 21 £ par SENCHOUT Jean à JOURDE Antoine	SENCHOUT Jean	Laboureur ; habitant du village de __ paroisse de Manzac ;	PETIT Notaire	DSCF7250 à DSCF7251
			JOURDE Antoine	Menuisier ; habitant du moulin de Siorac à Razac 24 ;		
			GAILLARD Guillaume	Hôte ;		
			DEPUYJEANNE Bernard	Tailleur d'habits ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ; témoin		
			MONNIER	Sabotier ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin		

1727-02-03		Dossier CONSTANT Léonard	NECHUARD Pierre	Laboureur ; habitant du village de Brognac à Saint-Astier 24 ; se constitue débiteur envers CONSTANT Léonard	PETIT Notaire	DSCF7252 DSCF7254	à
			CONSTANT Léonard	Tisserand ; habitant du lieu de Las Monbas dudit lieu de Montanceix à Montrem 24 ;			
			MISNARD				
			MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant des faubourgs de la ville et paroisse de Saint Astier 24 ; témoin qui signe Mazeau			
			PETIT Hélié	Praticien ; habitant du présent dit lieu ; témoin qui signe			
1727-02-04	Montrem village de fayolle 24	Contrat de mariage entre LABROUSSE Pierre et DE LAUDU Catherine	LABROUSSE Pierre	Laboureur ; époux de ANGELAM Anne [Angelaud patronyme le plus usité sur Génée@ en Dordogne – consultation de réf 2019-10-05 , mais il y a aussi deux ANGELAM]; habitant du village de Baraudie à Manzac-sur-Vern 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7139 DSCF7142	à
			ANGELAUD Anne	Epouse de LABROUSSE Pierre			
			LABROUSSE Pierre	Fils de Pierre et de ANGELAM Anne ; habitant de Baraudie à Manzac ; futur marié ;			
			DE LAUDU Catherine	Future mariée ; fille de Jean et de BARDON Jeanne ; habitante du village de Fayolle à Montrem 24 ;			
			DE LAUDU Jean	Epoux de BARDON Jeanne ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ;			
			BARDON Jeanne	Epouse de DE LAUDU Jean ; habitante du village de Fayolle à Montrem 24 ;			
			MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant des faubourgs de Saint Astier 24 ; témoin qui signe ;			
			DEPUYJEANNE Pierre	Praticien ; habitant du village du Fleix à Montrem 24 ; témoin qui signe			

1727-02-04	Montem village de Montanceix 24	Vente de la somme de 29 £ faite par BARDON Marie en faveur de DEPUYJEANNE Pierre	<p>Ce jourd'huy quatriesme fevrier mil sept cents vingt sept apres midy au lieu montanceis jurisdiction du lieu parsse de montrem enperigord et maison du not.re royal sousigné pardevant Ycelluy et prd les tesmoins bas nommes aeste present Marie BARDON, ditte Mariotte veuve de Pierre DEFFARGES habitante du village de Crognac psse de Saint Astier laquelle de sa libre vollonté a vendu Cédé quitté remis et delaché par ses presentes aperpetuitté et a jamais a Pierre DEPUYJEANNE dit Fillol praticien habitant du village de Fleyx pñt psse pñt St___ pour luy et les siens stipulant et acceptant se ___ est une piece de terre contenant quarante et un escars et demy autrement au lieu par entier lieu appele a la fon Claire autrement a la terre de gounaud dans les appartenances et mesnement dud village de Flis confrontant ala terre de Thoni ROCHE dit GAILLARD et a celle de Jean CHIROUZE dit Sautereau et a celle de Guillou DEPR___ et au chemin dud village de Flayx et au ___ aue sis autres confrontations sauues et acfse faite lad__ vand.ion pour en moyenant le prins et somme de vingt neuf luivres laquelle somme led DEPUYJEANNE acquerueur a touch__ ---/--- baillée et payée à lad BARDON vandereusse en louis d argent de valeurs Pieces et autres bonnes especes de monnoye de Cour et mise _____ et vallant lad somme de vingt neuf luivres bien comptée et nombrées par ledit DEPUYJEANNE et alinstant retiré et enbourssée par lad BARDON Apres lavoir examinée et vizittée dont San este constantée et dicelle etConu de quittance par ses presentes aud acquerueur avec promesse quil neluy enseras jamais rien demandé ny aux siens aux pejnes de droit et a declare lad BARDON vouloir employer la somme de vingtneuf luivres ouc laj emene de Partie de Cequelle doit au Seigneur Marquis DE LA DOUZE et du pnt lieu en desduon [déduction] des sommes quelle luy doit pour raison de certaine bled que lad BARDON avait prins dans le grenier dud Seigneur laquelle avait employé Pour sa nourriture et de Ceux de sa maison et mojenant ce consenti la BARDON vandereusse queled acquerueur sos__ et __ subrogé aulieu de a Place dud Seig.r et en consequence de Ce la vanderesse sin demise et demis__ sur al pinde terre sus confronte et designé et dicelluy lner__ ___ led acquerueur par le bail et cede des Presents Consantant quil ___ pouss et en jouisse ---/---despo__ a sa vollonte avec Pre__sse de bien led ___ et garantir led lopin de terre et luy oter tout troubles generalement qui pourraient avoir surlé lopin de terre led f _____ et faire valli lad vente</p>	PETIT Notaire	DSCF7313 DSCF7319	à
------------	--	---	--	------------------	----------------------	---

			<p>sur tous ses biens pñt et advenir sans son y rien sera ni retenir aucune chose cy se nest la rente a Prorata queled acquireur payera asadescharge aSieg Jantils de Fleyx et sous la rante prorata seigneur fontier [foncier] et dira et pour lantreten de tout ce que dessus lesd parties ont respetivement oblige et ypotequé tous ses biens pñts et advenirs ___ renonce a toutes Exceptions a ce contraire aquoy faict et de leurs consatement ont estes juges et coudamnes sous le sel royal fait en presence de Helies PETIT prati.. et Jean CAMBEROU laboureur Habitants dud pñt lieu tesmoins cognus led PETIT Asigné avec Moy et non led CAMBEROU aut tesmoin Ny parties pour ne savoir de ce enquis par moy</p> <p>Deux signatures lisibles : Pierre DEPUYJEANNE acquéreur – G. PETIT Notaire royal</p>		
		DEFFARGES Pierre	Dcd ; époux de BARDON Marie ;		
		BARDON Marie	Veuve de DEFARGES Pierre ; habitante du village de Crognac à Saint Astier 24 ; elle vend à DEPUYJEANNE Pierre une pièce de terre au lieu fond Clair ;		
		DEPUYJEANNE Pierre	Dit Fillol ; praticien ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ;		
		ROCHE Thoni	Dit Gaillard ; possède une pièce de terre ;		
		GAILLARD	Surnom de ROCHE Thoni ;		
		CHIROUZE Jean	Dit Sautereau ; possède une pièce de terre ;		
		D'ABZAC DE LA DOUZE	Marquis		
		PETIT Hélie	Praticien ; témoin ;		

			CAMBEROU Jean	Laboureur ; témoin		
1727-02-05		Probablement contrat de mariage avec constitution de dot		Contrat de mariage non vu au 2019-10-03 Voir le versement du 30/08/1727 ci-dessous	PETIT Notaire	
			DEYMIER Etienne	Laboureur ; habitant au village de Rollet à Razac ; époux de FILLOL Marsale ;		
			FILLOL Jean	Laboureur ; habitant du repaire noble de Djeidoire paroisse de Montrem ; a donné à DEYMIER 118 £ somme venant en déduction de la dot DE Marsale et finissant le contrat du 5 février 1727 reçu par PETIT Geoffroy présnet notaire ;		
			FILLOL Marsale	Fille de Jean		
1727-02-05	Montrem repaire noble d'Exidoire 24	Mariage entre DEYMIER Estienne et FILLOL Marsalle		Ce jourd huy cinquiesme febvrier mille sept cent Ving sept auvan midy au repaire noble deyxidoire Et maison de la mestairie de Mons.r DE LA ROUSSIE DE LA ROCHEYMOND paroisse de Montrem Enperigord pardevant moy notaire royal soub signé presents les tesmoins Sy apres nommés ONT Estés présents et personnellement Constitués Estienne DEYMER journallier habitant du village de Roulet paroisse de Razac fils naturel et legitime de feu Léonard DEYMIER et de Leonarde DUPERIER dibcy absente alaquelle led Estienne promest de Faire aprouver et ratiffier lés présentés auxpeynés Dedroit led Estienne DEYMIER faisant et traitant le contenu Enses présentés avec laentame [l'assistance] de Estienne VAUDOU Faure taillendier habitant du village des Fieux paroisse d Anasse lequel est yssy présent quy pourlavallidité des presantes lad DEYMIER apris pour son curateur pour ce affaire seullement lequel VAUDOU apromis sans ce préjudice D'une part et Jean FILLOL laboureur et Marsalle FILLOL Fille naturelle et legitime dud FILLOL et de feu Peyronne MAZEAU habitants deladite présent maison d autre par Lesquelles parties aeste dit avoir proposé mariage Entre ledit Estienne DEYMIER et ladite Marsalle FILLOL Enceque, Cesont promis de ce prandre pour mary et femme Futtur Espoux et sollelnizér leurdit futur mariage ---/---	PETIT Notaire	DSCF7063 à DSCF7066
			DEYMIER Etienne	Journallier ; habitant du village du Roulet à Razac 24 ; fils de feu Léonard et de DUPERIER Léonarde ;		
			DEYMIER Léonard	Dcd ; époux de DUPERIER Léonarde ;		

			DUPERIER Léonarde	Veuve de DEYMIER Léonard ; absente ;		
			VAUDOU Etienne	Faure et taillandier ; habitant du village Les Fieux à Annesse-et-Beaulieu 24 ;		
			DE LA ROUSSIE DE LA ROCHE-AYMON	Propriétaire de la maison de la métairie au repaire noble d'Exidoire à Montrem 24 ;		
			DE LA ROCHE-AYMON Antoine	Messire ; Chevalier ; seigneur de la Roussie ; dit Seigneur de la Roussie ; Anthoine ; habitant de la ville de Périgueux 24 ;		
			DE LA ROUSSIE	Seigneur de La Roussie		
			MAZEAU Pierre	Laboureur ; habitant du village de Jarrige à Montrem ;		
1727-02-07	Montrem Bourg 24	Ratification par ENGELLAUD _nne femme de LABROUSSE à LABROUSSE Pierre	LABROUSSE Pierre	Dit FILLOL ; époux d' ANGELAUD	PETIT Notaire	DSCF7198 à DSCF7199
			ANGELAUD Anne	Epouse de LABROUSSE Pierre ; habitante du village de Barraudie à Manzac-sur-Vern 24 ; il lui est fait lecture du contrat de mariage de son fils Pierre, acté daté du 4 [04/02/1727] voit supra		
			ENGELLAUD Anne	Même que dessus		ET
			LABROUSSE Pierre	Fils de Pierre et d'ANGELAUD Anne ; époux de DE LAUDU Catherine ;		DSCF7220 à DSCF7221
			DE LAUDU Catherine	Epouse de LABROUSSE Pierre, fils ;		
			GUAILLARD Guillaume	Hôte du bourg de Montrem 24 :		

			GAILLARD Guillaume			
			LABAT Pierre	Notaire royal ; habitant du bourg de Manzac 24 ; témoin qui signe ;		
			DEPUYJEANNE Pierre	Praticien ; habitant du village du Fleix à Montrem 24 ; témoin qui signe p puyjeannaee ;		
			LABROUSSE Pierre	Père ou fils qui signe l'acte		
1727-02-10	Bruc de Grignol village de La Combe 24	Mariage entre GRANDRIEU Jean et DALESME Marie	GRANDRIEU Jean	Fils de François et de BOURDEIL Catherine ; futur époux de DALESME Marie ; habitant du village de Blanquinot paroisse de Saint-Astier 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7291 à DSCF7294
			DE GRANDRIEU Jean	Même que dessus ;		
			GRANDRIEU François	Journalier ; époux de BOURDEIL Catherine ;		
			BOURDEIL Catherine	Epouse de GRANDRIEU François ; absente lors de l'établissement du contrat ;		
			DALESME Marie	Epouse de DE GRANDRIEU Jean ; fille de DALESME Pierre et de BOURDEIL H__ ; habitante du village de La Combe à Bruc de Grignols 24 ;		
			D'ALESME Marie	Même que dessus ;		
			DALESME Pierre	Laboureur ; époux de BOURDEIL Hlion ? ;		
			BOURDEIL H	Epouse de DALESME Pierre ;		
			LAMON Bernard	Praticien ; habitant du village de Beauquinot à Saint-Astier 24 ; témoin qui signe lisible		
			MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant des faux bourgs de la ville de Saint Astier 24 ; témoin qui signe lisible ;		

1727-02-10	Montrem Bourg 24	Quittance de la somme de 16 £ pour MADUR Girou que lui a donné LAURANT Jean	LAURANT Jean	Travailleur de terre ; veuf de MADUR Catherine ; il administre ses biens et ceux de ses enfants ; habitant du village Las Chabroullias à Montrem 24 ; il reçoit 16 £ de son beau-père MADUR Girou ;	PETIT Notaire	DSCF7295 à DSCF7296
			LAURENT Jean	Même que dessus ;		
			MADUR Catherine	Dcdée ; fille de MADUR Girou ; épouse de LAURANT Jean ;		
			MADUR Girou	Dit de Peyratou ; laboureur à bras ; beau-père de LAURENT Jean ;		
			LAVAUD Pierre	Hôte ; bourg de Montrem 24 ;		
1727-02-12	Montrem Barrat 24	Consignation bail par CONSTANT Léonard et COLLINET Fronton à GARGENETTE Oubit	CONSTANT Léonard	Tisserand ; habitant peut-être Montanceix ;	PETIT Notaire	DSCF7036 à DSCF7040 Page 815-400
			COLLINET Fronton	Dit Bonami ou Bonani ; laboureur ; habitant du lieu de Montanceix ;		
			MAZEAU Guillou	praticien		
			DUFRAISSE Sicaire	Laboureur ; habitant à Annesse 24 ;		
			GARGENETTE Oubit			
1727-02-12	Annesse-et-Beaulieu Bourg 24	Contrat d'accord ROUBENE Marguerite et LARONZE Pierre		Contrat d'accord de la somme de 49 £ fait entre ROUBENE Marguerite et LARONZE	PETIT Notaire	DSCF7079 à DSCF7082
			ROUBENE Marguerite	Fille de Fuilymem ; épouse de TRIMOULLET Jean ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		
			TRIMOULLET Jean	Dit Petit ; époux de ROUBENE Marguerite		

			LARONZE Pierre	Dit Garramou ou Garramon ; laboureur ; habitant Siriex à Léguillac de l'Auche 24 ;		
			DELINARD Isabeau	Habitante du bourg d'Annesse 24 ;		
			ROUBENE Jean	Dit Miredret Hiredret ; dcd ;		
			ROUBENE Fuilymem	Dit Nombriil ; père de ladite Marguerite ;		
			ROUBENE Marie	Dcdée ; sœur de Marguerite ;		
			PAGEOT Jean	Dit Marout ; laboureur ; habitant du village de Les Mailloques à Annesse ; témoin ;		
			LACUEILLE Jean	Dit de Pey ; laboureur ; habitant de Montanceix ; témoin		
			REYNAUD	Contrat du 16 dcembre 1712 reçu par REYNAUD Notaire		
1727-02-12	Montrem Barrat 24	Quittance de 99 £ baillée par DEFFARGES Pierre et Yvon à JANALLAC Jean dit pourade	DEFFARGES Pierre	Dit de Mately ; habitant de la maison au lieu Barrat à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7097 à DSCF7098
			DEFARGES Yvon	Fils de Pierre ; habitant de la maison au lieu Barrat à Montrem 24 ; a reçu de JANAILLAC Jean la somme de 99 luivres venant en déduction de la dot de JANAILLAC Anne suite contrat de mariage reçu par le notaire sous signé ;		
			JANAILLAC Jean	Dit Pourade ; laboureur ; habitant du village de Las Planchas paroisse de Léguillac-de-l'Auche 24 ;		
			JANAILLAC Anne	Fille de Jean ; épouse de DEFFARGES Yvons ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe		

			LARONZE Pierre	Dit Garamou ou Garramou ; laboureur ; habitant de Sirieyx à Léguillac-de-l'Auche 24 ;		
1727-02-13	Montrem village de Pratz 24	Contrat de mariage entre NEYSSENSAS Jean et GREGOIRE Jeanne	GREGOIRE Sicary	Peigneur de chanvre ; habitant Pratz à Montrem 24 ; époux de DE LAUDU Jeanne	PETIT Notaire	DSCF7161 à DSCF7164
			DE LAUDU Jeanne	Epouse de GREGOIRE Sicary		
			GREGOIRE Jeanne	Fille de Sicary et de DE LAUDU Jeanne ;		
			NEYSSENSAS Jean	Journalier ; fils de feu Antoine et de BOUGIER Jeanne		
			NEYSSENSAS Antoine	Dcd ; époux de BOUGIER Jeanne		
			MEYSSENSAS Jean	Même que dessus		
			BOUGIER Jeanne	Veuve de NEYSSENSAS Antoine ; habitante du village de Peygeol à Saint Léon de grignol 24 ;		
			DE LANDRODYE Bernard	Praticien ; habitant du village de Soumounie à Saint Léon de Grignol, témoin qui signe DE LANDRODYE ;		
VIELLE CROZE François	Tuillier ; habitant du village de Carteyret à Manzac ;					
1727-02-25	Montrem village de Montanceix 24	Obligé par BLEYNIE Sicaire en faveur de QUINEBERTE	BLEYNIE Sicaire	Laboureur à bras ; habitant du village de Pourtem à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7085 à DSCF7086
			GUINOLERE Martial	Fuare et taillandier ; habitant du village de Les Chabroulies à Montrem 24 ;		

		Martial	QUINEBERTE Martial	Même que dessus		
			VIDAL Guillaume	Maître chirurgien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; témoin		
1727-02-27	Montrem village de Carteyret 24	Contrat de mariage entre GOUSOU Jean et ALLEMANDOU Anne	LIAUD Jean	Père ; laboureur ; habitant du village de Polignac à Bruc de Grignol 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7206 à DSCF7207
			GAUSSAR Jean	Ou GRAN ; Fils ; journalier ; habitant du village de Polignac à Bruc de Grignol 24 ;		ET
			GOUSOU Jean	Même que dessus		DSCF7212 à DSCF7213
			GRAN	Même que dessus ;		
			SOULIER Jean			
			ALLEMANDOU Léonard	Dcd ; épous de GUEYDON ___ ;		
			GUEYDON	Veuve ALLEMANDOU Léonard ;		
			ALLEMANDOU Anne	Fille de feu Léonard et de GUEYDON ; habitante de la maison du village de Carteyret à Montrem 24 ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin		
			BORDAS Guillen	Laboureur ; habitant du village de Carteyret à Montrem 24 ; témoin		
1727-02-28	Montrem	Afferme faite pour	DUTEIL Martial	Laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT	DSCF7101 à

	village de Montanceix 24	5 ans par DUTEIL Martial à RIBEYREYX Jean			Notaire	DSCF7102 et 7117 à 7118
			RIBEYREYX Jean	Faure taillandier ; habitant du village de Faucherie à Léguillac-de-l'Auche 24 ;		
			BARZAC Hélie	Dit La Verdure ; hôte ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin ne signant pas ;		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin ne signant pas ;		
1727-02-28	Bruc Bourg 24	Mariage entre COLLINET Jean et ALLEMANDOU Marguerite	COLLINET Jean	Dit de Demarq ; journalier ; époux de LACUEILLE Guillonne ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7284 à DSCF7290
			COLINET Jean	Même que dessus ;		
			LACUEILLE Guillonne	Epouse de COLLINET Jean (ci-dessus) ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		Page 815-425
		Et mariage entre	COLLINET Jean	Journalier ; fils de COLLINET Jean dit de Demarq et de LACUEILLE Guillonne ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
		ALLEMANDOU Guillaume et COLLINET Jeanne	COLLINET Jeanne	filles de COLLINET Jean dit de Demarq et de LACUEILLE Guillonne ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		
			ALLEMANDOU Sicary	Epoux de LA FOREST Marguerite ; domicilié maison et métairie du bourg de Bruc en Périgord 24 ; signe lisible ALLEMANDOU S ;		
			ALLEMANDOU Sicaire	Même que dessus		
			LA FOREST Marguerite	Epouse de ALLEMANDOU Sicary ; domicilié maison et métairie du bourg de Bruc en Périgord 24 ;		
			LA FORET Marguerite	Même que dessus ;		
			ALLEMANDOU	Fils d'ALLEMANDOU Sicary et de LA FOREST Marguerite ; domicilié maison et métairie du bourg de Bruc en Périgord 24 ; signe gaem allemandou ;		

			Guillaume			
			ALLEMANDOU Marguerite	Fille d'ALLEMANDOU Sicary et de LA FOREST Marguerite ; domicilié maison et métairie du bourg de Bruc en Périgord 24 ;		
			DE LOLIERE	Juge de la juridiction de Bruc ; propriétaire de la maison et métairie du bourg de Bruc où est rédigé l'acte ;		
			MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant les faux bourgs de la ville de Saint-Astier 24 ; témoin qui signe lisible ;		
			DEFARGES Jean	Praticien ; habitant du bourg de Bruc 24 ; témoin qui signe lisible DEFFARGES ;		
1727-02-28	Montrem village de Montanceix 24	Ratification faite par LAQUEUILLE Guillonne femme de COLLINET Jean dit De Marq	COLLINET Jean	Dit de Marq ; menuisier ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; époux de LAQUEUILLE Guillonne	PETIT Notaire	DSCF7299 à DSCF7300
			COLINET Jean	Même que dessus		
			LAQUEUILLE Guillonne	Epouse de COLLINET Jean ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ; il lui est fait lecture du contrat de mariage de ses enfants ;		
			LACUEILLE Guillonne			
			COLLINET Jean	Epoux de ALLEMANDOU Marguerite		
			ALLEMANDOU Marguerite	Epouse de COLLINET Jean		
			COLLINET Jeanne	Epouse d'ALLEMANDOU Guillaume		
			ALLEMANDOU Guillaume	Epoux de COLLINET Jeanne		

			DEFFARGES Jean	Praticien ; habitant du bourg de Bruc ; témoin qui signe ;		
			ALLAMOND Jean	Dit Jeandille ; laboureur ; habitant du village de La Bassonie à Saint Astier ; témoin ;		
1727-03-03	Annesse-et-Beaulieu village de Taillepetit 24	Reconnaissance faite par DUFRAISSE Jean et consorts	MOREAU Jean	Métairie de Taillepetit à Annesse 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7074 à DSCF7078
			DU FRAISSE Jean	Dit Marioullet ou Marjoullet ; laboureur ; habitant de la maison de la métairie de Taillepetit à Annesse ; première noce avec LAPORTE Jeanne		
			LAPORTE Jeanne	Dcdée ; première épouse de DUFRAISSE Jean ;		
			RONGIERAS Anne	Veuve de LACUEILLE Antoine ; épouse dudit Marjoullet ;		
			DUFRAISSE Sicaire	Fils de DUFRAISSE Jean et de LAPORTE Jeanne ;		
			DUFRAISSE Marie	Fille de DUFRAISSE Jean et de LAPORTE Jeanne ;		
			DUFRAISSE Dauphine	Fille de DUFRAISSE Jean et de LAPORTE Jeanne ;		
			COLLINET Hélie	Père de Guillaume ; beau-frère du Marjoullet ;		
			COLLINET Guillaume			
			LACUEILLE Antoine	Premier époux de RONGIERAS ou RONGERAS Anne ;		
			LACUEILLE Jean	Fils de LACUEILLE Antoine et de RONGIERAS Anne ;		
VIDAL Guillaume	Chirurgien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe					

			PETIT Helie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin qui sait signer mais ne l'a pas fait sur cet acte ;		
1727-03-16	Montrem village de Montanceix 24	Vente pour DE LAUDU Jean, clerc, contre DE LAUDU Jean dit Jeandi	DE LAUDU Jean	Dit Jeandenu ; laboureur ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; il vend	PETIT Notaire	DSCF7137 à DSCF7138
			DE LAUDU Jean	Clerc ; habitant du village de fayolle à Montrem 24 ;		
			LANES	Sieur ; possède parcelle ;		
1727-03-18	Montrem village de Pellenezy 24	Dossier BOURDARIE Thoumieu à BOURDARIE Jean	BOURDARIE Thoumieu	Dit Le Jeune ; laboureur ; habitant du présent du lieu du bost de La Couture à Manzac-sur-Vern 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7227 à DSCF7228
			BOURDARIE Barthélémi			
			BOURDARIE Jean	Laboureur ; habitant du village du Fraysset paroisse de Manzac, faisant pour lui et ses frères absents ; il avait affermé à Thoumieu tous leurs biens du village du Fraisset par contrat reçu par Me BARDON notaire royal parmi lesquels biens il y avait une maison, une grange dans le village du Fraisset ; Incendie dans la maison et grange		
			PETIT Clenet	Procureur d'office ; témoin signe		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin signe		
			PETIT Geoffroi	Notaire royal établissant l'acte signe		
1727-03-19	Montrem 24	Vente de la somme de 18 £ pour Messire DE FROIDFONT		Document en mauvais état	PETIT Notaire	DSCF7244 à DSCF7247
			DE FROIDFONT	Seigneur ;		

		Josept seigneur de Labert__ contre MONTET André	Joseph			
			MONTET André			
1727-03-27	Montrem village de Montaceix 24	Bail afferme pour 5 ans fait par BOUGIER à SIMON Bernard	BOUGIER Jean	Laboureur ; habitant de Goujattou à Coursac 24 ; agit au nom de BOUYER François et VACHE Marie ; il afferme à SIMON Bernard	PETIT Notaire	DSCF7194 à DSCF7195
			BOUYER François	Fils de BOUGIER Jean ; époux de VACHE Marie		Et
			VACHE Marie	Epouse de BOUGER François ; nore de Jean ; héritière, fille de feu BARDOU ou BARDON Anne ;		DSCF7224 à DSCF7225
			VACHIER Marie			
			VACHER Marie			
			BARDON Anne	♀ ; Dedée ;		
			BARDOU Anne	♀ ; même que dessus		
			SIMON Bernard	Dit de Merle ; tisserand ; habitant du village de Chabroulies à Montrem		
			MEYSENSAS Guillaume	Laboureur ; habitant des faux bourgs de la ville de Saint Astier ; témoin ;		
			PETIT Hélié	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin		

1727-03-28	Montrem village de Montanceix 24	Vente de la somme de 80 £ faite par COLLINET Jean menuisier de DUFRAISSE Jean		Ce jourd'huy vingthuitiesme mars mille sept cent vingt sept Après midy au lieu de Montances jurisdiction dud Mieu paroisse de montrem en perigord et dans la maizon Du seigneur de la present jurisdicte habitée par Jean LAQUEUILLE dit de Pey pardevant le not.re royal sousigné Present les tesmoins ...	PETIT Notaire	DSCF7125 DSCF7129	à	
			DUFRAISSE Jean	Dit Marjoullu ; laboureur ; habitant du lieu et métairire de Taillepetit à Annesse 24 ; il vend ; il était débiteur envers COLLINET par contrat d'obligation du 25/01/1714 reçu par REYNAUD notaire royal ;				Page 815-450
			COLLINET Jean	Menuisier ; habitant Montances ;				
			URGEL Léonard	Dit Gru ; possède parcelle ;				
			CHINIAT DE LA CHEZE	Sieur ; possède une parcelle ;				
			DE LA CHAZARDIE	Sieur ; possède parcelle ;				
			ROUSSEAU Etienne	Possède parcelle ;				
			LACUEILLE Jean	Dit de Pey ; habitant Montanceix à Montrem ; possède une parcelle ;				
			VIDAL Marie	Epouse du nommé Millaney (confer peut-être BEAU Sicary)				
			BEAU Sicary	Dit Millaney (seul le surnom est mentionné)				
	MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant des faubourgs de Saint-Astier 24 ; témoin qui signe lisible ;						
	PETIT Hélie	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe lisible						
1727-04-02	Périgueux	Bail par CHARENTON		Au bourg de la cité de Périgueux	PETIT	DSCF7196 DSCF7197	à	

	24	Jean à MADUR Jacques	DE LA CHABRERE	Monsieur ; possède l'enclos habité par DUMAS	Notaire	ET DSCF7222 à DSCF7223
			BARBARIN Jean	Dcd ; époux de DUMAS Anne ;		
			DUMAS Anne	Veuve de BARBARIN Jean ; domiciliée dans la maison de l'enclos à Périgueux ;		
			CHARANTON Jean	Dit Delige ; laboureur ; époux de MADUR Sicarie ; habitant du lieu de Peyrellade à Périgueux ; il afferme à MADUR Jacques pour 5 ans ;		
			MADUR Jacques	Dit Sicariou ; laboureur à bras ; habitant du bourg de Montrem 24 ;		
			MADUR Sicarie	épouse de CHARENTON et sœur de Jacques ;		
1727-04-03	Montrem Bourg 24	Quittance BRACHET MATERRE	BRACHET Fronton	Laboureur à bras ; habitant du village de Rebière à Saint Astier 24 ; débiteur envers MATTERE François	PETIT Notaire	DSCF7208 à DSCF7211
			MATERRE François	Laboureur ; habitant village de Toupie paroisse de Bruc de Grignol [actuellement Toupy] ;		
			MATIRRE Laurent	Laboureur ; fils de François ; habitant village de Toupie paroisse de Bruc de Grignol [actuellement Toupy] ;		
			MATERRE Pierre	Beau-père de BRACHET débiteur ; habitant du village de Rebière		
			LACOMBE Jean	Dit Couzy ; laboureur ; habitant du village de Ferrières à Montrem 24 ; témoin ;		
			GAILLARD Guillaume	Hôte ;		
			AUDEBERT Pey	Laboureur ; habitant de Angunan à Saint-Léon-de-Grignols 24 ; témoin		
1727-04-03	Montrem	Accord portant	D'ABZAC Jean	Haut et puissant seigneur Messire Jean D'ABZAC seigneur Marquis de la Douze Reillac Montancés et autres lieux et places ; habitant de présent en son présent Château de Montancés ; fils de D'ABZAC Jean ; signe l'acte, lisible Ladouze	PETIT	DSCF7268 à

	village de Montanceix 24	obligation de la somme de 808£ 12 sols pour Mr le Marquis DE LA DOUZE contre DOUMEN Hion et MEYNARD Annet	D'ABZAC Jean	Dcd entre le 15/8/1721 et le 02/04/1727 ; Messire Jean D'ABZAC seigneur de Montancés ; avait fait un contrat le 14 août 1721	Notaire	DSCF7271
			DOUMEN Hion	Dit ROUSSEAU ; marchand hôtelier ; habitant des fauxbourgs Saint Georges à Périgueux 24 ;		
			MEYNARD Annet	♂ ; laboureur ; habitant du lieu de Montancés à Montrem ;		
			LANES Martial	Bourgeois ; habitant de la ville de Périgueux 24 ; témoin qui signe, lisible Laues		
			RONGIERAS Pierre	Laboureur ; habitant du lieu et métairie de La Bétonnie à Montrem 24 ; témoin ne signe pas		
1727-04-17	Saint Astier 24			Document en mauvais état	PETIT Notaire	DSCF7248 à DSCF7249
			DOCHE ___urne	Tailleur d'habits ;		
			JAY Eymery	Dcd ; Epoux de DOCHE		
			DOCHE Suzanne	Veuve de JAY Eymery ;		
1727-04-19	Montrem Bourg 24	Vanthe de la s. de 18£ pour LACONBE Jean dit Cousy contre AUDEBERT Pey	AUDEBERT Pey	Laboureur ; habitant du village d'Angunan à Saint-Léon-de-Grignols 24 ; il vend	PETIT Notaire	DSCF7121 à DSCF7122
			LABONBE Jean	Dit Cousy ; habitant du village de Ferrière à Saint-Astier 24 ;		
			LACOMBE Jean	LACONBE LACOMBE au lieu LABONBE ;		
			DENTRECOLLAS	Marssau ; beau-frère de LACOMBE Jean ; habitant du village de Ferrière à Saint-Astier 24 ;		

			Marsaud			
			DENTRECOLLAS Jean	Beau-frère de LACOMBE Jean ; habitant du village de Ferrière à Saint-Astier 24 ;		
			LABRIT	Epoux de DUJARRIE Marie		
			DUJARRIE Marie	Epouse de LABRIT ; possède une parcelle ;		
			REYMONDIE Jean	Possède parcelle ;		
			GUAILLARD Guillaume	Hôte ; habitant la maison au bourg de Montrem ;		
			GAILLARD Guillaume	Même que dessus ;		
			MATERRE Pierre	Laboureur à bras ; habitant du village de Rebière à Saint Astier 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			BRACHET Fronton	Fronthon ; laboureur à bras ; habitant du village de Rebière à Saint Astier 24 ;		
1727-04-20	Montrem Village de Montancex 24	Quittance pour DEFARGES Jean contre DEFARGES Jean	DEFFARGES Jean	Dit Guinassou ; laboureur ; habitant des Gounieux à Saint Léon de Grignol 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7067 à DSCF7068
			DEFARGES Jean	Même que dessus		
			DEFFARGES Jean	Dit de Layret ; tailleur d'habits ; habitant du village du moulin paroisse de Razac 24 ; argent dû par contrat du 15 mars 1726 reçu par GARREAU notaire royal		
			RONGIERAS Pierre	Laboureur ; habitant du village de Boussac à Razac ; témoin		
			REYMONDY	Seigneur qui a signé		

			PAGEOT Jean	L'ainé ; laboureur ; habitant du village de la Guéridonne à Saint-Léon-sur-L'Isle 24 ; témoin		
1727-04-20	Annesse-et-Beaulieu Bourg 24	Oblige pour MURAT Arnaud contre SERRE Jean dit Bartazard	SERRE Michaud	Dit Barbazard ; laboureur à bras ; habitant du bourg d'Annesse 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7083 à DSCF7084
			SERRE Michel	Même que dessus ;		
			SERRE Jean	Fils de Michaud ; habitant du bourg d'Annesse 24 ; s'est constitué débiteur envers MURAT Arnaud ;		
			MURAT Arnaud	Charron ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			VIDAL Guillaume	Maître chirurgien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe ;		
			DE SERENS Jean	Dit De la Louise ; laboureur ; habitant du lieu et métairie de Biarneyx paroisse de Léguillac de l'Auche 24 [Les Biarneyx] ;		
1727-04-23	Périgueux 24	Procuration pour ALLEMANDOU Pierre		<p>Ce jourd huy vingt trois du mois d'avril Mil sept cent vingt sept avant midy en la ville De Périgueux entre les deux guichets des préfons Royaux de la ville pardevant moy Notaire royal sous.né Presens les tesmoins cyapres nommer a été present En sa personne Pierre ALLEMANDOU et Migounaud Lab. Habitant du village de Broyaux paroisse du Coursac en perigord, detenu pñtement dans ledit ___ fait purement civil, lequel a Dit ___ presance et de nos temoins sous nommes Qu'en qualité de syndic collecteur des deniers Royaux imposer sur la paroisse de Coursac pour l'année dernière mil sept cent vingt six il a été capturé dans les Préfons pour ne s etre trouve en Etat de remplir et achever les restes par luy ___ub ladite taille et autres impositions de la paroisse et dont il en a fait la levée et la collecte pour ladite année mil sept cent vingt six et dont il na pu compté au Bureau de ladite recepte des Tailles de la pñte ville et Commp luy importe ---/---</p>	PETIT Notaire	DSCF7181 à DSCF7184 Page 815-475

				<p>D'avoir l'ampliation de sa personnes ____ A quoy parvenir + procédant de son bon gré Et libre volonté a par les pñtes fait et constitue Son procureur general et special sans qu'une Quatité deroge a l'autre Pierre ALLEMANDOU lab. Son fils ainé quil declare bien et duement Autoriser pour la validité des pñtes et de Tous ce qui sera fait et passé en conséquence, Auquel ALLEMANDOU fils le constituant Donne plein pouvoir de pour luy et en honnour Delaisser et transporter aBitr ____ - Savoir a Elie DE LUBRIAC ____ Appelée alas chataniapas dela contenance De Cent nonante quatre escarts, et un lopin de Bois appellé au Debat de Ches Lapeithayre de la Contenance de soixante quatre escarts, letout Pour la somme de cent quatre vingt dix liuvres Et a Jean ALLEMANDOU yPote __e un loppin de Vigne sous Ches Blondy fr la Contenance de soixante Quatre escarts et un loppin de bois pris de plus Grande piece sittuee aulieu de Ches Grand Cernan Juqua Concurrence de soixante un escarts et deux ---/---</p> <p>Cent du cottes joignant le fonds dud PICHONNET, Le tout pour la somme de Cent quarante cinq Liuvers, pour raison dué consentir et passer Contracts de vente avec garanties en ce qu'il Sera composé et payé lors de la passasion desd Contrats savoir par led DE LUBRIAC Cent quarante Liuvers et par le PICHONNET Cent vingt liuvres Pour leur sommes etre employées a remplir Les sommes restées pour led constituant et ____ Quatité de indic collecteur, consentir toutes Subrogaons necessaires en faveur de sueym et Pour leur seureté memes acequils retirent _____ a propos les quittance Qui sont données par M. le Receveur des Tailles Dud Périgueux ouson commis ; et pour les restes Du prix densirensen donner tels delaysque Led Procureur constitué verra bon etre pour La seureté densrentes obliges et hypoequer tous les biens et futur dud constituant commee par le ____ et les affecte et hypoteque avec promesse d'avoir letout pour agreable fermer et pable, et lapprouver, ratifiere confirmer dors et déjà comme plu meme agissri en personne a peine de tout depens ---/---</p> <p>Dommages et interets, dont de tout le dessus Led constituant nous en a requis actee que Luy avont concedé sous le scel royal enpñce</p>		
--	--	--	--	--	--	--

				<p>Ded Raymond MAYNER bourgeois et Pierre DESMAISONS Mo.r chatelain tous deux habitant De la pñte ville Temoins qui ont signé avec Moy et non led constituant ne sachant dece Enquis + led ALLEMANDOU</p> <p>Quatre signatures, trois lisibles et une déchirée ; Moine pnt – DESMAISONS - LAVOUE</p>		
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Migounaud ; laboureur ; habitant du village de Broyaux à Coursac 24 ; syndic collecteur des deniers Royaux imposer sur la paroisse de Coursac pour l'année 1726 et a été capturé dans les Préfons pour ne s etre trouve en Etat de remplir et achever les restes par luy __ub ladite taille et autres impositions de la paroisse et dont il en a fait la levée et la collecte pour ladite année 1726		
			ALLEMANDOU Pierre	Fils aîné de Pierre ; il reçoit la procuration ;		
			DELUBRIAC Elie			
			PICHOUNET			
			MAYNER Raymond	Bourgeois ; habitant Périgueux		
			DESMAISONS Pierre	Chatelain ; habitant Périgueux		
1727-05-01	Saint Astier 24	Vanthe de la somme de 8 £ pour ALAMON Arnaud marchand contre DELUBRIAT Ellie dit Naillassou	DELUBRIAT Ellie	Dit Naillassou ; laboureur ; habitant du village de Guillaumias à Coursac 24 ; a vendu	PETIT Notaire	DSCF7171 à DSCF7172
			AMALLAMON Arnaud	Marchand ; habitant du village de Ferrières à Saint Astier 24 ;		
			BRUNEAU	Sieur ; possède parcelle ;		
			DELUBRIAT Guillou	Fils de DELUBRIAT Ellie ; époux de ALLEMANDOU Jeanne ;		
			ALLEMANDOU Jeanne	Epouse de DELUBRIAT Guillou ; nore de DELUBRIAT Ellie		

			ALLEMANDOU Pierre	Dit Migonneau ;		
			DOCHE Pierre	Tailleur d'habits ; habitant de Saint Astier 24 : témoin ne signe pas ;		
			LACOURRE Jean	Marchand ; hôtelier ; habitant Saint Astier 24 ; témoin ; il signe LA CORRE		
1727-05-27	Montrem 24	Document MAZEAU		Ce jourdhuy vingt sept may mille sept cent vingt sept ... Montrem ... Jeanne MAZEAU demoisille mesme testament Mesterie située dans la proisse de St Astier ...	PETIT Notaire	DSCF7103 à DSCF7112
			MAZEAU Jeanne	Damoiselle ; signature lisible		
				Document peu lisible		
1727-06-20	Montrem à Pellenezy 24	Oblige pour PETIT Nicoulaud faite par COSTE Pierre	PETIT Nicoulaud	Laboureur ; habitant La Brande à Saint-Paul-de-Serre 24 ; veuf de MILLIER Jeanne ; s'était marié par contrat le 2 janvier 1708 signé par copie de Me AUJOY gardien des papiers de feu BARDON notaire royal ;	PETIT Notaire	DSCF7240 à DSCF7241
			MILLIER Jeanne	Dcdée ; prédéxé ; épouse de PETIT Nicoulaud ;		
			COSTE Pierre	Laboureur ; habitant au lieu de la Beyflie autrement Broussas à Coursac 24 ;		
			AUJOY	Notaire royal actuel qui a rédigé une copie du contrat de mariage rédigé par Me BARDON		
			BARDON	Notaire royal ; dcd avant le 20/6/1727 ; Le 2/1/1708 il avait rédigé le contrat de mariage de PETIT et MILLIER		
			PETIT	Procureur d'office ; témoin		
			PETIT Helie	Praticien ; habitant Pellenezy ; témoin		

1727-07-06	Annesse Bourg 24	Oblige pour VAUDOU Etienne contre PECOUC Antoine dit Lafoitte	PECOUC Antoine	Dit La Foitte, lafoitte ; Anthoine ; praticien ; habitant du village duChaupt paroisse de Laguallac delauche [carte cassini : Puychaud à Léguillac-de-l'Auche] ; se contitue débiteur envers VAUDOU Etienne et avait reçu la somme d'argent le 4 juin dernier ; signe	PETIT Notaire	DSCF7242 à DSCF7243
			VAUDOU Etienne	Faure taillendier ; habitant du village Les Fieux à Annesse-et-Beaulieu 24 ;		
			DE LINARD Izabeau	Habitante de la maison au bourg d'Annesse-et-Beaulieu 24 ; hôte ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin ;		
			BOURNET Jean	Dit de Mounet ; laboureur ; habitant du village de Gravelle à Annesse 24 ; témoin		
1727-07-07	Manzac lieu Grange Neuve 24	Quittance pour Messire DE MEREDIEU Pierre que lui a donné REY Guillaume	REY Guillaume	Dit Marteau ; laboureur ; métayer habitant de la présente métairie appelée de La Grange Neuve paroisse de Manzac ; il reçoit de Messire Pierre DE MEREDIEU, somme due par MARTINI Joseph, beau-frère de DE MEREDIEU suite contrat du 20 février 1721 reçu par PETIT Geoffroy, présent notaire royal ;	PETIT Notaire	DSCF7229 à DSCF7230
			DE MEREDIEU Pierre	Messire ; écuyer ; seigneur du Maupas ; l'un des chevaliers légers de la garde du Roi ; habitant en son château du Maupas paroisse d'Eyssat [Issac 24] ; il signe lisible Le maupas du meredieu ;		
			MARTINIS Joseph	Sr ; diacre ;		
			BOUGIER Jacques	Laboureur ; habitant du tasc à Manzac ; témoin		
			PLAZENET Girou	Laboureur ; habitant du village de Carteyret à Manzac ; témoin ;		
1727-07-15	Montrem village de Fayolle 24	Hypothèque pour LACUEILLE Hélie contre LACUEILLE Girou	LACUEILLE Girou	Dit Bonheur ; marchand ; habitant du village de Fayolle à Montrem ; oblige envers RAPNOUIL Thoumieu par 4 contrats d'obligations datés 19/6/1701, 21/04/1710 originaux signés MAZEAU notaire royal – le 3 ^{ème} daté du 18/10/1713 signé par copie GARREAU notaire royal et le 4 ^{ème} du 22 mai 1722 signé par copie d'autre MAZEAU notaire royal ;	PETIT Notaire	DSCF7301 à DSCF7308
			LACUEILLE Hélie	Fils de Girou ; marchand ;		

			RAPNOUIL Thoumieu			
			MAZEAU	Notaire royal		
			GARREAU	Notaire royal		
			DE LAUDU Jean	Praticien ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; signe l'acte		
			MAZEAU Guillaume	Clerc ; habitant des faux bourgs de la ville de Saint Astier 24 ;		
1727-07-28	Montrem village de Pellenezy 24	Oblige VIELLECROZE François contre COSTE Pierre et Bernard CHEVAILLIER Guillaume	COSTE Pierre	Laboureur ; habitant du village de la Moulline à Saint Astier 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7204 à DSCF7205
			COSTE Bernard	Fils de Pierre ; laboureur ; Gendre de CHENAILLIER Guillaume ; habitant du village de Vallade à Saint-Léon		Et
			CHENAILLIER Guillaume	Laboureur ; beau-père de Bernard ;		DSCF7214 à DSCF7215
			CHEVAILLIER Guillaume	Même que dessus ;		
			DE VIELLECROZE François	Dit Lacroze ; Tuillier ; habitant du village de Carteyret à Manzac ; Les trois ci-dessus cités se sont constitués solidairement débiteurs envers DE VIELLECROZE François ;		
			PETIT	Procureur d'office ; témoin ; signe		
			RONGIERAS Michel	Dit Castourin ; laboureur ; habitant du village de Breuilh à Montrem 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1727-08-11	Montrem village de	Quittance portant ratification par	SERRE Michel	dit Michaud ; ded ;	PETIT	DSCF7202 à DSCF7203

	Montanceix 24	SERRE Jean à SIMON Jean dit Merlet	SERRE Jean	Dit Bartazard ; laboureur ; né après le 18 avril 1699 ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; il lui est fait lecture d'un contrat de vente du 18/4/1724, consenti en faveur de SYMOND Jean – il était mineur de moins de 25 ans ;	Notaire	Et DSCF7216 à DSCF7217
			SIMON Jean	Dit Merlet ; tisserand ; acquéreur ; habitant le village Les Chabroulies à Montrem 24 ;		
			PETIT Helie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin		
			CAMBERROU Jean	Laboureur ; habitant Montanceix ; témoin		
1727-08-15	Montrem Pellenezy 24	Quittance pour VIEILLECROZE François a luy baille par FONMARTY Pierre	FONMARTY Pierre	Teyxerant ou tisserand ; habitant du bourg de Montagniac La Crénosot audit Périgord ; a reçu 18 £	PETIT Notaire	DSCF7091 à DSCF7092
			VIEILLE CROZE François	Thuillier ou tuillier ; du village de Cateyret paroisse de Mansac [Manzac] ;		
			PETIT Clenet	Procureur d'office de la juridiction de Montanceix ; habitant de la maison à Pellenezi à Montrem, où est rédigé l'acte ; témoin		
			ROCHE Jean	Dit Chabot ; thuillier ou tuillier ; habitant du village de Bernique paroisse de Villablard ; témoin		
1727-08-18	Montrem village de Montanceix 24	Afferme pour ROCHE Thony et DALLEN Guillen à LAUTUTE Guillen	ROCHE Thony	Dit GAILLARD ; laboureur ; époux de LAUTRETE Catherine ; habitant Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Geoffroy	DSCF7200 à DSCF7201 ET DSCF7218 à DSCF7219
			LAUTRETE Catherine	Epouse ROCHE Thony ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		
			DALLEN Guillaume	Laboureur ; époux de VERGNIAUD Margueritte ; habitant du village des Fieux à Annesse-et- Beaulieu 24 ;		
			VERGNIAUD Margueritte	Epouse de DALLEN Guillaume ; habitante du village des Fieux à Annesse 24 ;		
			DE LAUTRETE Guillen	Journalier ; habitant du village de Faucherie à Léguillac-de-l'Auche 24 ;		

			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix : témoin qui signe ;		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 : témoin qui ne signe pas ;		
1727-08-22	Saint Géry lieu de Lescurie 24	Transaction et partage entre DEFROIDEFON Pierre Joseph escuyer Seigneur de Laborde et DE PENAUD Pierre Sr DE LESCURIE pour 499£	DE FROIDEFOND Joseph	Ecuyer ; seigneur de Laborde ; gendarme de la garde du Roi ; habitant paroisse de Saint Sillein de la ville de Périgueux 24 ; singe l'acte ;	PETIT Notaire	DSCF7028 à DSCF7035
			BENOIT DE LAPLACE Marie	filles de feus BENOIT Jean et de MARMONTE Isabeau ; habitante du lieu du Bon Dieu paroisse de Vellines ;		
			PENAUD Isabelle	Dame ; épouse de DE FROIDEFOND Joseph .		
			DE PENAUD Pierre	Sieur du présent lieu ; habitant dans la maison au lieu Lescurie à St Géry 24 ; époux de DE PENAUD Jeanne ; le 19/12/1720 il a fait faire un acte à FROIDEFOND ; signe l'acte		
			DE PENAUD Jeanne	Epouse de DE PENAUD Pierre ;		
			BENOIT Anne	Dcdée ; damoiselle ; fille de feus BENOIT Jean et de MARMONTE Isabeau ; belle-mère de Joseph et de Pierre ;		
			BENOIT Jean	Dcd ; époux de MARMONTE Isabeau ;		
			MARMONTET Isabeau	Dcdée ; épouse de BENOIT Jean ;		
			BOYER	sieur		
			MESTRE	Sr ; fermier de Nasteringu ;		
LATOIR	Sieur ;					

		DUPUY Pierre	Possède une parcelle ;		
		PINET Gabriel	Possède une parcelle ;		
		BENOIT DE VELLINES	Possède une parcelle ;		
		DE CASSENAVE	Sr ; possède parcelle ;		
		SALLENEUVE Jean	Possède parcelle ;		
		MONTAIGNAT Jean	Possède parcelle ;		
		TRACHER Jean	Possède parcelle ;		
		DE PATENCHIVE	Sr ; possède parcelle ;		
		DE PANTENCHERE	Même que dessus ;		
		JAY Pierre			
		DE MAISONNEUVE	Demoiselle ;		
		MONTET François			
		RODEAU François			
		LAROQUE	Sr ;		

			MOURELLON	Sr ;		
			DE SAINT GENEST Gabriel	Père de Guillaume ; habitant du village de Jonies paroisse de Saint Méart de Mussidan 24 ; témoin qui signe		
			DE SAINT GENEST Guillaume	Fils de Gabriel ; habitant du village de Jonies paroisse de Saint Méart de Mussidan 24 ; témoin qui signe		
1727-08-24	Montrem Bourg 24	Hypothèque par VEDRY Pierre en faveur de BARTHOLOME	VEDRY Jean	dcd	PETIT Notaire	DSCF7113 à DSCF7114
			VEDRY Pierre	Fils à feu Jean ; habitant du village de La Faye à Coursac 24 ;		
			X Jean	Habitant du village du Breuilh à Montrem 24 ; peut-être le nommé BARTHOLOME ;		
			BARTHOLOME	Possède une parcelle		
			VEDRY Pierre	Oncle de VEDRY Pierre ; possède parcelle ;		
			VEDRY Jean	Oncle de VEDRY Pierre ; possède parcelle ;		
			VIDAL Jean	Maître chirurgien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin		
1727-08-30	Montrem	Quittance pour Jean FILLOL	DESDOIT Pierre	Maître DESDOIT, notaire royal habitant le bourg de Razac 24 ; témoin signe l'acte ;	PETIT	DSCF 7058 à

		contre DEYMIER et quittance pareille somme baillie par MARCHIVIE Jean aud DEYMIER Etienne	DEYMIER Etienne	Laboureur ; habitant au village de Rollet à Razac ; époux de FILLOL Marsale ;	Notaire	DSCD7062
			FILLOL Jean	Laboureur ; habitant du repaire noble de Djeidoire paroisse de Montrem ; a donné à DEYMIER 118 £ somme venant en déduction de la dot de Marsale et finissant le contrat du 5 février 1727 reçu par PETIT Geoffroy présent notaire ;		
			FILLOL Marsale	Fille de Jean		
			DEYMIER Pierre	A effectué vente le 9/5/1727 à Etienne par acte de Me DESDOIT notaire royal ;		
			MARCHIVIE Jean			
			CHABANAS François	Maître ; procureur d'office de la juridiction de Razac ; habitant du village de Laborde à Razac ; témoin qui signe l'acte ;		
1727-09-06	Montrem village de Fayolle 24	Contrat d'accord fait entre LAMON et DEFFARGES Jean dit delayret	LAMON Arnaud	marchand ; habitant du repaire noble des Ferrières à Saint-Astier 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7280 à DSCF7283
			DEFARGES Jean	Dit de Layret ; tailleur d'habits ; habitant du village du Moulin à Razac 24 [Peut-être Les Moulineaux en 2019] ;		
			DEFFARGES Jean	Même que dessus ; il avait baillé en afferme tous ses biens qu'il avait dans le village Le Moulin par contrat du 6/08/1726 reçu par PETIT Geoffroy, notaire royal		
			MAZEAU Guillaume	Clerc ; habitant des faux bourgs de la ville de Saint-Astier 24 ; témoin qui signe		
			DE LAUDU Guinot	Dit Grand petiot [petiot ?] ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; témoin		
1727-09-06	Saint Astier 24	Vente par PEYROUNY Jacques à LAMON Arnaud	LA COURRE Jean	Marchand ; hôtelier ; habitant à Saint-Astier 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7309 à DSCF7312
			PEYRONNY Jacques	Habitant du village de Lavaux à Saint Astier 24 ; époux de LAMY Guillonne ; il vend à LAMOND Arnaud une pièce de bois au lieu Barrat à Montrem, une vigne au lieu Boutary ;		
			PEYROUNY Jacques	Même que dessus		

			LAMON Arnaud	Marchand ; habitant du repaire noble de Ferrière à Saint Astier 24 ;		
			LAMY Jean	Charron ; possède parcelle au lieu Barrat ;		
			LAMY Pierre	Possède une parcelle au lieu Barrat ;		
			LAMY Guillonne	Epouse de PEYROUNY		
			SAINT ANGEL	Seigneur ; possède une parcelle près de la vigne vendue ;		
			LAMY Jean	Dit Jeandille ; possède parcelle ;		
			LACROIX Jean	Témoin ; habitant de la présente maison à Saint Astier ;		
			LAMY Pierre	Charron ; habitant dudit repaire noble de Ferrières Montrem 24 ;		
1727-09-10		Contrat LACUEILLE Jeanne avec ROUSSEAU Guillaume		Contrat non vu ; acte mentionné ci-dessous sur l'acte du 24/11/1727	PETIT Notaire	DSCF7130 à DSCF7131
			LAVAUD Pierre	Epoux de LACUEILLE Jeanne		
			LACUEILLE Jeanne	Epouse de feu LAVAUD Pierre ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		
			ROUSSEAU Guillaume	Dit Nudor ; laboureur habitant de Montanceix à Montrem ; débiteur envers LACUEILLE par contrat du 10 septembre 1727 reçu par le présent notaire		
1727-09-19	Montrem	Transaction et	LAVAUD Pierre	Dit Queyrat ; dcd ; époux de LACUEILLE Jeanne ;	PETIT	DSCF7050 à

	Village de Montanceix 24	partage entre LACUEILLE Jeanne veuve, et ROUSSEAU Guillaume			Notaire	DSCF7053
			LACUEILLE Jeanne	Veuve de LAVAUD Pierre ; fille de feu ROUSSEAU Catherine ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ; suite cession du 16 janvier 1727 (voir ci-dessus) ;		
			ROUSSEAU Guillaume	Laboureur à bras ;		
			ROUSSEAU Sicaire	Feu dit Nudor ; laboureur ;		
			ROUSSEAU Pierre	Dcd ; oncle paternel, avec ROUSSEAU Guillaume dit Nudor estant decedéabintestat [sans testament]		
			ROUSSEAU Sicaire	Dit Cayé ou Carje ;		
			ROUSSEAU Catherine	Dcdée ; mère de LACUEILLE Jeanne		
			ROUSSEAU Etienne	Dit Tellir ; laboureur ; habitant de Montanceix ; témoin qui ne signe pas ;		
			COLLINET Fronton	Dit Bonamy ou Bonany : laboureur ; habitant Montanceix ; témoin qui ne signe pas ;		
1727-09-19	Montrem 24	Quittance pour DE FROYDEFONT que luy a donné le Sr de la Borde		Au château du Chatenet	PETIT Notaire	DSCF7185 à DSCF7187
			DE FROIDEFOND DE BOUX	Ecuyer ; Sr de __ ;		
			FROIDEFOND DE LA BORDE	Seigneur de Laborde ; par son contrat de mariage du 19 juillet 1721 reçu par LABAT notaire		
			LABAT	Notaire royal a rédigé un contrat de mariage le 19/07/1721		

			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin		
			VIDAL J	Chirurgien ; habitant Montanceix ; témoin ;		
1727-09-20	Périgueux Bourg de paroisse Saint Georges 24	Rente constituée faite par MARTINIS Anne Dame de Maupas en faveur de DEPUYBERTRAND Reymond	DE MEREDIEU Pierre	Messire ; Ecuyer ; seigneur du Maupas ; l'un des chevaux léger de la Garde du Roi ; époux de DE MARTINIS Anne ; habitant de la paroisse de Saint Sillain de Périgueux ; signe Le Maupas de Meredieu DE MEREDIEU	PETIT Notaire	DSCF7069 à DSCF7073 Page 815-550
			DE MARTINIS Anne	Dame du Maupas ; fille de feu DE MARTINIS Pierre ; épouse de DE MEREDIEU Pierre ; habitante de la paroisse de Saint Sillain de Périgueux 24 ; elle signe Anne MARTINIS		
			DE MARTINIS Pierre	Dcd ; Conseiller du Roi et enquêteur ; s'était constitué débiteur envers Michel de la somme de 750 £ mentionné sur contrat du 1/06/1699 reçu par VIGIER, notaire royal		
			DE PUYBERTRAND Reymon	Sieur ; habite une maison paroisse Saint Georges près de la ville de Périgueux 24 ; bourgeois de la ville de Périgueux 24 ; en qualité d'héritier et étant au lieu et place de feu Michel PUYBERTRAND son père ; signe Remonbertrand acceptant		
			PUYBERTRAND Raymond			
			PUYBERTRANT Michel	Dcd ;		
			VIDAL Guillaume	Maître chirurgien ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe		
1727-09-20 Après midy	Coursac repaire noble de Guillomias 24	Bail de métairie fait par DE BOUDIN Anthoinette à DELUBRIAT Hélie		Ce document porte deux dates. Tout d'abord le corps du texte et en toutes lettres indique 20 septembre 1727, et en dernière page le cartouche mentionne le 15 septembre	PETIT Notaire	DSCF7255 à DSCF7260
			DE BOUDIN Antoinette	Dame du repaire noble de Guillomias à Coursac ; habitante de la ville de Périgueux 24 ;		
			DELUBRIAT Hélie	Père ; laboureur habitant de la métairie la plus proche du logis du repaire noble de Guillomias à Coursac 24 ;		

			DELUBRIAT Guillaume	Fils d' Hélié ; laboureur habitant de la métairie la plus proche du logis du repaire noble de Guillomias à Coursac 24 ;		
			DESMAISON Jean	Tisserand ; habitant du village de Brouyol à Coursac 24 ; témoin		
			DUBOST Jean	Dit Clinet ; laboureur ; habitant du repaire de Guillomias à Coursac 24 ; témoin		
1727-10-16	Montrem Fleix 24	Partage de fonds et biens entre LEYMOUNIE Pierre et François	LEYMOUNIE Estienne	Dcd ; époux de feu DEFFARGES Dauphine ;	PETIT Notaire	DSCF7261 à DSCF7267
			DEFFARGES Dauphine	Epouse de feu LEYMOUNIE Estienne		
			DEFARGES Dauphine	Même que dessus ;		
			LEYMONNIE Etienne	Même que dessus ;		
			LEYMOUNIE Pierre	Sabotier ; fils de feu Etienne et DEFFARGES Dauphine ; habitant de la présente maison à Fleix Montrem 24 ; époux de ROUBENOT Marguerite		
			ROUBENOT Marguerite	Epouse de LEYMOUNIE Pierre ;		
			LEYMOUNIE François	Sabotier ; fils de feu Etienne et DEFFARGES Dauphine ; frère de Pierre ; habitant du lieu du Rudellou à Manzac 24 ;		
			SENCYOU Jean	Laboureur ; beau-père de LEYMONIE François et désigné curateur ;		
			CHAUVERON Thony	Dcd ; possédait parcelle ; a des hoirs ;		
1727-10-22	Montrem	Testament de	DEPUYJEANNE Hélié	Dit Buraud ou Bureau ; dcd ; ayant habité la présente maison au Fleix à Montrem 24 ; a des hoirs ;	PETIT	DSCF7151 à

village de Fleix 24	NICOULLAUD François			Notaire	DSCF7154
		NICOULLAUD François	Dit Semet ; journalier ; habitant du village du Pinet à Montrem 24 ; il avait établi un testament devant Me GARREAU. Puis un second devant le présent notaire, mutuellement avec feu DEPUYJEANNE Hélié ; dans ce troisième testament, il souhaite être inhumé dans le bourg de Montrem ; il lègue à LACUEILLE Sicarie,		
		DEPUYJEANNE Bernard	Laboureur à bras ; époux de LACUEILLE Sicarie ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ; est désigné héritier universel		
		LACUEILLE Sicarie	Epouse de DEPUYJEANNE Bernard ; nièce du testateur ;		
		VIDAL Marie	Belle-sœur du testateur ;		
		DEPUYJEANNE Marguerite	Avait été désignée lors d'un précédent testament établi par le testateur devant Maître GARREAU, notaire royal ; ce testament est annulé		
		GARREAU	Notaire royal		
		FILLOL François	Habitant du village du Pinet à Montrem ; désigné dans testament mutuel feu DEPUYJEANNE Hélié et NICOULLAUD François		
		LAQUILLE Reymond	Tisserand ; laboureur ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin ;		
		LAQUILLE François	Tisserand ; laboureur ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin ;		
		LACUEILLE Raymond	Même que dessus ;		
		LACUEILLE François	Même que dessus ;		
LACOMBE Jean	Dit Mourquis ; laboureur ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin ;				

			LACOMBE Pierre	Dit Pey ; laboureur ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin ;		
			LACOMBE Hélié	Fils de Pierre ; laboureur ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin ;		
1727-11-20	Montrem village de Montanceix	Bail de LEGRAND Pierre à CAMPAGNAUD Roubert	LEGRAND Pierre	Praticien ; habitant du lieu de Lalande à Annesse 24 ; signe l'acte	PETIT Notaire	DSCF7132 à DSCF7136 Page 815-575
			COMPAGNAU Rouben	Marchand ; habitant du village de Gravelle à Annesse 24 ;		
			COMPAGNON Rouben			
			MAZEAU Guillaume	Clerc ; habitant faubourg Saint Astier ; témoin qui signe signature lisible ;		
			FITU Hélié	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin qui ne signe pas		
1727-11-24	Montrem village de Montanceix 24	Quittance par LACUEILLE Jeanne à ROUSSEAU Guillaume	LAVAUD Pierre	Epoux de LACUEILLE Jeanne	PETIT Notaire	DSCF7130 à DSCF7131
			LACUEILLE Jeanne	Epouse de feu LAVAUD Pierre ; habitante de Montanceix à Montrem 24 ;		
			ROUSSEAU Guillaume	Dit Nudor ; laboureur habitant de Montanceix à Montrem ; débiteur envers LACUEILLE par contrat du 10 septembre 1727 reçu par le présent notaire		
			PETIT Hélié	témoin		
			MEYNARDIE Jean	Habitant Montanceix ; témoin		
1727-12-04	Montrem	Testament d'	EYSSALLET Marie		PETIT	DSCF7025 à

	Chancenie 24	ESYSSALLET Marie			Notaire	DSCF7026
			REY Guillaume			
1727-12-10	Montrem Leyzarnie 24	Contrat de mariage entre SARRETTE fils et DE LA SOUTONNIE Marguerite	DE LA SOUTONNIE Pierre	Laboureur à bras ; habitant de Leyzarnie à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DCSF7146 à DCSF7150
			COLLINET Jeanne	Epouse de DE LA SOUTONNIE Pierre ; habitante de Leyzarnie à Montrem 24 ;		
			DE LA SOUTONNIE Marguerite	Fille de Pierre et de COLLINET Jeanne ;		
			SARRETTE Jean	Journalier ; époux de BOUTINAUD Guilloinne ; habitant du lieu de La Mothe à Bruc de Grignol 24 ;		
			BOUTINAUD Guilloinne	Epouse de SARRETTE Jean ;		
			SARRETTE Jean	Journalier ; fils de Jean et de BOUTINAUD Guilloinne ; habitant du lieu de La Mothe à Bruc de Grignol 24 ;		
			DEFARGES Jean	Praticien ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe, signature Deffarges lisible ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe		
1727-12-12	Manzac 24	Vente de la somme de 3__ faite par AUJOY Louise à Messire DE MONTOZON Thibau		Document en très mauvais état	PETI Notaire	DCSF7188 à DCSF7193
			AUJOY Louise	Veuve de REY Jean ; habitante de la maison au village de Les Menauds à Manzac-sur-Vern 24, où est rédigé l'acte ;		
			REY Jean	Dcd ; époux de AUJOY Louise ; dit Vressy ou Bressy ;		

			DE MONTOZON Thibault	Messire ; Seigneur de Guillaumias ; conseiller du Roy et son lieutenant ; habitant la ville de Périgueux ;		
			PETIT Hélie	Praticien ;		
1727-12-14	Montrem Bourg 24	Quittance de VERNINAS Léonard en faveur de DUBOST Jean	VERNINAS Léonard	Meunier ; habitant au moulin de Brallu à Saint Paul de Serre 24 ; époux de DUBOST Catherine, contrat reçu par PETIT	PETIT Notaire	DSCF7177 à DSCF7178
			DUBOST Jean	Dit de Clinet ; laboureur ; habitant du village de Guillaumias à Coursac 24 ;		
			DUBOST Catherine	Fille de Jean		
			PETIT Helie	Praticien		
			FILLOL Jean	Dit Arue ; tailleur d'habits ; habitant du village de La Bassonie à Saint Astier 24 ; témoin ne signe pas		
1727-12-24	Montrem 24		GAILLARD	Hôte ; habitant Montrem 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7041 à DSCF7042
			Marguerite	Veuve ; habitante du village de Fayolle ;		
			DEFFARGES Guillaumes	Defarges ; neveu de Marguerite ; fils dudit feu Jean ____ Noble du Chastenet même paroisse		
			Jean	Feu ____ noble du Chastenet ;		
			DEFFARGES Jean	Dcd ; père dudit ____ ;		
			DE SENRENS			

				DIT Castourni ; laboureur ; témoin		
				Document en très mauvais état		
1727-12-28	Montrem Barrat 24	Quittance pour VEDRY Girou que lui ont donné JEANMET Jean et Pierre somme de 191£	JEANMET Jean	Laboureur ; habitant du village de La Coutissie à Razac 24 ;	PETIT Notaire	DSCF7179 à DSCF7180
			JEANMET Pierre	Fils de Jean ; laboureur ; habitant du village de La Coutissie à Razac 24 ; afferme suite contrat du 30 mai 1723 reçu par le notaire		
			VEDRY Girou	Dit La Faye ; laboureur habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			DE SOUDEYX Pierre	Laboureur à bras ; habitant du village de Barrat à Montrem ; témoin		
			CHASTENET Jean	Laboureur ; habitant village de Fayettas à Razac ; témoin		
1727-12-29	Manzac-sur-Vern Leyzarnie 24	Accord portant obligation de la somme de 753 £ pour DEPUYJEANNE Guillou et BARDON Jeanne contre BARDON Gerosme dit Quayquy		Du 29 x.bre 1727 Ce jourd huy vingtneuf decembre mille sept cents vingt sept apres midy au lieu de Leyzarnie paroisse de Manzat Enperigord et dans la maison noble de monsieur de St Engel Conseiller magistrat ausiege presdial de perigueux pardevan moy notaire royal soub signé présent les tesmoins sy apres nommés ONT Estés présents Guillaume DEPUYJEANNE tailleur d'habits habitant du village des piniers paroisse de St Paol deSerre EnCallite de mary Exerssan les droits de Jeanne BARDON sa femme D Une part, Et Hiérosme BARDON dit Quayquy habitant du lieu de Gravardie present paroisse par lequel Aeste dit que feu Micheuu BARDON père dud Hierosme BARDON dit Quayquy et Jeanne DUMONTEIL mariant lad Jeanne BARDON femme dud DEPUYJEANNE avec Jean COLLINET dit Blanc en premieres nopces parle contrat de mariage dud COLLINET avec lad Jeanne DUMONTEIL endate du treize dexanbre mille six cents quatre Vingt treize ressu par ROUBENOT notaire royal Luy auraient Constitué Endot et mariage la somme de quatre cents luvres un coffre de menuiserie et deux robes de cadis pour tous droits tant paternel qué maternel ainssin quil est porte parledit Contrat	PETIT Notaire	DSCF7272 à DSCF7279 Page 815-600

			<p>de laquelle constitution ledit COLLINET navait rien ressu sy Ce nest un coffre porte par ledit Contrat Ledit COLLINET estant dextedé Ladite Jeanne BARDON ayant passe EnSegondés nopecés auéc Led DEPUYJEANNE et par leur Contrat de mariage du sixiesme febvrier mille sept cent quatorze ressu parle notaire royal soub signe lad BARDON Cestan constitue en tous ses biens et droits et promis de porter Endot aud DEPUYJEANNE son mary ainssin quil est porté par ledit contrat de leur mariage de ---/---</p> <p>Laquelle constitution Interes ny capital led DEPUYJEANNE Nayant jamais rien touche et ledit DEPUYJEANNE et lad BARDON conjoint estant en mesme de ce faire payer de Lad somme ensemble dés Interés et de Celle de deux Cents luivres legue aladite BARDON par feu Hierosme BARDON notaire royal fraire delad BARDON et dud Hierosme BARDON dit quyquy par son testament du septiésmé Jeanvier mille sept cents vingt six ressu par LABAT notaire royal Et de faire des actes tant aud BARDON qué a Mr Mathieu AUJOY notaire royal En Callité de leguataire dud feu BARDON Ledit BARDON dit Quyquy ayant prié lesdits DEPUYJEANNE et BARDON Conjoint de la voulloir recepvoir a obligation Cequils ont bien Voulleu Céquy fait qué led DEPUYJEANNE et BARDON conjoints ont bien voulleu accepter sur quoy ledit BARDON dit Quyquy Cest deClare debiteur parses présantés envers lesdits DEPUYJEANNE Et BARDON la BARDONT yssy présante habitante dud village des piniers procedant soub lauthorite dud DEPUYJEANNE sondy mary tant pour lad Constitution desondy premier contrat de mariage que dususd leguat fait par led feu BARDON sondy fraire savoir Est de la somme six cents cents luivres savoir en celle de quatre Cents luivres constituee par led feu Michaud BARDON et Jeanne DUMONTEIL ses père et mere et celle de deux cents luivres dususd leguat Porte par ledit testement dud feu BARDON sondy fraire deplus EnCelle de cent cinquante trois luivres pour tout restant des Interés delad Constitution revénant letout a Celle de sept Cent cinquante trois luivres Laquelle somme ledit BARDON dit Quyquy promest et parses presentés soblige de Icelle bailler et payér auxd DEPUYJEANNE et BARDON conjoints ---/---</p> <p>apactes savoir laditesomme desixCents luivres penden le dellay de six annéés avec linteres desaprésant Encequé lesd pactés ne seront moindrés que de Cents luivres Lequel Interés diminueront aproportion des pajéments Etpourlesd Cent cinquante trois luivres du restant desdits Interés ledit BARDON dit Quyquy promest deles bailler et payer Aud DEPUYJEANNE de cejourd'huy en deux ans et sans Interés Letout apayne detous despans dommages Interés et moyennent Cest lesd parties ont demeure daccord pour raison delad Constitution que du susd Leguat porte par le testament dud feux BARDONT notaire royal sub dacté, et sans avoir Esguard aCertaine quittance du [blanc] mille sept cent ving [blanc] ressu par LABAT notaire royal</p>		
--	--	--	---	--	--

			<p>Laquelle quittance alesguard desd conjoints demeurerat Pour non avéne et sans avoir aucun Esfait et en consequence dece lesdits conjoints ont deClare Cedepartir dela denontiation faite parledit DEPUYJEANNE a monsieur le procureur du Roi et sans pretendre san aucune suite aladite denonciation delaquelle led DEPUYJEANNE deClare neCevoulloir servir Contre les y denommés ausubje dudit acte portant quittance sub dacte ressure parled LABAT notaire royal Letout aesté ainssni stipulle et ---/--- Et accepte parlesd parties quy ont promis letout tenir et Entretenir et ne venir au contraire que pourlexecution et a Lentretenement ils ont respetivement oblige et hipoteque tous et Ungs chescuns leurs biens présents et avénir mesme par Esprés Ledit BARDONT dit Quyquy aupajement desd sommes sy dessus quil Cest oblige de pajér dans lesd dellays et ont renonce atoutes Exeptions ases presantés Contraire aquoy faire et de leur voulloir Et consantement ont estés juges et condanpnés sous le séél royal fait Enpresances de Mr Pierre DESDOIT notaire royal et juge de la jurid de Razac habitant du bourg et paroisse de Razac et de Jean MOULLINE Mr chirurgien habitant dulieu du Rudellou presant paroisse Tesmoins quy ont signe et non lesd parties pour ne savoir dece Enquis par moy</p> <p>Trois signatures lisibles : DESDOIT presant – MOULINE – G. PETIT notaire royal</p> <p>Clle a St Astier le 7 janvier 1728 reçu quatre livres seize sols</p>		
		DE SAINT ANGEL	Propriétaire de la maison noble de Leyzarnie à Manzac-sur-Vern 24 ;		
		DEPUYJEANNE Guillaume	Tailleur d'habits ; habitant du village des piniers paroisse de St Paul de Serre 24 ; époux de BARDON Jeanne		
		BARDON Jeanne	Fille de BARDON Michel et de DUMONTEIL Jeanne ; premier mariage avec feu COLLINET Jean par contrat du 13/12/1793 reçu par ROUBENOT ; remariée avec DEPUYJEANNE Guillaume ; habitante du village des Piniers à Manzac-sur-Vern 24 ;		
		COLLINET Jean	Dit Blanc ; dcd ; premier époux de BARDON Jeanne par contrat du 13/12/1793 reçu par ROUBENOT ;		
		BARDON Hiérosme	Dit Quiqui ; habitant du lieu de Gravardie à Manzac-sur-Vern 24 ;		
		BARDON Michel	Micheuu ou Michaud ou Michel ; dcd ; époux de DUMONTEIL Jeanne ;		

			DUMONTEIL Jeanne	Epouse de feu BARDON Michel ;		
			BARDON Hiérosme	Notaire royal de Manzac ; frère de BARDON Jeanne et de BARDON Hiérosme dit Quiqui [Il pourrait s'agir de BARDON Hiérosme IV, notaire à La Couture] il légua 200 £ à BARDON Jeanne ;		
			LABAT	Notaire royal qui reçu le 7/1/1726 le testament du notaire BARDON Hiérosme.		
			AUJOY Mathieu	Notaire royal ;		
			DESDOIT	Notaire royal et juge de la juridiction de Razac 24 ; habitant du bourg et paroisse de Razac 24 ; témoin qui signe ;		
			MOULLINE Jean	Me chirurgien ; habitant du lieu du Rudellou à Manzac 24 ; témoin qui signe ;		
1728-04-08	Montrem village de Fayolle 24	Quittance de 16 £ donnée par DE LAUDU Guinot à BARDON Hiérosme praticien		<p>Ce jourd'huy huitiesme avril mille sept cent vingt sept apres midy au village de Fayolle parsse de montrem enPerigord etdanslamaison de Guinot DE LAUDU sabotier Pardevant moy not Royal sosuné presant les tesmoins cyapres nommes aesté pñt led Guinot DE LAUDU habt de sad pñt maison lequel atout pñtemet comptant et reallément prins et reçu de hierosme BARDON dit Puyblanc praticien son neveu habt du village de Gravardie parsse de Manzac concept de Grignol pñt et deboursant scavoir est la somme de seize luivres en louis d argent et autre bonne especes monnaye de cours et mize ___ et valleur las somme de seize luivres bien compté et nombrée par led BARDON et a bien la__ Retirée et emboursée parled DE LAUDU apres lavoit examiné et vizittée _on sans est Comptanté provenant ycelle aCause et PourRaison des interes et Revenus des droits dotaux de feu Louise LABAT femme dud DE LAUDU et mère dud BARDON laquelle sous [somme] fait lentier et final Payement dud Interet et revenus desedroits doctaux deladLABAT mere dud BARDON et Ce en comprenant en payement cydevant fais parled BARDON aud DE LAUDU depuis la quittance concedée par led DE LAUDU aud BARDON du cinquiesme juillet mille sept cent ving deux reçu par le Not sous.né laquelle Cy en bonne et deue forme lesquels payement des Interes payer aud DE LAUDU depuis le jour delad quittance sydessus dattée Nexedant pas la somme de quarante huit livres et en Cond__ dece moy enanled payement led DE LAUDU enConcede quittance aud BARDON etlad somme de seize livres, faisant led final payement de tous en Interets qui pourraient apparatenir aud DE LAUDU</p>	PETIT Notaire	DSCF7297 à DSCF7298

			<p>avec promesse et auluy faite que Sr raison ____ Interet il nan seras aladvenir jamais rien demandé aud BARDON ny aux siens aund im uude ou et deyvon aEté fait acte auxParties pr servir dequitt.c [de quittance] aud BARDON CeRequerant sous le sel Royal Cequeleursay concedé faire enpanle [en présence] de Hélie PETIT pratitien hab. du lieude Pellenezi et Léonard NICOULLAUD lab. hab.t du village de Fayolle le tout de la pñt tesm. Counu led PETIT a signe avec led BARDON et non led NICOULLAUD ny DE LAUDU pour ne scavoir de ce enquis par moy</p> <p>Trois signatures lisibles : BARDON – PETIT – G. PETIT notaire royal</p> <p>Clle a St Astier le 16 avril 1728</p>		
		DE LAUDU Guinot	Sabotier ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; époux de feu LABAT Louise ; il reçoit de BARDON Hiérosme le dernier versement comme écrit sur la quittance du 5/07/1722 reçue par PETIT Geoffroy présent notaire royal		
		LABAT Louise	Dcdée ; épouse de BARDON puis de DE LAUDU Guinot ;		
		BARDON Hiérome	Dit Puyblanc comme son père ; fils de BARDON et de LABAT Louise ; praticien ; encore prénommé Giraud dans un acte de Maître BARDON (même signature sur les deux actes) ; habitant du village de Gravardie à Manzac-sur-Vern 24 ;		
		PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu Pellenezi à Manzac ; témoin		
		NICOULLAUD Léonard	Laboureur ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; témoin		
1734-10-01		Contrat de vente	Le contrat de vente est mentionné dans l'acte notarié du 3 juillet 1738 mentionné infra et également rédigé par Me PETIT	PETIT Notaire	S7000051
		MEYNARDIE François	Charron ; habitant Montanceix à Montrem 24 ;		
		BONNET Arnaud	Maçon ; habitant du village de Borias à Saint Aquilin 24 ; contrat de vente du 01/10/1734		
1735-05-30			Contrat de transaction confer infra 1738-12-29 (non vu à ce jour 2019-09-12)	PETIT Notaire	S7000128 à S7000130
		DAIX Philibert	Messire ; chevalier, seigneur de Meymy ; domicilié dans son repaire maison noble de La Faye à Manzac où est rédigé l'acte ; le 30 mai 1735 a été passé un contrat de transaction devant Me PETIT Geoffroy		

			CRISTENOUX Jean	Clerc, époux de DALESME Marie ; habitant du village de Coussaude à Manzac 24 ;		
			DALESME Marie	Epouse de CRISTENOUX Jean ; habitante du village de Coussaude à Manzac 24 ;		
1735-06-12		Contrat entre ROUBENOT Jean et DEMAISON Pierre		Ce contrat, non encore trouvé, est mentionné dans l'acte notarié de Me PETIT en date du 28/11/1738 mentionné infra	PETIT Notaire	S7000068
			ROUBENOT Jean	Dit Jeanty ; tailleur d'habits ; habitant la présente maison à Montanceix ;		
			DEMAISON Pierre	Le jeune ; laboureur à bras ; fils à feu le nommé Jeantitou ; habitant du village de Brouyot à Courssat Coursac 24 ;		
1737-10-22	Montrem village de Montanceix 24	Reconnaissance faite par LACUEILLE Jean de l'achat de meubles fait par son fils	LACUEILLE Jean	Dit Rafaillier ; menuisier ; habitant de Montanceix ;	PETIT Notaire	DSCF7238 à DSCF7239
			LAQUEUILLE Jean	Même que dessus		
			LACUEILLE Jean	Dit Jeandille ; menuisier ; fils dudit Jean Rafaillier ; se maria avec POUTARD Marie		
			URGEL Pierre	Laboureur ; habitant du village de Las Landas paroisse de Bruc de Grignol ; témoin ;		
			ROCHE Jean	Dit Roussillon ? ; habitant de Montanceix ;		
1738-01-09	Montrem village de Montanceix 24	Quittance de DE MONFARE Gilles à NEYSSENSAS Jean	DE SONFERIER Gilles	Ou DE MONFARE Gilles ; Laboureur ; habitant du village de Burel paroisse de JAURE 24 ;	PETIT Notaire	S7000073 à S7000074
			LACOMBE Jean	Fils de feu Simon ; laboureur ; habitant du lieu et métairie de Geu à Montrem ;		
			LACOMBE Simon	Dcd ; père de LACOMBE Jean ;		
			NEYSSENSAS Jean	Laboureur ; habitant du village du Fraisse à MANZAC-SUR-VERN 24		

			DENTRECOLLAS Pierre	Frère de Léonard ; laboureur ; habitant du village de Ferrière à Montrem ; témoin		
			DENTRECOLLAS Léonard	Frère de Pierre ; laboureur ; habitant du village de Ferrière à Montrem ; témoin		
1738-01-13	Annesse 24 – Château de Bellisle	Transaction portant quittance de LINARD Guillaume en faveur de LAGARDE Jean	BERTIN	Château de Bellailse à Annesse 24 [Bellile]	PETIT Notaire	S7000034 à S7000037
			LINARD Guillaume	Fils de x et de DESMOULIN Catherine ; marchand ; habitant du lieu de de Lalonde ? (actuellement La Font de l'Auche village à l'extrême sud-est de la commune) à Mensignac 24 ;		
			LAGARDE Jean	Dit Jeannot ; laboureur ; habitant au village de Lagrange à Annesse 24 ;		
			DESMOULIN Catherine	Dcdéc ; mère de LINARD Guillaume		
1738-01-13	Annesse 24 – Château de Bellisle	Oblige de la somme de 119£ consentie par LAGUARDE Jean dit Jeannot en faveur de TEILLET Jean marchand	BERTIN	Sieur ; Propriétaire château de Belle Isle à Annesse 24	PETIT Notaire	S7000075 à S7000076
			LAGARDE Jean	Dit Jeanmet ; laboureur ; habitant du village de Lagrange à Annesse 24 ; débiteur en faveur de TEILLET Jean		
			TEILLET Jean	Marchand ; présent ; accepte 104 £ ; signe l'acte notarié ;		
			TEILHET Jean	Même que ci-dessus		
			LINARD Guillaume	Marchand ; habitant du lieu de Lafonde Lauche (actuellement La Font de L'Auche) paroisse de Mensignac 24 ; témoin qui signe ;		
			ROBERT Léonard	Greffier de la juridiction de Montances à Montrem ; y habitant ; témoin qui signe ;		

			MAZEAU	Contrôleur		
1738-01-25	Montrem village de Montanceix 24	Transaction entre DENTRECOLLA S Pierre et Léonard	DENTRECOLLAS Pierre	Dit Billy ; fils de Jean et LABAT Isabeau ; laboureur ; habitant du village de Ferrières à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000059 S7000062
			DENTRECOLLAS Léonard	Frère de Pierre ; fils de Jean et LABAT Isabeau ; laboureur ; habitant du village de Ferrières à Montrem 24 ;		
			DENTRECOLLAS Jean	Dcd ; dit Billy ; époux de LABAT Isabeau ; père de Pierre et Léonard ci-dessus ; a testé devant LABAT notaire royal le 28 mai 1734 contrôlé à St Astier le 29 janvier 1737 signé MAZEAU ;		
			LABAT Isabeau	Dcdée ; Epouse de DENTRECOLLAS Jean		
			LABAT Peyronne	Sœur de LABAT Isabeau ;		
			DE PETIT Jean			
			ALLEMANDOU Anne			
			DALESME Pierre	Laboureur ; habitant la métairie de l'aferme		
			LAMOND Arnaud	Marchand ; habitant du repaire noble de Ferrières à Saint Astier		
1738-01-28	Montrem village de Montanceix 24	Mariage entre DE LAUDU Guinot et LACUEILLE Catherine	LAQUEUILLE Pierre	Praticien ; LACUEILLE Pierre, époux de PETIT Marie, hôte habitant maison à Montanceix à Montrem 24 ; a signé	PETIT Notaire	S7000143 S7000146
			PETIT Marie	Epouse de LACUEILLE Pierre ; habitante de la maison de Montanceix à Montrem 24 ; a signe		
			LACUEILLE Catherine	Fille de LACUEILLE Pierre et de PETIT Marie ; habitante de la maison de Montanceix à Montrem 24 ; a signé ;		

			DE LAUDU Guinot	Journalier ; fils de feu DE LAUDU Jean et de FRENEIX Guilloinne ; sous l'autorité de LAMOND Jean son oncle maternel ; a signé		
			LAMOND Jean	Dit Jeanville ; laboureur ; habitant du village de La Bassonnie ; oncle de DE LAUD Guinot		
			LACUEILLE Jean	Dit Rafaillier ; menuisier ; habitant de Montanceix à Montrem ; témoin ne signe pas ;		
			ROUBENOT Guillaume	Maréchal ; habitant de Montanceix à Montrem ; témoin ne signe pas ;		
			PETIT Geoffroy	Notaire royal		
			MAZEAU	Contrôleur		
1738-02-03	Montrem village de Fayolle 24	Mariage entre VIELLECROZE Hélie et DE LAUDU Marie	DE LAUDU Jean	Dit de Sicary ; époux de feu JEANNEAUD Marie ; hôte recevant dans sa maison au village de Fayolle à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000079 à S7000082
			JEANNEAU Marie	Dcdée ; épouse de DE LAUDU Jean		
			DE LAUDU Marie	Fille de DE LAUDU Jean et de feu JEANNEAU Marie ; prévision de mariage avec VIELLECROZE Hélie		
			VIELLECROZE Hélie	Fils de feu VIELLECROZE François et de BOUGIER Catherine ; journalier ; habitant du village de Peygiol à Saint Léon ;		
			VIELLECROZE François	Dcd ; époux de BOUGIER Catherine ;		
			BOUGIER Catherine	Epouse de feu VIELLECROZE François ;		
			VIELLECROZE Giron	Fils de feu VIELLECROZE François et de BOUGIER Catherine ; journalier ; habitant du village de Peygiol à Saint Léon, présent ;		
			FILLOL Jean	Dit Arae ; tailleur d'habits ; du village de La Bassonnie à Saint Astier 24 ; témoin		

			GIRARD Pierre	Menuisier ; habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ;		
1738-02-04	Montrem village de Montanceix 24	Oblige consentie par DESMAISON Sicary en faveur de FOURNET Pierre	FOURNET Pierre	Laboureur ; habitant du lieu de Las Girardias à Coursac 24 ;	PETIT Notaire	S7000141 à S7000142
			DESMAISONS Sicary	Laboureur ; habitant de Larsinie à Saint Paul de Serre 24 ; a été contraint d'aller à la milice pour la paroisse de Saint Paul de Serre en 1734 ; il avait établi un testament désignant FOURNET comme dit dans le contrat du 12/02/1734 reçu par CHERIFEL		
			CHERIFEL	Notaire royal		
			COLLINET Jean	Dit Girou ; laboureur ; habitant du village des Piniers à Saint Paul de Serre 24 ;		
			DEPUYJEANNE Thounette	Habitant du village de Fleix ; témoin ;		
			BROUILLAUD Antoine	Laboureur à bras ; habitant du village de Mourcinq à Coursac 24 ; témoin ;		
1738-02-04	Saint Astier Château de Labatut 24	Quittance de DALME Jeanne en faveur de LAMON Arnaud	DALME Jeanne	Ou DALMAY ; damoiselle Desfarges et de Labatut, habitante du Château de Labatut à Saint Astier 24 ; le 14/8/1737 a reçu procuration de DU SAILLANT Jeanne ; fille de DALME Antoine et de DU SAILLANT Jeanne ; signe DALMAY	PETIT Notaire	S7000137 à S7000138
			DU SAILLANT Jeanne	Veuve de DALME Antoine		
			DALME Antoine	Dcd ; chevalier ; seigneur Desfarges ;		
			LAMON Arnaud	Marchand ; habitant du repaire noble de Ferrières à Saint Astier 24 ; a versé 224 £ 6 sols à DALME ;		
			LEGRAND Jean	Praticien ; habitant au lieu de Lalande à Annesse 24 ; témoin		

			MAZEAU Guillaume	Praticien ; habitant faubourg de Saint Astier 24 ; témoin		
1738-02-24	Montrem village de Montanceix 24	Vente de la somme de 499€ faite par DE SENREN Jean en faveur de SAVIGNIAS Marsaud	DE SENREN Jean	Dit De Laloïase ; laboureur habitant du village de La Grange à Annesse 24 ; [actuellement en 2019 : Les Granges] ;	PETIT Notaire	S7000112 à S7000115
			SAUIGNIAT Marssaud	SAVIGNIAC Marsaud ; menuisier ; habitant du village de Brouillauds à Annesse 24 ;		
			TRIMOULLET Jean	Bordier ;		
			ROULLET François	Praticien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin qui signe l'acte ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin qui signe l'acte ;		
1738-02-26	Périgueux 24 – lieu des Quatre chemins à St Jean de la Cité	Vente de GUADAU Jean à DUBOIS Pey	DE LA CHABRIE	Dcd ; maison où habite l'hôte ;	PETIT Notaire	S7000055 à S7000058
			DUMAS Anne	Veuve de DOURDOURY ; habitante du lieu des Quatre chemins à St Jean de la Cité à Périgueux 24 ;		
			DOURDOURY	Dcd ; époux de DUMAS Anne		
			GUADAU Jean	Laboureur à bras ; habitant de Chancelade à BEAURONNE 24 ; vend à DUBOIS une maison basse délabrée aux murailles fendues menaçant de ruine située au village de Terrassonnie à Marsac		
			DUBOIS Pey	Laboureur ; habitant du lieu et métairie La Lande à Coursac 24 ;		
			LAGUARDE	LAGUARDE LISOIR ? – propriétaire d'un jardin à Terrassonnie à Coursac 24 ;		
			LANGLADE	Veuve de Langlade ; propriétaire d'un jardin à Terrassonnie à Coursac 24 ;		
			GUADAU Gabriel	GUADAU Guabriel ; frère de GUADAU Jean le vendeur ; propriétaire d'un jardin à Terrassonnie à Coursac 24 ;		

			BARRIQUE Léonard	propriétaire d'un jardin à Terrassonne à Coursac 24 ;		
1738-03-03	Montrem village de Montanceix 24	Quittance CUMENAL Pierre à CUMENAL Bertrand	CUMENAL Bertrand	Fils à feu CUMENAL Coussaud et MONTET Marie ; journalier ; habitant du village de La Pruneyrie à Marsac ;	PETIT Notaire	S7000070 S7000072
			CUMENAL Coussaud	Dcd ; époux de MONTET Marie ;		
			MONTET Marie	Epouse de feu CUMENAL Coussaud ;		
			CUMENAL Pierre	Journalier ; fils de Coussaud et de MONTET Marie ; aîné des enfants ; habitant Montanceix à Montrem ; il hérite des meubles de ses parents dcdés ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin ;		
			CAMBEROU Jean	Laboureur ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin ;		
1738-03-25	Montrem village de Montanceix 24	Transaction entre les frères JANAILLAC et leurs beaux-frères	JANAILLAS Jean	Frère de Pierre ; laboureur ; habitant du village de Las Plantas à Légouillac de l'Auche 24 ;	PETIT Notaire	S7000047 S7000050
			JANAILLAS Pierre	Frère de Jean ; laboureur ; habitant du village de Las Plantas à Légouillac de l'Auche 24 ;		
			JANAILLAS Jeantou	dcd		
			LAGARDE Jean	Dit Petit de Jeannet ; laboureur à bras ; habitant du village des Goiroux à Annesse 24 ; époux de JANAILLAS Catherine ;		
			JANAILLAS Catherine	Epouse de LAGARDE Jean		
			DESFARGES Antoine	Laboureur à bras ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ; époux de JANAILLAS Anne ;		

			JANAILLAS Anne	Epouse de DESFARGES Antoine ;		
			CLANCHIER Jean	Laboureur à bras ; veuf de JANAILLAS Jeanne ; habitant du bourg d'Andrivaux 24 ;		
			JANAILLAS Jeanne	Dcdée avant le 25-03-1738 ; épouse de CLANCHIER Jean		
			CLANCHIER x x x	Enfants de Jean et feue JANAILLAS Jeanne		
			JANAILLAS Jean	Dcd ; Epoux de CAMPAGNIAUD Mondine ; père des enfants nommés ci-dessus 3 gars et 3 filles ;		
			CAMPAGNIAUD Mondine	Dcdée ; épouse de JANAILLAS Jean ; mère des enfants ci-dessus nommés ;		
			CELLERIER Antoine	Marchand hôtelier ; Habitant Montanceix à Montrem 24 ; hôte		
			LACUEILLE Elie	LAQUEILLE ; praticien ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; témoin a signé ;		
			ROBERT Léonard	Greffier de la juridiction ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin a signé ;		
1738-03-25	Saint Astier à Ferrières 24	Testament de LAMY Pierre	Seigneur de Beaufort	Seigneur de Beaufort possède une métairie à Ferrières	PETIT Notaire	S7000124 à S7000127
			LAMY Pierre	Ou LAMI, époux de feue GAILLARD Jeanne ; journalier ; habitant la maison de la métairie de Ferrières à Saint Astier 24 ; souhaite être inhumé dans le cimetière de Saint Astier où sont ses prédécesseurs ; ne signe pas		
			GUAILLARD Jeanne	Ou GAILLARD ; Dcdée ab intestat [sans testament] ; épouse de LAMI Pierre		

			LAMY Jeanne	Dcdée ; fille de LAMY Pierre et de GAILLARD Jeanne ; épouse de VARRAILLON Jean, contrat de mariage reçu par Me LAVIGNAC ;		
			LAMY Marguerite	fille de LAMY Pierre et de GAILLARD Jeanne ; non mariée au 25/3/1738 ;		
			VARRAILLON Jean	Epoux de feu LAMY Jeanne ;		
			VARRAILLON Pierre	Fils de VARRAILLON Jean et de feu LAMY Jeanne ; devient héritier universel ;		
			LAVIGNAC	Notaire		
			DEPUYJEANNE Bernard	Dcd ; avait vendu biens au Pinet à LAMY Pierre par contrat établi par PETIT Geoffroy notaire rédigeant le présent acte ;		
			LAMY Jean (1)	Dit de Bordeaux ; Frère de LAMY Jean (2) ; laboureur ; habitant du village de Ferrières à Saint Astier 24 ; témoin ne signe pas		
			LAMY Jean (2)	Dit de Bordeaux ; Frère de LAMY Jean (1) ; laboureur ; habitant du village de Ferrières à Saint Astier 24 ; témoin ne signe pas		
			LAMON Jean	Laboureur ; habitant du village de Ferrières à Saint Astier 24 ; témoin ne signe pas		
			LACROIX Sicary	Journallier ; habitant du village de La Bassounie ; témoin ne signe pas		
			BOST Thoumieu	Journallier ; habitant du faubourg de Saint Astier 24 ; témoin ne signe pas		
1738-04-04	Montrem bourg	Cession faite par CUMENAL Jean dit Pichourle à LAUAUD Antoine	LAVAUD Pierre	Dit Depey ; Hôte ; habitant le bourg de Montrem 24 ; père d' Antoine ci-dessous mentionné ;	PETIT Notaire	S7000053 S7000054 à
			CUMENAL Jean	Dit Pichourle ; fils de __ et de MADUR Marie ; laboureur à bras ; habitant du village de Chanvignie à Montrem 24 ; unique héritier de MADUR Marie ;		
			MADUR Marie	Dcd ; mère de CUMENAL Jean		

			LAUAUD Anthoine	LAUAUD Antoine ou LAVAUD ; menuisier ; fils de LAUAUD Pierre mentionné ci-dessus ; héritier de MADUR Blanche			
			MADUR Blanche	Dcdée ;			
			MADUR Sicaire	Dcd ; aïeul des parties (donc père de Marie et de Blanche) ;			
			MADUR Jacques	Jaque			
			MADUR Léonarde				
			DELALANDE	Du feu Sr Dalalande ; propriétaire d'une parcelle ;			
			DU MARPAS	Du Seig du Marpas ; proprétaire d'une parcelle ;			
			LAPLUE Pierre	Beau-père de CUMENAL Geoffroy ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin			
			CUMENAL Geoffroy	Gendre de LAPLUE Pierre ; journalier ; habitant du bourg de Montrem 24 ; témoin			
1738-04-04	Annesse Château de Bellile 24	Vente faite par BONNET Pierre au Sr POMMIER, bourgeois de Périgueux		Au bourg danesseenperigord etdans le chasteaude bellile appartenant auseigneur BERTIN seigneur de la present juridiction pardevan moy Not royal sousne presant les tesmoins cyapres nommes le quatriesme avril mil sept cents trante huit apres midy aesté present Pierre BONNET cleric habt au Village de Lachenal présent paroisse d annesse lequel de son bon gré et libre vollonté avandue cede quitté remis et delaissé par ses presantes aperpé.. Et ajamais a Adrien POUMIER Sr de La Siboutage bourx [bourgeois] et hab a la ville de perigueux paroisse St jean d icy absent mais mettre Jean TEILLIET marchand habitant dud present Chasteau faisant pour et au non dud sieur POMMIER auquel il promet de faire accepter ses presantes led TEILLIET icy present et aceptan pour led Sr POMMIER savoir est une piece De terre partie enrocher de Chanfrois aulieu apellé a Las roudinas autrement sur les bois régreux semee de lad fromant contenant quarante neuf esc [escars] a la present mesure sittuee dans les appartenances dud virage de la Chenal	PETIT Notaire	S7000122 S7000123	à

				<p>fondallite dud seigneur BERTIN confronte du cote du couchant au pred dud Sr POMMIER et de midy et nort auterres dud Sr POMMIER et du levan ala Terre de Chanfroy de Isabeau [Linard ou Léonard] sis autres confrontation et somme ... pour et moyenant le prix et somme de</p> <p>Quarante quatre livres laquelle somme led Sr TEILLIET pour et aunom dud Sieur POMMIER atout presentemant contan reallemant baillé apayée Aud BONNET vandeur le tout d argent de six livres piece et autres et Expèces de mounoye de cours et mise faisant ara van icelle bien contee Et nombree par led BONNET aquitte il a retire et enbourse ...</p>		
			BERTIN	Seigneur ; propriétaire château de Bellile à Annesse 24 ;		
			BONNET Pierre	Clerc ; habitant Lachenal à Annesse 24 ;		
			POMMIER Adrien	Sieur de La Siboutage, bourgeois, habitant de la ville de Périgueux 24 ;		
			TEILLET Jean	Marchand ; habitant du château de Bellile à Annesse 24 ;		
			GRAND Jean	Praticien ; habitant du lieu Lalande à Annesse 24 ; témoin qui signe GRAND ;		
			LAQUEILLE Pierre	LACUEILLE Pierre ; bateillier – batellier ; habitant du bourg d’Annesse 24 ;		
1738-04-07	Saint Astier 24	Nomination d’un syndic paroisse de Saint-Astier	MAZEAU Raymond	MAZEAU Reymond ; sargeur ; habitant du faubourg de Saint-Astier (24) ; agissant en qualité de syndic collecteur des tailles et autres impositions faites la présente année ;	PETIT Notaire	S7000040 à S7000044
			ALLEMANDOU Eymery	Clerc ; habitant du lieu Deredondie à Saint-Astier 24 ; agissant en qualité de yndic collecteur des tailles et autres impositions faites la présente année ;		
			ASTARIE Pierre	Boucher ; habitant du village de la Bassonnie à Saint-Astier 24 ; agissant en qualité de syndic collecteur des tailles et autres impositions faites la présente année ;		
			GIBAU Léonard	Habitant du village de Leybardie à Saint Astier 24 ; agissant en qualité de syndic collecteur des tailles et autres impositions faites la présente année ;		
			MAZEAU Jean	Notaire royal ; habitant Saint-Astier 24 ;		

		MARRACHE Anthoine	Menuisier ; habitant Saint Astier 24 ;		
		TRASSAIGNE Etienne	Clerc ; habitant du village de Lavaure		
		VARAILLON Jean	Clerc ; habitant du village de Ferrières		
		ALLAMON Bernard	Praticien ; habitant du village de Blanquinot		
		ALAMON Arnaud	Marchand ; habitant du village de Ferrières ;		
		LAMY Barthélémy	Bertelley ; charron ; habitant du village de Ferrières		
		DONZAT Guinot	Clerc ; habitant à la ville de Saint Astier		
		CEUCILLY Jean Baptiste	Lieutenant ; habitant à Saint Astier ;		
		DION Jean	Habitant à Saint Astier ;		
		DESGUENS Guillaume	Maître chapelier ; habitant Saint Astier		
		DAURIAT Léonard	Menuisier ; habitant du village de Lag__		
		DOCHE Jean	Maître tailleur d'habits de Saint-Astier ;		
		DELUBRAIT Clenet	Habitant du village de La (Borie ?)		
		DELUBRIAT Clenet	Même ci-dessus		

			DESCASAT Pierre	Sieur de Beuretou ; habitant au lieu du Petit Pey de la paroisse de Saint-Astier ; il signifie un arrêt du Conseil d'état du Roi daté du 8 février 1738 ; prétend être maintenu dans une prétendue noblesse d'origine qu'il entreprend ;		
			DUPUY	Sergent royal ;		
			PINAUD			
			JAY Pierre	Syndic général ; Maître apothicaire ;		
			MAZE Arnaud	Clerc ; habitant du village de Dumas à Bruc de Grigniol ; témoin a signé ;		
			SEYRAT Elie	Maréchal ; habitant du village de Barrellou à Saint Léon de Grignol 24 ; témoin		
1738-04-18	Montrem 24 - Pinet	Testament de RANOUIL Barthélémy	RANOUIL Barthélémy	<p>Au nom de la Sainte Trinité ainsi soy t ils Sachent tous presents et ainsi qu il apartiendrat qu' Aujourd'huy Dix huitiesme avril mille sept cent trente huit apres midy au village de Pinet paroisse de Montrem enperigord et dans la maison de Bartelley RANOUIL journallier pardevan moy notaure royal sous signe presents les tesmoins bas nommés Aestepresent Ledit Barthelemy RANOUIL dit Thoumieu habitant delad. présent maison lequell estancouche surson lit incoumodé de malladie corporelle mais estan dans ses bons mémoire et entendement preu__ an quil ny a rien de cy certain que la mort ny chose plus incertaine que lheure dicelle et ne voullan dexeder alin__ sans avoir dispose du peu de biens quil aplu adieu notre seigneur Lui avoir donne et pour Esviter toutes contestés et debas et etre_hui__ a fait et ordonne son testament enlaforme et manière quesanssuis premierement a fait le signe delacroix et invoque le sein nom de dieu nostre seigneur et celluy de la glorieuse vierge marie esgallement a toute la Cour Celeste de paradis les supliant d'interceder pour la sallu de son ame Veu et ordonne lasepulture de son corps dans le sebmenitaire [cimetière] de lesglise parroissiale du bourg de Montrem et dans les tombeaux desespars et amis predecesseurs trespases et quand asesfuneraillies sen remest ala vollonte et discreption deson heritiere bas nommee lasuplian den faire son devor__ suivant facultés et moyens dit le testateur estre conjoint par __ et Lojat mariage avec que Marguerite BARDON sachere espouse et de leur mariage en Son provenues feue Jeanne Marguerite et Françoise RANOUIL ses filles legitimes Et delad BARDON et avoir marie lad feue Jeanne RANOUIL l'ainée avec Jean CHAMPEAU de laquelle en est provenue deux filles quy la represante et luy avoir suffizament dot suyvan lafaculté desesbiens et veu que lad dot soit paye s y fait na</p>	PETIT Notaire	S7000016 à S7000017

esté de son vivan et outre ladite dot et constitution quil fit alad. Jeanne ledit testateur doune et legue aux filles de lad feue Jeanne RANOUIL ses petites filles la somme de dix luivres pajable [payable] apres le deces delad. BARDON et avec ce veu quelle ayan ce contante et quelles nayan autre chose a demander pour et au nom de lad feue Jeanne RANOUIL leur mere et ce p___ quelles pouraien avoir et pretendre enson heredite doune et legue lasomme de dix luivres pour estre employé aluy faire dire des messes basses de requiem incontinen apres son deces une fois payé parson heritiere bas nommée aux despans de son heredite # et au ___ de tous ses autres biens non donnés ny legués led testateur adesa propre bouche crée nommé institué comme parses presant créé nomme insitute son heritiere universelle en tous sesdits biens meubles et immeubles lad Marguerite BANDAIT [BARDON] sa chere espouse pour dutout jouir et disposer comme bon

Luy senblerat en nourrissan et entretenant lesdites Marguerite et Françoise RANOUIL sesdit. filles et aux conditions de remettre lad entiere heredite aud Marguerite et Françoise RANOUIL sesd filles et sans aucune retention luy donne pouvoir d avantager telle que bon luy semblerat et lés regler acequy bon luy senblerat luy quelles trouveron party sortable aletablissement au mariage et aux conditions de payer ses dettes et leguas donne pouvoir asad espouse et heritiere de ce faire payer aceux quy luy

---/---

___ et de les contraindre jusques aufinal pajément tout ainssi et de meme que luy Le pouvoir faire dit le voulloir ainssi et quetelle est sa vollonte casse revoque Et annulle tous autres testaments codicilles donations ou autres este de disposition quil pourrait avoir cidevant fait et veu que le present soy le sien donné bon et vallab___ lequel vaille par forme de testament qui par forme de codicille ou donation aCausedemort ou autrement enla meuille forme que faire Cepourrat apres que lecture luy aestefaitepar moi dit notaire desondy presant testament et demot amot et a jamais bien entendu et le tout conforme asad vollonté et y aparecriste [par écrit] dont nous arequis aceque luy avons concede faire sous le sel royal fait enpresances de (#) François et Pierre FILLOL, père et fils laboureurs Clinet et Reymond LAGORSSE aussy père et fils et aussy laboureurs tous habitants dud present village et de Jean DESFARGES dit Couicoui aussy laboureur habitant du village de Barrat present paroisse tesmoins connus quy non signé ny led testateur ny meme led Jean DESFARGES dit De Guillaume pour ne savoir dece enquis par moy present L enson signés quy ont signe avec moy (#) dit Luy estre dheu la somme de ving une luivre quatre sols par (#) par Jean DESFARGES dit De Guillaume lab a bras habitant du village du Louyrat present par [paroisse] lequel DESFARGES dit De Guillaume est yssi present quy declare estre debiteur delad somme de ving une luivres quatres laqule somme il promest par ses meme presantes abailler et payer aud RANOUIL out aceux ayan de luy droit aleur vollonte

Deux signatures : BARDON approuvant les ___
Je aprouve les ran___

PETIT notaire royal

Contrôlé et insinué a St Astier la__ le mobillier
billier le 27 avril 1738 recu trente luivres quatre sols

			MAZAU	
		RANOUIL Barthélémy	♂ dit Thoumieux ; journalier ; époux de BARDON Marguerite, domicilié village Le Pinet à Montrem ; Testateur ; ne signe pas	
		BARDON Marquerite	♀ ; épouse RANOUIL Barthélémy dit Thoumieux	
		RANOUIL Jeanne	♀ ; dcdée avant le 18/04/1738 ; fille aînée de RANOUIL Barthélémy et de BARDON Marguerite ; épouse de CHAMPEAU Jean	
		CHAMPEAU Jean	♂ ; époux RANOUIL Jeanne	
		CHAMPEAU y	♀ ; fille de CHAMPEAU Jean et RANOUIL Jeanne	
		CHAMPEAU y	♀ ; fille de CHAMPEAU Jean et RANOUIL Jeanne	
		RANOUIL Marguerite	♀ ; fille de RANOUIL Barthélémy et de BARDON Marguerite ; célibataire	
		RANOUIL Françoise	♀ ; fille de RANOUIL Barthélémy et de BARDON Marguerite ; célibataire	
		FILLOL François	♂ ; père de Pierre ; laboureur, domicilié village du Pinet à Montrem ; témoin	
		FILLOL Pierre	♂ ; fils de François ; laboureur, domicilié village du Pinet à Montrem ; témoin	
		LAGORCE Clinet	♂ ; père de Raymond ; laboureur, domicilié village du Pinet à Montrem ; témoin	
		LAGORCE Raymond	♂ ; fils de Clinet ; laboureur, domicilié village du Pinet à Montrem ; témoin	
		DESFARGES Jean	♂ ; dit Couicoui ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem ; témoin	

			DESFARGES Jean	♂ ; dit De Guillaume ; laboureur à bras ; habitant du village de Louyrat à Montrem ; témoin		
			PETIT	♂ ; Notaire royal rédigeant l'acte		
1738-04-21	Annesse – La Lande 24	Oblige consentie par LEGRAND Père et fils en faveur de VEYRY Arnaud	LEGRAND Pierre	Père de Jean ; praticien ; domicilié lieu La Lande à Annesse 24 ; a signé	PETIT Notaire	S7000022 S7000023
			LEGRAND Jean	Fils de Pierre ; praticien ; domicilié lieu La Lande à Annesse 24 ; a signé		
			VEYRY Arnaud	Notaire royal ; habitant du village de Reyssoux paroisse de La Chapelle Gounage ; sieur VEYRY créancier au LEGRAND ; a signé		
			DALESME Martial	Laboureur ; habitant du village de Lachenal à Annesse 24 ; témoin ; n'a pas signé		
			MAIGNE Jean	Laboureur ; habitant du village de Lachenal à Annesse 24 ; témoin ; n'a pas signé		
1738-04-24	Montrem 24 - Pinet	Quittance pour CHAMPEAUD Léonard en faveur de BARDON Marguerite		<p>Ce jourd huy vingt quatriesme avril mille sept cent trente huit apres midy au village de pinet paroisse de montrem en perigord et dans la maison des hoirs de feu Barthélémy RANOUIL dit Thoumieu par-devant moi notaire royal sous signe presents les tesmoins ci apres nommés a esté present Léonard CHAMPEAU praticien habitant dudit present village lequel atout presentement comptant rallement prins et ressut de Marguerite BARDON veufue dudit feu Barthelemy RANOUIL habitant deladite present maison presante et debourssante savoir est la somme de deux cent dix livres en bon__ d argent de six livres pisse et autres bonnes especes di__ de cours et mise faisane et valleur ladite somme de deux cent dix livres bien compte et nonbree par ladite BARDON et a ___ prinse et retiré et enbourssee par ledit CHAMPEAU apres lavoire E__ et visittee dont sans est contante et adit et declare ledit CHAMPEAU avoir cidevan et aparavant ses presantes prins et ressut en divers paiemens par les mains dudit feu Bartellemy RANOUIL celle de trois cents livres savoir le premier de la somme de cent livres le dernier du mois d avril mille sept cent trente Le second le vingt cinquiesme may mille sept cent trente deux pareille somme de cent livres aussy par les mains dudit RANOUIL et Le restant A parfaire ladite somme de trois cents livres quest la somme de Cents livres le premier juin mille sept cent trente quatre Delaquelle ladite somme de trois cent livres ledit CHAMPEAUD</p>	PETIT Notaire	S7000013 S7000015

				<p>Certain pour bien payé comptant et satisfait et a declare l avoir employee a ses plus urgentes affaires et ar ___ a tout erreur de alasmme de cinq cent dix livres savoir celle de cinq cents livres dela constitution faite par led feu Barthelemy RANOUIL et ladite BARDON conjoint a feue Jeanne RANOUIL par son ---/---</p> <p>contrat de mariage avec Jean CHAMPEAUD fils dudit Léonard CHAMPEAU en date du vingt huitiesme octobre mille sept cent ving neuf par nous ressu quy est d’hument contreolle a ___ par de et les dix livres restan pour parfaire ladite somme de cinq cent dix livres ressus comme dit est par ledit CHAMPEAU proviennent de la somme de dix livres de certaine plu ___ constitue par ledit RANOUIL et BARDON alad feue Jeanne RANOUIL leur dite fille par son contrat de mariage et en outre adit et declare ledit CHAMPEAUD avoir Cidevant ressu par les mains de Anthoine BARDON praticien habitant du village de La Faye paroisse de Manzac et frère de ladite Marguerite BARDON ___ et ___ la somme de cinquante livres ledit paiement lui aian été fait audit CHAMPEAUD en bonnes especes de monnoye ayan cour et l avoir aussi employee a ses urgentes affaires et sans est aussi consantante laquelle susdite somme de cinquante livres fait aussi constitue par ledit Anthoine alad feue Jeanne RANOUIL par le ___ contrat de mariage susdatte comme aussy adit et declare ledit CHAMPEAUD avoir ressu tous les meubles et linges quy avaient estés constitués aladiet feue Jeanne RANOUIL par le susdit contrat de mariage susdate et desquel il sans tien aussi pour bien paye conptan et satisfait et de toute lentiere constitution ledit CHAMPEAUD en a par ses presantes concédé quittance asesdit (un mot rayé bardon) Mary BARDON aux promesses quil ne ser_ ___ ni jamais rien demande ny aux leurs apaine de tous despans dommages intères laquelle constitu ___ Led CHAMPEAUD atelle reconnue et assigne alad BARDON que a tous autres quy pourraient avoir droit sur tous ses biens present et avenir et ___ faire entretenir aud Jean CHAMPEAUD son di filla ___ sans _ pi ___ dont a esté fait acte aux parties pour servir de quittance finale audit Marguerite et Anthonie BARDON fraire et seur cenqui au sous le sél royal Ce que leur ay Concédé faire enpresances de Fraçois FILLOL laboureur habitant dud pñt village et de Reymond LAQUEILLE tixerand habitant du village de Fleix pñt present paroisse tesmoins comme lesdit CHAMPEAUD et Anthoine BARDON ont signe et non ___ FILLOL et LAQUEILLE tesmoins ny lad BARDON pour ne savoir de ce enquis par moy</p> <p>Trois signatures lisibles : CHAMPEAUD pour ce que dessus – A BARDON – PETIT Notaire royal</p> <p>Controlle à St Astier en deux ___ le ___ may 1738 recu quatre luvres quatre sols</p> <p>Signature : MAZEAU</p>		
			RANOUIL Barthélémy	Dit Thoumieux ; dcd ; était habitant de la maison au village Pinet à Montrem		

			BARDON Marguerite	Epouse de RANOUIL Barthélemi		
			BARDON Antoine	Frère de BARDON Marguerite ; domicilié village de La Faye à Manzac 24		
1738-05-01	Léguillac de L'Auche 24	Vente par GINTRAT Antoine à PECOUT Jean l'ainé	GINTRAT Antoine	Laboureur ; habitant Langlade à Razac-sur-l'Isle 24 ;	PETIT Notaire	S7000007 à S7000008
			PECOUT Jean	L'ainé ; marchand ; domicilié dans la présente maison à Las Plantas à Léguillac-de-l'Auche 24		
			PECOUT Jean	(non cité mais sous-entendu)		
			MEYRAT	Sieur ; marchand		
			PECOUT Jean	Tailleur d'habits ; habitant du bourg de Léguillac-de-l'Auche 24 ; témoin		
			PECOUT Jean	Dit Migrat, laboureur, habitant du village de Las Plantas à Léguillac-de-l'Auche 24 actuellement Les Plantes.		
1738-05-12	Montrem – Les Rolphies 24	Vente fait par VINCENDOU François en faveur de DESFARGES Antoine	VINCENDOU François	♂ ; laboureur ; habitant la maison de Lamarterie à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000020 à S7000021
			DESFARGES Antoine	♂ ; dit Thony ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			DESFARGES Jean	Dit Jally ; propriétaire		
			MAREILLAND Jean	♂ ; dcd ; était propriétaire parcelle terre ;		
			COSTE Pierre	♂ : dit Riboullet ; propriétaire parcelle		
			DESFARGES Pierre	♂ ; dit Conchoui ; propriétaire parcelle ;		

			VINCENDOU Pierre	♂ ; propriétaire parcelle ; frère de François le vendeur ;		
			LAMI Pierre	♂ ; charron ; propriétaire parcelle ;		
			DESFARGES Pierre	♂ ; dit Petit Pierre ; propriétaire parcelle		
			Seigneur DE CHAUNE	Propriétaire parcelle		
			BARDON Antoine	♂ ; habitant du présent village de Lafaye paroisse de Manzac ; témoin qui signe l'acte		
			TALLET Jean	♂ : tisserand ; habitant village de Sanourie à Montrem ; témoin ne signe pas		
			PETIT Geoffroy	Notaire royal		
1738-05-12	Montrem village de Montanceix 24	Vente par BONNET Sicarie à LACROIX François	SENNE Sicarie	Epoux de BONNET Sicarie ; pauvre journalier ; habitant village de La fon à La Chapelle Gonagué 24 ;	PETIT Notaire	S7000092 à S7000095
			BONNET Sicarie	Epouse de SENNE Sicarie ; habitant village de La fon à La Chapelle Gonagué 24 ;		Page 815-675
			BEAU	Greffier		
			LACROIX François	Laboureur ; habitant du village de La Grange à Annesse 24 ;		
			CHOU DESCHASTARD Pierre	Propriétaire parcelle ;		

			PETIT Hélie	Praticien, habitant de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe ;			
			LABRUE Pierre	Laboureur ; du village de la Noue à Montrem ; témoin ne signe pas			
1738-05-12	Montrem Les Rolphies 24	Vente de la somme de 120£ faite par REY Guillaume et Pierre frères en faveur de VINCENDOU François portant quittance de 104£ 19 sols pour lesdits REY que leur a donne BARDON Marguerite		<p>Ce jourd huy douziesme du mois de may mille sept cent trante huit avan midy au village des rolphies paroisse de montrem Enperigord et dans la maison delameterie des heritiers du feu seigneur de Lexandrie pardevan moy notaire royal sous signe presents les tesmoins Ci apres nommés ont estés presents Guillaume et Pierre REY fraires laboureurs habitants tous deux du village dés menaux paroisse de Manzat lesquels faisant tan pour Eux que pour Sicary REY leur fraire absen auquel ils ont promis faire ratiffier et entretenir ses presantes apaine de tous despans donmages Interes et de leur liberalle vollonté ont conjointement et sollidere Lun poul'autre ont vandu cedé quitté remis et delessé parses presantes aperpetuité et ajamais, a François VINCENDOU laboureur mestayer et habitant delad. present maison present pour luy et les siens stipullan et acceptan savoir est tous les biens heritages appartenant ausdits REY vendeurs quy sont situés dans les appartenances dud. present village et celluy de Carteyret et Enlapresent parroisse et celle de Manzac et dans les fondallités du seigneur marquis DE LA DOUZE et du sieur dela VEYSSIERE de Leyzarnie consistan en un lopin d enclos et terre en labour et le restan estan en bois fougères et champ __ bois ruines depuis la grande galle de mille sept cent neuf lesquels sont exploités par le nommé Jean TALLET dit Taillou en callite de fermier que le tout ledit VINCENDOU aqéreur a dit bien savoir comme luy ayan estés montrés Et quy proviennent de lheredite de feu Marie MURAT mere desdits REY vendeurs et sans aucune reserve desd biens delad heredite delad Feue MURAT de laquelle pouvait pocéder dans led village des Rolphies et appartenances dicelluy de Carteyret sans estre __eson de les limiter ---/---</p> <p>Ny confronter davantage desquel biens en seret fait verbalil dans lasuite et aeste faite lad present vandition pour Et moyenent le prix et somme de cent vingt luvres en laquelle Somme lesdits vendeurs ce sont formés débiteurs et redevables En callité d'heritiers de feu Hélie REY dit Naillassou leur père par contrat D'obligation du cinquiesme février mil sept cent dix huit (5 février 1718) Ressu par MAZEAUD notaire royal raporte estre d'hument controlle consanty Par led Hélie REY dit Naillassou en faveur de feu Barthélémy RANOUIL Luy _an lesc_oup et raisons et norm __ aud contrat d obligation La somme de cent quatre livres dix neuf sols et celle de seize livres pour les interes quy sont restant du prix de la somme revenant lesdites deux sommes a celle de dix cent ving livres laquelle susdit somme ledit VINCENDOU latout presentement comptant reellement baillée et payes a laquis priere et descharges desd REY vendeurs a Marguerite BARDON veufue dud Barthelemy RANOUIL habitante du village du Pinet presant paroisse laquelle somme las BARDON en consequence du pouvoir a elle donne par led feu RANOUIL par son testament et disposition de dernière vollonte en date du dix huitiesme avril dernier par nous ressu quy</p>	PETIT Notaire	S7000102 S7000105	à

est d'hueement controle et par nous ressee led paiement a este fait en Louis d argen de six livres piessse et autres bonnes especes de monnaye de cours et mise faisans la valleur lad somme de cents vingt luvres bien conté et nombré par led VINCONDEAU aquereur et assistan et notre presance et des tesmoins ci apres nommes prinse retire et enboursse par parlad Marguerite BARDON apres lavoit examiner et visittée dont sans est contante et dicelle en concede quittance

---/---

ausdit REY vandeurs aue promesse que pour raison de tout la cons ___ aud contrat dobligation il ne serat al ___ jamais rien demander aud REY vandeurs dautre que lad somme provi de ses droits propres et dotaux apaine de tous despans dommages interes consant ___ que led VINCENDOU demeure subrogé en son l ___ i droit et par priorité et privillège de son hipoteque sans estre tenu d aucune garantie et restitu ___ des derniers lu ___ led VINCENDOU aquou led VINCENDOU y arenonne ce contante de lad subrogation et du ___ droit et place de lad RANOUIL laquelle a cet esfait aremis led contrat d obligation susd dacte et une coppie la bonne et d'hue forme signe dud MAZEAU notaire royal et en consequence de ce lesdit REY vandeurs pareillement quitte led VINCENDOU aquereur dud prix de lad presant vante aue promesse qu il ne serat alavenir jamais rien demande aux susdit peynes quedessus et moyenent ce lesd vandeurs ce sont demis de ___ de la propriété desd biens en faveur dud VINCENDOU pour ___ jouir user et disposer d ores et ___ comme De son bien et chose aue promesse faite par lesd vandeurs Solliderement lun pour lautre et un seul pour le tout renoncan Au benefice dordre dicisan et discution de personnes e ___ de bien et D'hueement garantir et deffandre aud aquereur led biens vandus De tous troubles hipoteques et arrérages demettre juques aujourprésan Me me par expres de rendre tais ___ led Sicary REY leur fraire Pour raison delad vante et la luy faire entretenir comme il a este Dy sans aucune reserve de la part desd vandeurs sy ce nest la Vanthe fontiaire d'hue surlesd biens que led aquereur payerat

---/---

Alavenir aladescharge desd vandeurs et auttan pour lesd biens Son situés dans deux differentes fondallites aeste apressie cequy est Dans la fondallite du seigneur marquis DE LA DOUZE a la somme de quatre Vingt livres et ce quy est dans la fondallité dudit sieur DE LA VEYSSIERE A celle de quarante livres seigneurs fonciers et direct et pour lautretenement Detout le che ___ ion leurs biens presents et avenir aquoy faire et de leurs vuloir etConsantement ont estés jugés et condamnés sous le sel royal fait en presance de Anthoine BARDON praticien habitant du village de La Faye paroisse de Manzac et de Jean TALLET teyxeran [tisserand ?] habitant du village de Saunard present paroisse tesmoins connus led BARDON asigne et non led TALLET auttre tesm. Ny parties pour ne savoir de ce enquis par moy

Deux signatures lisibles : BARDON – PETIT notaire royal

Contle et Jar ___ le
15 mai 1738 reçu trois livres et dix sept sols
MAZEAU

			Feu seigneur de Lexandrie, au village des Rolphies à Montrem 24 ;	
		REY Hélie	Dit Naillassou, dcd après le 5/2/1718, époux de MURAT Marie ;	
		MURAT Marie	Dcdée ; épouse de REY Hélie	
		REY Guillaume	Fils de REY Hélie et de feu MURAT Marie ; laboureur ; frère de Pierre ; habitant du village de Les Menauds à Manzac 24 ; présent	
		REY Pierre	Fils de REY Hélie et de feu MURAT Marie ; laboureur ; frère de Guillaume ; habitant du village de Les Menauds à Manzac 24 ; présent	
		REY Sicary	Fils de REY Hélie et de feu MURAT Marie ; Absent ;	
		VINCENDOU François	Laboureur ; habitant Les Rolphies à Montrem 24 ; acheteur de biens situés à Les Rolphies à Montrem et au lieu Chastenet à Manzac ;	
		Marquis DE LA DOUZE		
		Sieur de La Veyssière	De Leyzarnie ; (voir Veissière) Peut-être de la famille DU CASTAING	
		TALLET Jean	Dit Taillou ; fermier ;	
		MAZEAU	Notaire royal	
		RANOUIL Barthélémy	Dcd après le 17/4/1738 ; époux de BARDON Marguerite ; habitante du village du Pinet à Montrem 24 ; il testa le 17/04/1738 devant Me PETIT présent notaire royal	
		BARDON Marguerite	Veuve de RANOUIL Barthélémy ; elle récupère 104 £ qu'elle avait donné au REY.	

			BARDON Antoine	Praticien ; habitant du village de La Faye à Manzac ; témoin qui signe l'acte		
			TALLET Jean	Tisserand ; habitant du village de Saunard à Montrem 24 ; témoin ne signant pas ;		
1738-05-15	Montrem 24 - Excidoire	Testament de MAZEAU Pierre	DE LA ROCHE AYMON	Propriétaire de la métairie d'Excidoire à Montrem où l'acte est rédigé ;	PETIT Notaire	S7000100 S7000101
			MAZEAU Pierre	Dit tamoille ; testateur ; époux de FILLOL Marie ; journalier, habitant la métairie d'Excidoire à Montrem ; souhaite être inhumé dans le cimetière de Montrem où sont ses prédécesseurs ; ne signe pas ;		
			FILLOL Marie	Epouse de MAZEAU Pierre le testateur ;		
			MAZEAU Léonard (1)	Aîné, fils de Pierre et de FILLOL Marie ; époux de COLLINET Bertrande ;		
			COLLINET Bertrande	Epouse de MAZEAU Léonard (1)		
			MAZEAU Léonard (2)	fils de Pierre et de FILLOL Marie ; époux de CHAMINAUD Catherine ;		
			CHAMINAUD Catherine	Epouse de MAZEAU Léonard (2) dit le jeune ;		
			MAZEAU Pierre	fils de Pierre et de FILLOL Marie ;		
			MAZEAU Sicarie	Dcdée avt 15/05/1738 ; fille de Pierre et de FILLOL Marie ; épouse de COLLINET Pierre		
			COLLINET Pierre	Epoux de feu MAZEAU Sicarie		
			POUJADE Sicaire	Marchand ; témoin ne signe pas		
EYMERY Jame	Laboureur à bras , habitant du village de Chambaraud à Montrem ; témoin ne signe pas ;					

			PETIT Sicarie	Laboureur à bras ; habitant du village de Chambaraud à Montrem ; témoin ne signe pas ;		
			LAVAUD Coullaud	Laboureur ; habitant du village de Chambaraud à Montrem ; témoin ne signe pas ;		
			CROCHET Reymond	Patronyme à revoir ; laboureur ; habitant du village de Chambaraud à Montrem ; témoin ne signe pas ;		
1738-05-20	Manzac 24 - Lapeyre	Transaction entre Messire DE MONTOSON Thibaud seigneur de Guillaumias et REBEYROL Pierre	MOULINE Jean	Maître chirurgien ; habitant au village de Lapeyre à Manzac-sur-Vern 24 ;	PETIT Notaire	S7000083 à S7000091
			DE MONTOZON Thibaud	Fils de et de BOUDIN Antoinette ; Ecuyer ; seigneur de La Faye et de Guillomias ; lieutenant criminel au sénéchal de Périgueux ; habitant paroisse de Saint Front la ville de Périgueux 24 ; signe l'acte		
			REBEYROL Pierre	Clerc ; habitant du village de Lapeyre à Manzac 24 ; signe l'acte		
			BOUDIN Antoinette	Dcdée après le 18/02/1730 et avant le 20/05/1738 ; Dame de Guillomias ; mère de DE MONTOZON Thibaud ; elle a fait assigné REBEYROL par exploit du 18/02/1730 par ROBERT Sergent royal a/s le tenement appelé la borie de Merlan : reconnaissance de l'année 1656 signée VERNEUIL notaire royal et par CORNIL notaire royal		
			ROBERT	Sergent royal		
			VERNEUIL	Notaire royal en 1656 ;		
			CORNIL	Notaire royal en 1656 ;		
			LABAT	Notaire royal en 1721 ;		
			DE MONTOZON Jean	Conseiller ; magistrat au présidial de Périgueux le 21 mars 1656 ;		

			LABAT Antoine	Sieur de La Brande ; avocat en la cour ; habitant du village de La Bru__ paroisse de Saint Paul de Serre 24 ; témoin qui signe ;		
			DU CASTAIN Raymon	Sieur de la Veyssière, bourgeois, habitant de la ville de Périgueux 24 ; ou Du Castaing ; témoin qui signe ducastaing		
1738-06-06	Montrem village de Montanceix 24	Oblige de 35 £ consentie par PRIVAT Jacques en faveur de de CUMENAL Pierre		Ce jour d'huy siziesme juin mil sept cent trante huit avan midy aulieudemontances paroisse de montrem enperigord et dans lamaison dunotaire Royal sous signeetpardevan Icelluy presents lestesmoins Cy apres nommes aeste present Jaque privat cler hab du bourgt et paroisse De razat lequle desonbongreetlibrevollonte cest constitue debiteur enfaveur depierre cumunal journallier bab dud present lieu Isy present stipullant acceptant savoir est la somme de trante cinq luivres provenan Icelle susd somme de vray argent cydevant prete parled Cumunal aud present debiteur ou autres fournitures ainssin queled privat debiteur la declare en notre presence et en demeure pour contan et satisfait et alexception de	PETIT Notaire	S7000077 à S7000078
			PRIVAT Jacques	Clerc ; habitant du bourg de Razac 24 ; signe l'acte		
			CUMENAL Pierre	Journalier ; habitant du lieu de Montances à Montrem 24 ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Montances à Montrem 24 ; témoin qui signe		
			NEYSSENSAS Sicaire	Sonneur de cloches du bourg de Montrem ;		
1738-06-12	Montrem bourg 24	Vente faite par POURCHIER Marie et MAZEAU Pierre, mère et fils, en faveur de VINCENDOU François dit Migou	POURCHIER Marie	Veuve en première noce de MURAT Léonard ; habitante du village de Blanquinot à Saint Astier 24 ; mère et fils vendent à VINCENDOU François une pièce de bois au lieu appelé la vigne de Lasmoune dans les appartenances du meynement appelé de Carteyret à Manzac 24 mouvan du seigneur de LA VEISSIERE – pièce de terre inculte	PETIT Notaire	S7000110 à S7000111
			MURAT Léonard	Dcd ; premier époux de POURCHIER Marie		
			MAZEAU Pierre	Fils de et de POURCHIER Marie ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ;		
			VINCENDOU François	Dit Migou ; laboureur ; habitant du village Les Rolphies à Montrem		
			DE LA VEYSSIERE	Seigneur de La Veyssière de Leyzarnie ;		

			VERNINAS Léonard	Meunier, propriétaire terrain à Manzac		
			MURAT Arnaud	Dit Labarge ; possède parcelle ;		
			LAUAUD Pierre	Possède parcelle à Manzac ;		
			DE LAUDU Guinot	Menuisier, habitant du village de Fayolle à Montrem 24 ; témoin ne signe pas		
			LAQUEUILLE Reymond	LACUEILLE Raymond ; laboureur, habitant du village du Fleix à Montrem 24 ; témoin ne signe pas		
1738-06-14	Bruc 24	Transaction entre ROUX Jean et SARRETTE Bernarde femme de ROUSSEAU Guillaume pour 203 £	ROUX Jean	<p>Ce jourdhuy quatorziesme juin mille sept cent trente huit apres midy aubourg de bruc de grigniol enperigord et dans la maison Jean ROUX faure [forgeron] pardevan moi notaire royal sous signe presents les tesmoins ci apres nommés ont estés presents et personnellement constitués ledit Jean roux faure habitant de sadite present maison d une part, et bernarde Sarrette famme de guillaume rousseaud et procedan sous lautorite dudit rousseaud son mari lequel est ysy present qui pour la valladité des presantes labien et d’hument authorize habitants du lieu de montances paroisse de montrem Icelle Sarrette en callité d heritiere de feue Jeanne roux sa fille et de feu Jean roux premier mary de ladite Sarrette et fraire dudit Jean roux contratan D’autre part</p> <p>Lesquelles parties a esté dit que feu Jean ROUX et marie LAPLUE vivan conjoints père et mere dudit Jean ROUX et beaupere et belle mere de ladite SARETTE estan descedés ladite LAPLUE la premiere et abintestat et led Jean ROUX le dernier et fait son testament le trois may de lannee mille sept cent trente cinq par nous ressu qui est d’hument contreolle parlequel il aurait institué ses heritiers universel ledit Jean ROUX son fils ayne et ladite feue Jeanne ROUX represantan led feu Jean ROUX sondy père par portions esgalles sauf quil avoit avantage ledit Jean ROUX sondy fils de la presant maison et de la boutique de forgeron et aux condition quil payerait la somme de cinquante luvres sur les charges de son heredite et le restant des</p> <p>---/---</p>	PETIT Notaire	S7000001 à S7000004

charges hereditaires tan dud feu Jean ROUX et declare Marie LAPLUE par moities esgalles entre ledit Jean ROUX et lad feue Jeanne ROUX decede depuis peu de jours et alesses son heredité aladite Bernarde SARRETTE sadite mere et surlaquelle heredité il Cetrouve quil est dhue la Constitution de feue Catherine ROUX mariée aue [avec] Girou CHENNILLIER montan en capital a la somme de cent soixante luivres et les interes dicelle jusques aujour du deces dud feu Jean ROUX par le beaupere desdites parties, Le Esconte ce trouve ledit Jean ROUX contratan avoir paye aladescharge dud heredités aduier particulliers la somme de soixante luivres seize sols suivant leContequy en aestefait surquoi devoit estre derduit lad somme de cinquante luivres que sondy p.. lavoit cherge acause dud. precipui et avantage, et d auttan que ladite Bernarde SARRETTE en ladite callité d'heritiere cestaa adresse aud Jean ROUX sondit beaufre et l ayan requis de vouloir venir adivision et partage desd heredités lequel a fait response quelles ne ce peuvent pas coumodement partager acause du prejudice quil si pourroit causer et quil leurs serait plus avantageux den tenir a licitation Ceque ladite SARRETTE et sous lad autorite desondy mary en a accep ___ et ce sont portes diverses EnCheres lun surlautre et ledit Jean ROUX aeste le plus haut deseue quy a enchery sur lapart delad SARRETTE la somme de deux cents trois luivres et enoutre delatenir quitte detoutes lesd charges quy estoien sur lad heredités tan envers les enfan ___ heritiers delad feue Catherine ROUX que autres Engeneral que que [deux fois] lad feue Jeanne ROUX auroit peue [aurait pu] devoir surlad heredités desesd ayeuil et ayeuille et randre [« tuisou » mot au-dessus de la ligne] tous pretandan droit sur Icelle

Desquelles offres ladite SARRETTE etsoub lad autorité en a accepté et EnConsequence de ce lad SARRETTE de salibre vollonte afait cession et transport et parses presantes Cede

---/---

Et transporte aperpetuite et ajamais aud Jean ROUX sondy beaufre quy en a accepte la Cession ainssin faite pour le moyen ___ led prix et somme de deux cents trois Luivres laquelle somme led Jean ROUX a promis comme serat tenu et parses presantes soblige de Icelle bailler et payer alad SARRETTE ou aux siens aparte savoir la somme de trante luivres Deue le jour et faiste denouël proChain et pareil somme de trante luivres lauttre Nouel dapres et annuellement aCheque faite de nouël la somme de trante luivres jusques afin de payement delad somme de Deux cents trois luivres avec L interes quy diminuerat apropttion du payement apaine de tous despans dommages Interes moyenan quoy – ---- Ladite SARRETTE ses demise et demestre de Lapropriete desad portion d heredité desesd beaupere et belle mere sous lareserve quelle fait de son special hipoteque

jusques a son final paiement de ladite somme de deux cents trois
livres moyennant quoy elle demeure quitte de toutes les Charges
desd heredités desquelles led Jean ROUX Ce Charge et d'entendre
quitte lad SARRETTE et luy Cetau pour paye de tous les avantages
que sondy père luy pouvoit avoir fait par son testament
sus dacte Consant ladite SARRETTE que led Jean ROUX sondy
beufre jouisse et dispose des apresant coume de son bien et chose
propre desad portion d herite sans estre tenu d aucune garantie
envers ledit ROUX que ---- jusques ad lad somme de
deux cents trois livres et a lesgard des meubles dud herite lesd
parties ont de Clare les avoir partages et ademeure ad SARRETTE Ce quy
sans suit premierement dix huit linceul destoupees grasse La moitie presque
vieu et les autres aussy usé six napes de meme toille destoupees grosses
presque v__ [peut-être : usées] un Ch__ li bois de __ _ once par le bas de bois de noyer aussy
us
un Coffre de bois de noyer fermet a Clef tenent E__ une Charge aussy __
un à Coitte Cuissin gu__ de plume usé p__ Cinquante troi lamp

---/---

pe__ d escu__ deux garnitures d'eli lime de ville de estoupees
grosses L une grise et l autre tricollee plus une pipe en Collu__ une
barrique de vin un fus de barrique bonne amette vin Letou presque use
Cinq Luuies un quar destain et vesselle [vaisselle ?] une Courtepointe garnise de
Chaume aniy [aussy] usee un pierre de fonte de fert presque neuf tenertroi
feillard un prillon aue plaque de fert presque usee une petite Cassete
tenu Lueu tenu Lueu un boisseaud ferment a Clef de bois une metaprestre
peu __ E__ une Charge ausy usee plus un pot de fonte defere
ademy use un chenet de fonte de fert lesquels meubles led
ROUSSAUD arett__ et sans et Charges et Yceux reconnu et assigne
alad SARRETTE sadite femme sur tou ses biens presant et avenir
Et lors desquels pajements serat desduit la somme de quarante sol
auproffit dud ROUX pour le pajement de la moittie de Celle de quatre livres
de Certaine Vesselle destain [vaisselle d'estain] quy avait este promise ad feu Catherine
ROUX

dans son contrat de mariage de laquelle somme de quatre livres led ROUX
Cespareillement Charge et pour antretenement detou Ce que dessus
Lesd parties ont respectivement obligé et hipoteque touetchescun
Leurs biens presents et avenir aquoy faire et de leurs vouloir et consantem
ont Estés juyes et condannés sous le sel royal fait en presances de
monsieur Mr Jean LOLIERE juge de la present juridiction habitant du lieu
de grigniol present par [paroisse] et de Pantaleon FAURE sieur de la Cotte
habitant du present bourg tesmoins Coinus [connus] quy out signe aue [avec]
led ROUX et non led ROUSSAUD et SARRETTE conjoint pour ne savoir dece
enquis par moi

Signatures : ROUX – LOLIERE pnt – FAURE pnt – G PETIT notaire royal

Controll et ____ Le 27 juin 1738 recu cinq livres neuf sols et trois denirs Mazeau

			ROUX Jean	Dcd ; premier mari de SARRETTE Bernarde		
			SARRETTE Bernarde	Epouse de ROUX Jean		
			ROUX Catherine			
			PETIT	Notaire royal rédigeant l'acte		
1738-06-20	Montrem village de Montanceix 24	Vente par GUICHARD Mathieu à BLEYNIE Sicary	GUICHARD Mathieu	Laboureur ; village de Bordas à Grun 24	PETIT Notaire	S7000011 à S7000012 Page 815-700
			BLEINIE Sicari	BLEYNIE ; Laboureur à bras ; habitant village de Pourtem à Montrem 24 ;		
			GUICHARD Pierre	dcd		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin signe		
			CAMBEROU Jean	Laboureur à bras ; habitant Montanceix ; témoin		
			PETIT	Notair royal rédigeant l'acte ; signe		
1738-06-30	Montrem village de Montanceix 24	Vente par GINTRAT Antoine à GUASQUET Pierre	GINTRAT Antoine	Anthoine ; dit Chabassour ; laboureur ; habitant du village de Langlade paroisse de Razac (24) ; vend une pièce de bois de châtaigners située à Fayolle Montrem 24 superficie 1 journal 44 escars de la mesure de Saint Astier ; une pièce de vigne dans le vignoble de Fayolle superficie 100 escars confronte de deux parts à Jean CHAMPEAUD	PETIT Notaire	S7000108 à S7000109
			GASQUET Pierre	Laboureur ; habitant du village de La Borie à Saint-Astier (24) ;		
			LAQUEUILLE Hélie	Dit Bonheur ; LACUEILLE ; propriétaire terrain à Fayolle à Montrem		
			CHAMPEAUD Jean	Propriétaire parcelle		

			Seigneur de Ferrières	Propriétaire parcelle		
			DE MEREDIEU Pierre	DE MEREDIEU Pierre, seigneur du Maupas		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant de Montanceix à Montrem ; témoin qui signe		
			REBEYREY Jean	Laboureur ; [RIBEYRIE] ; laboureur ; habitant du village de Langlade ; témoin qui ne signe pas ;		
1738-07-03	Montrem village de Montanceix 24	Quittance par MEYNADIE François à BONNET Arnaud	MEYNARDIE François	Charon ; habitant Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000051 à S7000052
			BONNET Arnaud	Maçon ; habitant du village de Borias à Saint Aquilin 24 ; contrat de vente du 01/10/1734		
			PETIT	Peut-être Elie ; praticien ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin a signé ;		
			CAMBEROU Jean	CANBAROUT Jean ; laboureur ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin n'a pas signé ;		
			CELLERIER Pierre	Sergent		
1738-07-06	Montrem village de Montanceix 24	Quittance de ROUSSAUD Guillaume dit médor en faveur de SARRETTE Jean	ROUSSEAU Guillaume	Ecrit ROUSSAUD ; Dit médord ; laboureur ; habitant Montanceix 24	PETIT Notaire	S7000005 à S7000006
			SARRETTE Bernarde	Epouse ROUSSEAU ; fille de SARRETTE Jean et de BOUTINAUD Guillonne		
			SARRETTE Jean	Dit Renard ; Père de Bernarde ; laboureur ; habitant la métairie de La Motte paroisse de Bruc de Griniol 24 ;		
			BOUTINAUD Guillonne	♀ Epouse SARRETTE Jean		

1738-07-08	Saint Astier faubourg 24	Indemnité consentie par LESCURE Jacques en faveur de POUYADON François	BOUNAND Jeanne	Jeane ; fille de .. et de DESFARGES Marie ; domiciliée faubourg de Saint-Astier dans la même maison que DESFARGES Marie	PETIT Notaire	S7000118 S7000121	à
			DESFARGES Marie	Mère de BOUNAND Jeanne ; domiciliée faubourg de Saint-Astier dans la même maison que BOUNAND Jeanne			
			LESCURE Jacques	Praticien ; habitant du village de Fity paroisse de Vallarony présente sénéchaussée de Périgueux ; curateur de POUYADON François (1) depuis 6 ans et d'autre POUYADON François (2), neveu du précédent; signe l'acte			
			POUYADON François (1)	Fils de feus POUYADON Jacques et de DAURIAC Marguerite ; Praticien ; habitant du village de Leyberterie à Saint Astier 24 ; veut les biens composant la maisterie domaine de Leyberterie ; signe l'acte			
			POUYADON François (2)	Neveu de POUYADON François (1)			
			POUYADON Jacques	Dcd ; époux de DAURIAC Marguerite			
			DAURIAC Marguerite	Dcdée ; épouse de feu POUYADON Jacques			
			DE LAPORTE Jean	Maître chirurgien ; habitant du bourg et paroisse de Saint Séverin juridiction d'estissac ; se porte caution ; signe l'acte			
			LACOUR Jean	Marchand hôtelier ; habitant la présente maison au faubourg de Saint-Astier 24 ; témoin qui signe l'acte ;			
		MEYRAT Jérôme	Praticien ; habitant du faubourg de Saint Astier ; témoin qui signe l'acte ;				
1738-07-15	Saint Astier 24	Oblige de SALESSE Léonard pour CELLERIER Eymery, notaire royal	SALESSE Léonard	L'aîné ; laboureur ; habitant du village de Mitoque à Saint Léon de Grignol 24 ;	PETIT Notaire	S7000038 S7000039	à
			SALESSE Léonard	Frère du premier ;			
			CELLERIER Emery	Notaire royal ; habitant Saint Germain du Sallembre ; a signé ;			

			DURIEU Elie	Sieur du Claud ; notaire ; châtelain de la présente juridiction à Saint-Astier ; habitant Saint-Astier 24 ; témoin a signé ;		
			GAJOU Jean	Praticien ; habitant du village des Muniers p___ à Saint Léon de ___ ; témoin a signé ;		
			LA COURRE Guy	Marchand ; hôtelier, habitant Saint-Astier 24 ; hôte ;		
1738-07-27	Montrem village de Montanceix 24	Vente faite par LAUTRETE Catherine veuve de ROCHE Thony en faveur de MAZIERE Pierre	LOUSTETE ou LAUTRETE Catherine	Veuve de ROCHE Anthoine ; laboureur ; habitant du village de Montanceix à Montrem 24 ; vend et cède une petite maison basse couverte de tuilles creuses y ayant un feug [feu ?] dedans et ___ ma__ estat quy menasse de ruine s il n y est bien tost pou___ ... située dans le village de Barrat ny ayan que une seulle porte partie e___ appelle la maison de Landriac [Laudriac] quy confronte a la portion de chambre de Guabriel ROUMEGIERE et a un petit séchoir et maison de Denis VEDRY ... MAZIERE a déclaré que la somme provient des deniers et droits de Marie CHOLET sa femme	PETIT Notaire	S7000106 à S7000107
			ROCHE Antoine	Anthoine ou Thony ; dcd ; époux de LAUTRETE Catherine ;		
			MAZIERE Pierre	Epoux de CHOLET Marie ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ; MAZEAU ou MAZIERE Pierre dt Douzillac (vue S7000107)		
			CHOLET Marie	Epouse de MAZIERE Pierre		
			ROUMEGIERE Gabriel	Possède une chambre dans le village de Barrat à Montrem 24 ;		
			VEDRY Denis	Possède un petit séchoir et une maison au village de Barrat à Montrem 24 ;		
			Seigneur de Lexandrie	Seigneur foncier ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu Montanceix à Montrem ; témoin qui signe ;		
			MEYNARD Sicary	Laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ; témoin ne signe pas ;		

			PETIT Geoffroy	Notaire royal établissant l'acte ; domicilié Montanceix à Montrem 24 ;		
1738-08-07	Montrem village de Montanceix 24	Bail de ferme de Messire D'ABZAC Jean à SIMON Bernard	D'ABZAC Jean	Messire ; Château de Montances à Montrem 24 ; Seigneur, Marquis de la Douze, Montances et autres places, habitant de la ville de Périgueux paroisse de Saint Front ; a signé	PETIT Notaire	S7000024 à S7000027
			SIMON Bernard	Dit du meblet ? , laboureur, habitant de Montances 24		
			ROUSSAUD Etienne	Dit Tilly ; métayer ; il exploite le Petit moulin à Montancex ;		
			LANGLADE Jean	Sr de La Motte, bourgeois, habitant St Front Périgueux ; témoin a signé ;		
			DEPUYJEANNE Pierre	Praticien, habitant du village de Fleix 24, témoin a signé		
1738-08-21	Montrem village de Montanceix 24	Bail d'afferme de DE CHIGNIAC Hélié pour DE SENREN Jean	DE CHIGNIAC Hélié	Maître ; Seigneur de la Chèse ou Chèze ; avocat en la Cour ; bourgeois et habitant St Front de la ville de Périgueux 24 ; il afferme à DE SENREN Jean tous les bâtiments et biens se trouvant à Montanceix, une paire de bœufs, les arratoires, la charrette le tout estimé à 167£ ; signe l'acte	PETIT Notaire	S7000065 à S7000067
			DE SENREN Jean	Praticien ; habitant du village de La Grange à ANNESSE 24 ; signe l'acte		
			PECOU Annet	Praticien ; habitant à Montanceix à Montrem ; témoin ; signe PECOUT ;		
			CANBOROU Jean	Laboureur ; habitant à Montanceix à Montrem ; témoin		
1738-09-14	Montrem village de Montanceix 24	Obligé consentie par SIMON Sicari en faveur de VERGNIAUD Mary	SIMON Sicari	Menuisier ; habitant le village de Dumas à Léguillac	PETIT Notaire	S7000009 à S7000010
			SIMON Jean	Frère de SIMON Sicari ;		
			VERGNIAUD Mary	♂ Mary ; tisserand ; habitant du village de Lansé à Mensignac 24 ;		

				♂ Praticien ; habitant à Montanceix : témoin a signé		
			JAY Jean	♂ Meunier ; habitant Montanceix ; témoin ne signe pas		
			PETIT	Notaire royal qui rédige l'acte		
1738-09-18	Montrem village de Montanceix 24	Vente de VILLATE Hélie à LACOSTE Sicary	CELLERIER Antoine	Marchand hôtelier ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; T2MOIN QUI SIGNE	PETIT Notaire	S7000133 à S7000134
			VILLATE Helie	Dit Marjoullet ; laboureur ; habitant du village de Papassou proche le bourg de paroisse de Razac 24 ; vend une terre au lieu appelé auyrost Jarrit situé au debas du bourg de St Léon ;		Page 815-725
			LACOSTE Sicary	Maçon ; habitant du bourg de Saint Léon de perigord ;		
			Seigneur marquis de Grignol	Seigneur foncier ;		
			LOISEAU Pierre	LOYZEAUD Pierre ; garçon tailleur d'habits ; habitant le bourg de St Léon 24 ; témoin		
1738-09-26	Montrem village de Montanceix 24	Oblige de DESFARGES Jean pour CUMENAL Pierre	CELLERIER Antoine	Marchand ; hostellier ; habitant Montances à Montrem 24 ; également témoin	PETIT Notaire	S7000032 à S7000033
			DESFARGES Jean	Dit Marsoully ; laboureur ; hbitant du lieu Les Giroux à Annesse 24 ;		
			CUMINAL Pierre	Journalier ; habitant de Montances à Montrem 24 ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montances ; témoin qui signe		

1738-09-28	Montrem bourg 24	Vente faite par COLLINET Girou à COSTE Jean		<p>... une petite grange et un lopin de jardin audevan ladite grange laquelle a son portail et ayant ce ___ p ___ letout par entier et tenement ensemble apelle la grange de feu Arnaud BARDON confronte a la maison des hoirs de feu Arnaud ROUSSARIE et au chemin de service dud village des menaux au bourg de Manzac et au jardin de Pierre BARDON fils dud Arnaud et a lenclos de Anthoine BARDON plus une piece de bois Chastanier contenant un journal ___ de grignol autr ___ la pièce ___ aussi apelle au Conballou confronte au bois de Girou LAPLUE dit Toubiat le jeune, et la vigne du seigneur BERTIN et a la vigne de Annet REY dit Carlin et audit chemin Des Menaux a Manzac plus une piece de terre labourable lieu apelle a las Bouygeas aussy en son entier quy ce confronte audit Annet REY dit Carlin et a la terre de Jean REY dit Moully, et aux hoirs de Joseph BARDON et celui plus confront le tout situe dans les aparten. dud village des menaux en la paroisse de Manzac et dans Les fondallités dud seigneur BERTIN et du seigneur de Guillomias seigneurs fonciers Et direz et a este faite lad present vandition pour le m ___ ---/--- Le prix et somme de deux cents quarante luivres laquelle somme Ledit COSTE aquereur apromis comme serat tenu et par ses Presantes soblige de icelle susdite somme de deux cents quarante Livres ___ labailier et payer audit COLLINET vandeur ou aux siens De ce jour d'huy et un an ap ___ aue l'intérêt dudit dellay apeine Detou despans dommages Interes et moyénent ce ledit COLLINET Vandeur</p>	PETIT Notaire	S7000096 à S7000099
			NEYSSENSAS	Sonneur de cloches ; hôte habitant bourg de Montrem 24 ;		
			COLLINET Girou	L'aîné ; laboureur, habitant du village Les Piniers à Saint Paul de Serre 24 ; vend à COSTE Jean une petite grange et un jardin		
			COSTE Jean	Dit Gué ; laboureur à bras ; habitant du village de Les Menauds à Manzac		
			BARDON Arnaud	Dcd ; était propriétaire d'une grange Les Menauds à Manzac ; père de BARDON Pierre		
			ROUSSARIE Arnaud	Dcd ; proprétaire d'une maison jouxtant la grange de BARDON Arnaud		
			BARDON Pierre	Fils de feu BARDON Arnaud		
			BARDON Antoine	Possède un enclos		

			LAPLUE Girou	Dit Toubiat le jeune ; possède un bois au lieu Comballou		
			BERTIN	Seigneur château de Belle Isle à Annesse ; possède une vigne à Comballou		
			REY Annet	Dit Carlin ; possède une vigne à Comballou		
			REY Jean	Dit Mouilly		
			BARDON Joseph	Dcd avant le 28/09/1738 possédait une parcelle au lieu Las Bouygeas ; a des hoirs ;		
			DE MONTOSON	Seigneur de Guillomias (à cette date probablement Thibaud fils de BOUDIN)		
			COLLINET Laurent	Praticien ; habitant du village Le Piniers à St Paul de Serre 24 ; témoin, a signé l'acte		
			BERNEUIL Jean	Dit Berny ; menuisier ; habitant du village de La Faye à Manzac 24 ;		
1738-10-03	Montrem Barrat 24	Vente de VEDRY Pierre à GRELETTI Cécile	VEDRY Girou	Dcd ; acte dans sa maison à Barrat en Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000135 à S7000136
			VEDRY Pierre	Dit Tony ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ; vend un séchoir à chataigne situé à Barrat, petite poutre sans aucune clé couvert de tuille creux sans aucune porte		
			GRELETTY Cécile	Cécile ; veuve à VEDRY Denis ; habitante du village du Perrier de Chaune paroisse de Bruc de Grignol 24 ;		
			VEDRY Denis	Dcd ; époux de GRELETTY Cécile		
			ROCHE Antoine	Dit GUAILLARD		
			ROUSSEAU Guillaume	Dit Medor ; laboureur ; habitant de Montanceix ; témoin		

			LAPLUE Pierre	témoin		
1738-10-20	Montrem 24	Mariage entre COURRET Charles et DESFARGES Marie	COURRET Charles	♂ ; journalier ; fils de Pierre et de MAZEAU Marguerite ; habitant du château de Lababat à Saint-Astier 24 ;	PETIT Notaire	S700018 S700019
			COURRET Pierre	♂ : père de Charles		
			MAZEAU Marguerite	♀ : mère de Charles		
			DESFARGES Jean	Père de Marie ; domicilié la présente maison à Montrem 24 ;		
			LACOMBE	Epouse de DESFARGES Jean ; domiciliée la présente maison à Montrem 24 ;		
			DESFARGES Marie	♀ ; fille de Jean et LACOMBE ; domiciliée la présente maison à Montrem 24 ;		
			LAQUEILLE Pierre	♂ ; père d'Hélie ; praticien ; habitant à Montanceix à Montrem 24 ; témoin a signé l'acte ;		
			LAQUEILLE Hélie	♂ : fils de Pierre ; praticien ; habitant à Montanceix à Montrem 24 ; témoin a signé l'acte ;		
			PETIT	♂ ; notaire royal qui rédige l'acte ; signe G PETIT		
1738-10-20	Montrem village de Montanceix 24	Quittance faite par GARREAU Charles à MEYNARD Pierre et autres	GARREAUD Charles	GARREAU Charles ; laboureur ; habitant du village de Prat à Montrem 24 ; actuellement Pratz ; héritier de son oncle GUARREAUD Pierre reçoit de MEYNARD, CONSTAN et DE SOUDI, 33 £	PETIT Notaire	S7000131 S7000132
			GARREAU Pierre	Oncle de Charles		
			MEYNARD Pierre	Laboureur ; habitant du lieu de Las Montes du présent lieu ; est héritier de BARTHOLOME Catherine		

			CONSTAN Léonard	Tisserand ; habitant du lieu de Las Montas ; représente MEYNARD Annet ;		
			DE SOUDI Pierre	Dit fauchier ; ou Desoudin desoudix ; laboureur ; habitant du présent lieu (Montanceix où est rédigé l'acte ?) ; représente MEYNARD Jean		
			BARTHOLOME Catherine	Feue Catherine, veuve de MEYNARD Sicarie ; avait consenti un contrat d'obligation de la somme de 28 £ en dtae du 8 juin 1718 reçu par le présent notaire royal et contrôlé par MAZEAU le 14 juin 1718.		
			MEYNARD Sicarie	Dcd ; époux de BARTHOLOME Catherine		
			MEYNARD Annet	Fils aîné de BARTHOLOME Catherine ; est représenté par CONSTAN		
			MEYNARD Jean	Dit Mojean ; fils de BARTHOLOME Catherine		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin signe l'acte		
			DE LAUDU Jean	Dit de Sicary ; laboureur ; habitant du village de Fayolle ; témoin		
1738-11-03	Montrem 24	Quittance de CHAUMON Bernard en faveur de DEPUYJEANNE Thomas	NEYSSENSAS Sicaire	Habitant du bourg de Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000030 à S7000031
			CHAUMON Bernard	Laboureur ; habitant du village de Bougerie à Saint-Paul-de-Serre 24 ;		
			DEPUYJEANNE Thomas	Clerc ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ;		
			NEYSSENSAS Sicaire	Sonneur de cloches de l'église de Montrem ; témoin ne signe pas ;		

			DESFARGES Jean	Dit couchon ; laboureur ; habitant du village de Barrat à Montrem 24 ; témoin ; ne signe pas		
1738-11-22	Coursac brouyot 24	Bail de ferme de ROUBENOT Jean à PICHARDIE Pierre	ROUBENOT Jean	Dit Jeanty ; tailleur d'habits ; habitant brouyot ou broujot de Coursac 24 ; hôte	PETIT Notaire	S7000139 S7000140
			PICHARDIE Pierre	Dit Siscaye ou Biscaye ; laboureur ; habitant du présent village à Coursac ;		
			CRISTENOUX Arnaud	Clerc ; habitant du présent village de Courasc 24 ; témoin qui signe		
			MICHEL Pierre	Laboureur ; habitant du présent village de Courasc 24 ; témoin		
1738-11-28	Montrem village de Montanceix 24	Vente de ROUBENOT Jean à DESMAISON Pierre	MAZIERE Pierre	Marchand hôtelier ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; hôte ;	PETIT Notaire	S7000068 S7000069
			ROUBENOT Jean	Dit Jeanty ; tailleur d'habits ; habitant la présente maison à Montanceix ;		
			DEMAISON Pierre	Le jeune ; laboureur à bras ; fils à feu le nommé Jeantitou ; habitant du village de Brouyot à Courssat Coursac 24 ;		
			JAY Jean	Meunier ; témoin ; habitant Montanceix ; témoin		
			ALEMANDOU Pierre	Cab___ ; fils de Migonneau ? ; habitant du village de Brouyot ; témoin		
1738-11-30	Saint Astier 24	Oblige de DEPUYJEANNE Pierre dit Fillol en faveur de LAPORTE Marie	LAPORTE Jean	Dcd avt le 30-11-1738 ; ayant habité au village de Geyu__ à Saint-Astier 24 ;	PETIT Notaire	S7000045 S7000046
			LAPORTE Marie	Epouse de LAPORTE Jean (à revoir nom de jeune fille) ; habité au village de Geyu__ à Saint-Astier 24 ;		
			DEPUYJEANNE Pierre	Dit fillol ; Clerc ; habitant du village de Fleix à Montrem (24) ;		
			SARTRAL Pierre	Maréchal ; habitant du lieu de La Gellinerie à Manzac		

			DEPUYJEANNE Thomas	Clerc ; neveu du débiteur DEPUYJEANNE Pierre ; habitant du village du Fleix à Montrem ; a signé		
			LE SELIE Guillem	Témoin ;		
1738-11-30	Annesse 24	Quittance de LAGARDE Jean dit PETIT pour JANAILLAC Pierre	LAGARDE Jean	Dit Petit ; Epoux de JANAILLA Catherine ; laboureur ; habitant du village de Lagrange à Annesse 24 ;	PETIT Notaire	S7000063 S7000064
			JANALLIA Catherine	Epouse de LAGARDE Jean ; habitante du village de Lagrange à Annesse 24 ;		
			JANAILLA Pierre	Fils de feu		
				Beau-frère de JANAILLA Pierre ; laboureur ; habitant du village de Las p___ à LEGUILLAC DE L'AUCHE ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant à La Lande à Annesse 24 ; témoin		
			LEGRAND Jean	Praticien ; habitant à La Lande à Annesse 24 ; témoin		
1738-12-18	Montrem village de Montanceix 24	illisible		Petit document en mauvais état de conservation	PETIT Notaire	S7000116 S7000117
				Ce jourd huy dix huitiesme de__ ... Avan midy au lieu de montances ... Dans letude du notaire royal sous sig__ ... tesmoins cy apres nommes ont estes present Et Marie DANTON son épouse laquelle en callite ... autorisé desfait des presantes habitante dud. ... leurs liberalle vollonté ont constitué pour leur p... la personne de auquel ... Donnan pouvoir pour et en leur nom ... au contrat a cellebration du propos... legitime et ayan d'un contrat et c... ... a cet esfait ... procureur assurer aud Jean COLINE		

				heredite autan le comme a ___ nombre alafin declare _our son ... promettant conjointement lesd constitu... egalle a leurd heredités et comme avu de ___		
			DANTON Marie	Signe l'acte		
1738-12-20	Razac-sur- l'Isle 24	Quittance faite par JANAILLAC Jean et Pierre en faveur de PECOUT Jean dit Le jeune	JANAILLAC Jean	Fairanlale ; habitant de Las Petantes à Léguillac de L'auche 24 ; frère de Pierre ;	PETIT Notaire	S7000028 à S7000029 Page 815-750
			JANAILLAC Pierre	Fairanlale ; habitant de Las Petantes à Léguillac de L'auche 24 ; frère de Jean ;		
			PECOUT Jean	Le jeune ; marchand ; habitant de Las Petantes à Léguillac de L'auche 24 ;		
			PECOUT Jean	Ainé de PECOUT Jean le Jeune ;		
			JANAILLAC Jean	Dit Jeancout ; le Jeune ; frère de Jean et de Pierre ; contrat du 30 juillet 1734 reçu par le présent notaire PETIT ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant du lieu de Montancex paroisse de Montrem 24 ; témoin ; signe		
			MOURCEINQ Hélie	MOURCINQ Hélie ; hôtelier ; hôte ; témoin		
			PETIT Geoffroy	Notaire royal établissant le présent acte ; signe		
1738-12-29	Manzac 24 La Faye	Quittance faite par CRISTENOUX Jean et DALESME Marie en faveur de Messire Fellibert DAYX sieur de Meymy	DAIX Philibert	Messire ; chevalier, seigneur de Meymy ; domicilié dans son repaire maison noble de La Faye à Manzac où est rédigé l'acte ; le 30 mai 1735 a été passé un contrat de transaction devant Me PETIT Geoffroy mentionnant des intérêts dus à CRISTENOUX et DALESME et aux enfants de feu Girou D'ENTRECOLLAS ; signe MEYMY	PETIT Notaire	S7000128 à S7000130
			CRISTENOUX Jean	Clerc, second époux de DALESME Marie ; habitant du village de Coussaude à Manzac 24 ; signe l'acte		
			DALESME Marie	Epouse de feu D'ENTRECOLLAS Giron puis de CRISTENOUX Jean ; habitante du village de Coussaude à Manzac 24 ;		

			D'ENTRECOLLAS Giroui	DENTRECOLLAS Giron ; dcd ; premier époux de DALESME Marie		
			D ENTRECOLLAS x	Enfants de Giron et de DALESME Marie ;		
			BARDON Antoine	Clerc ; habitant La Faye à Manzac ; DALESME était débitrice envers BARDON Antoine par contrat reçu par BARDON notaire		
			BARDON	Notaire ;		
			NOUEL Pierre	Sieur du Pinier, témoin ; habitant du village du Pinier à Saint Paul de Serre 24 ; signe DUPINIER		
			ROUSSARIE Bertrand	Tailleur d'habits ; habitant du village de La Faye à Manzac 24 ;		
1739-03-19	Montrem 24	?	LEYMARIE Pierre	Frère de François		DSCF7027
			LEYMARIE François			
			NEYSSENSAS Jean	Dit de Murat ;		
1742-01-07	Montrem village de Montanceix 24	Quittance de 128£ faite par JAY Jean à JAY Sicary son frère	DE LA DOUZE	Marquis ; possède la maison du moulin à Montances à Montrem 24 où est rédigé l'acte	PETIT Notaire	S7000203 à S7000206
			JAY Sicary	Meunier ; habitant du village du Moulin paroisse de ... ; frère de Jean ; il paye à Jean 128£		
			JAY Jean	Meunier ; frère de Sicary ; habitant du présent moulin ;		

			PEYTOUREAU Antoine	Sieur de la Borie ; bourgeois ; habitant de la ville de l'Isle de Périgueux ; témoin qui signe		
			TEILLET Jean	Marchand ; habitant du bourg d'Annesse 24 ; témoin qui signe ;		
1742-02-01	Montrem village de Montanceix 24	Opposition au mariage de SENCHOUI Jean et BARRAT y		<p>Ce jourd'huy premier fevrier mille sept cents quarante deux avan midy au lieu de Montances paroisse de Montrem enperigord et maison et pardevant le notaire royal soussigné presents les tesmoins cyapres nommes aeste presante guillonne Lamy fille de Francois Lamy habte du village de guynat paroisse de Saint Astier laquelle nous dit et declare qu'elle s'oppose par ses présentes au mariage de SENCHOUI Jean avec la fille du nommé BARRAT habitante du lieu apellé de Soudardoun paroisse de Bruc de Grignol et ledit SENCHOUI habitant du village de nègre fond paroisse de Manzac duquel propose mariage lad LAMY ajuteres de fournir une oposition par ses presantes pour les cause et moyen quelle dirat en temps et lieu devant les juges quil apartiendrat dont et de quoy lad LAMY nous arequislepresent acte pour ycelluy estre sou.. aquil apartiendrat meme par expres amesse les cures des paroisses de Bruc et Grignol ou de Manzac pour estre soumes et requis deninpartir ny souffrir la benediction nuptialle aux proposes a marier d out et en quoy lad LAMY nous a requis acte queluy avons concede faire sous le sel royal et pour estre su.. comme il aeste dit ce que luy avoir concede faire en presence de helie PETIT Praticien et Jean CANBOROUR laboureur tous deux habt dud present lieu tesmoins connus led PETIT a signe et non led Canborout autre temoin nylad LAMY pour ne savoir de ce enquis par moi</p> <p>Deux signatures lisibles : PETIT et PETIT notaire royal</p>	PETIT Notaire	S7000191 à S7000192
			LAMY François	Dcd ; époux de LAMY Guillonne ;		
			LAMY Guillonne	Epouse de feu LAMY François ; habitante du village de Guynat à Saint Astier 24 ;		
			SENCHOUI Jean	Devrait épouser la fille du nommé BARRAT ; habitant du village de Nègre fond à Manzac 24 ;		
			BARRAT y	Fille de BARRAT ; devrait épouser SENCHOUI Jean ; habitante du village de Soudardoun à Bruc 24 ;		
			PETIT Helie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin		
			CANBOROUT Jean	Laboureur ; habitant Montanceix ; témoin		
1742-02-26	Montrem village de Montanceix	Quittance pour DEPUYJEANNE Thomas contre	MAZARIE Pierre	Marchand hôtelier ; hôte ; habitant à Montrem village de Montanceix 24 ;	PETIT Notaire	S7000150 à S7000151

	24	BARTHOLOME Bertrand	DEPUYJEANNE Thomas	Praticien ; habitant du village du Fleix à Montrem 24 ; reçoit 260£		
			BARTHOLOME Bertrand	Laboureur ; habitant du village de Gravelle à Annesse 24 ;		
			PECOUT Annet	Clerc ; habitant de Montanceix ; témoin		
			PETIT	Prtaicien ; dans l'acte le nom et prénom de l'autre témoin ne sont pas visibles ; par contre, il est mentionné praticien et il y a la signature de PETIT.		
1742-04-01	Montrem village de Montanceix 24	Testament de LAQUEUILLE François dit Guidoux	LAQUEUILLE François	Dit Guidou ; LACUEILLE François ; journalier ; habitant en qualité de bordier de JAY Jean, meunier, dans la maison dudit JAY ; souhaite être enterré dans les tombeaux de ses prédécesseurs à Montrem ; époux de LAUAUD Catherine ;	PETIT Notaire	S7000166 à S7000167
			LAUAUD Catherine	Epouse de LACUEILLE François		
			LACUEILLE Sicari	Sicary fils de François et de LAUAUD Catherine ;		
			LACUEILLE Anne	Fille de François et de LAUAUD Catherine ; il lui lègue 200£ quand elle aura atteint 25 ans ; non encore mariée ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe		
			RIBOULLET Jean	Agent du seigneur de Leyne ; habitant de Montanceix ; témoin qui signe ;		
			Seigneur de Leyne			
			ROULLET François	Sergent royal ; habitant de Montanceix ; témoin qui signe ;		
			JAY Jean	Meunier ; habitant au lieu Montanceix à Montrem 24 ; ne signe pas ;		
			VEUNAT Jean	Journalier ; habitant Montanceix ; témoin ne signe pas ;		

			VERNAT Jean	Même ci-dessus		
1742-04-07	Montrem village de Montanceix 24	Bail de LABRUE Michel à LAFAYE François	LABRUE Michel	Journalier ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ; il baille une maison ayzines a bois le tout situé dans le village du Grand Pey à Montrem il afferme pour 5 années ;	PETIT Notaire	S7000174 à S7000175
			LA FAYE François	LAFAYE ; sabotier ; habitant d'un village à Montrem ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; témoin qui signe		
			DEPUYJEANNE Thomas	Clerc ; habitant Montanceix ; témoin qui signe		
1742-05-26	Guillaumias à Coursac 24	Testament d' ALLEMANDOU Jean	Seigneur de Guilloumias	Guillomias ; dcd ; actuellement Guillaumias à Coursac	PETIT Notaire	S7000162 à S7000163
			ALLEMANDOU Jean	Dit Pichounet ; journalier ; habitant une maison qui appartient aux hoirs à feu Seigneur de Guilloumias au village de La Faye à Coursac 24 ; ses prédécesseurs sont enterrés dans le cimetière de Coursac où il veut être inhumé ; époux de feue NICOULLAUD Léonarde ;		
			NICOULLAUD Léonarde	Dite Narde ; dcdée avant 26-05-1742 ; épouse de ALLEMANDOU Jean ;		
			ALLEMANDOU Pierre (1)	Fils de Jean et de NICOULLAUD Léonarde ; Non marié		
			ALLEMANDOU Pierre (2)	Fils de Jean et de NICOULLAUD Léonarde ; Non marié		
			ALLEMANDOU Anne	Dcdée ; fille de Jean et de NICOULLAUD Léonarde ; épouse de ROCHE Léonard ;		
			ROCHE Léonard	Epoux d' ALLEMANDOU Anne		

			ROCHE x	Enfant de Léonard et ALLEMANDOU Anne ; au moins deux enfants		
			ROCHE x	Enfant de Léonard et ALLEMANDOU Anne ; au moins deux enfants		
			ALLEMANDOU Jeanne	Fille de Jean et de NICOLAUD Léonarde ; épouse de CHAMPEAU Guabriel ou Gabriel ;		
			LAVIGNAC Guillem	Praticien ; habitant du village du Moulin Mutin paroisse de Vallareny ? ; témoin qui signe		
			ROUBENOT Jean	Ou ROUBENE ; faure taillandier, habitant du village de La Faye ; témoin qui ne signe pas		
			Jean	Serviteur de Madame de Guillomias ; habitant du village de Guillomias à Coursac 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			PRIVAT Pierre (1)	Père de Pierre (2) ; laboureur ; habitant du village de Guillomias à Coursac 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
			PRIVAT Pierre (2)	Fils de Pierre (1) ; laboureur ; habitant du village de Guillomias à Coursac 24 ; témoin qui ne signe pas ;		
1742-06-02	Montrem village de Fleix 24	Testament de LACUEILLE Raymond		.. l'institue son heritier universel pour partages et portions esgal avec Sondy fils et cy cent une fille veu et entan quelle demeure ressee autre et comme une Desd Jeanne et Marguerite paquet de sesd filles aux memes avantages et condition quil a Ordonne par led Jeanne et Marguerite dit le vouloir ainssi etquetelle est Sa vollonte casse revoque tous autres testamen codicilles ou donation acause de mort ou Autre forte disposition de derniere vollonte quil pourrait avoir cideux fait et veux quel pre.. Testament soit le seu dernier bon et vallable et veu quil vaille parforme de testament Ou codicille ou en la me... forme que faire ce pourrat lecture duquel luy aeste fait	PETIT Notaire	S7000193 S7000195 à
			LACUEILLE Raymond	LACUEILLE Raymon ; simple journalier ; habitant du village de Fleix à Montrem 24 ; souhaite être inhumé au cimetière de Montrem où sont ses parents et amis ; époux de PECOU Marie ;		
			PECOU Marie	Dite Marianne ; épouse de LACUEILLE Raymond ;		
			LACUEILLE Jean	Fils de Raymond et de PECOU Marie ;		

			LACUEILLE Jeanne	Fille de Raymond et de PECOU Marie ; non mariée ;		
			LACUEILLE Marguerite	Fille de Raymond et de PECOU Marie ; non mariée ;		
			DEPUYJEANNE Pierre	Dit Fillol ; Clerc ; habitant de Fleix à Montrem, témoin a signé p puyjanne ;		
			LACOMBE Pey	LACONBE ; frère d'Hélie ; tisserand ; habitant de Fleix à Montrem, témoin		
			LACOMBRE Helie	LACONBE ; frère de Pey ; tisserand ; habitant de Fleix à Montrem, témoin		
			ROUBENOT Jean	ROUBENE Jean ; faure taillandier ; habitant de Fleix à Montrem, témoin		
			MUCHENY Allen	Laboureur ; habitant de la métairie de Las Betounias à Montrem 24, témoin		
			MUCHENY Jean	Laboureur ; habitant de la métairie de Las Betounias à Montrem 24, témoin		
1742-06-18	Annesse Château de Bellisle 24	Bail payé par DU CLUSEL Pierre à DE SENREN	BERTIN	Seigneur ; château de Belisle ;	PETIT Notaire	S7000172 S7000173 à
			DU CLUSEL Pierre	Messire ; écuyer, Seigneur de Brouilloux (Brouillaud à Saint-Astier) et autres lieux et places ; habitant du Château du Brouilloux à Annesse 24 ;		Page 815-775
			DE SENREN Nicoulaud	Frère de Jean ; habitant du village de Choupot à Razac 24 ;		
			DE SENREN Jean	Frère de Nicoulaud ; habitant du village de Choupot à Razac 24 ;		
			MAZEAU Jean	Métayer du seigneur		
			DE SENREN Jean	Dit DE LOUBERT, aïeul des frères DE SENREN par contrat du 14/12/1695 reçu par REYNAUD notaire royal		

			TEILLET Jean	Marchand ; habitant du château de Bellile à Annesse 24 ; témoin qui signe ;		
			SOULLIER Mathieu	Praticien ; habitant du bourg d'Annesse ; témoin qui signe ;		
1742-06-25	Montrem village de Montanceix 24	.. de DELUBRIAT Guillaume en faveur de VEYSSIERE Claude	DELUBRIAT Guillaume	Laboureur ; habitant du village de La Grange à Annesse 24 ;	PETIT Notaire	S7000168 à S7000169
			VEYSSIERE Claude	Marchand cocassier [déf. Marchand d'œufs et de volailles qui centralise la production de plusieurs fermes] ; habitant le village de La Bassounie à Saint Astier 24 ; VEYSSIERE créancier au DELUBRAIT ;		
			VIDAL Jean	Chirurgien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe		
			JAY Jean	Meunier ; habitant Montanceix ; témoin		
1742-06-25	Annesse bourg 24	MOREAU Jean l'aîné en faveur de TEILLET Jean	BERTIN	Du Château de Belleisle à Annesse 24 ;	PETIT Notaire	S7000170 à S7000171 et S7000182 à S7000183
			MOREAU Jean	L'aîné ; clerc ; fils de et de DELMARD Isabeau ; habitant du lieu Taillepetit à Annesse 24 ; vendeur qui signe ; vend une pièce de terre au lieu appelé Au Perier contenant onze brasées ; le terrain longue le chemin qui mène du bourg à la ville de Périgueux ; il jouxte la parcelle de feu LANGLADE Gaspard ; un autre terrain au Chenebondou de 4 brassées jouxtant le terrain de feu LABRUE Charles		
			TEILLET Jean	Marchand ; habitant du bourg d'Annesse 24 ; Acquéreur qui signe		
			MOREAU Jean	Donc il y a un cadet ;		
			BERTIN	Seigneur foncier ;		

			LANGLADE Gaspard	Possède une parcelle au Perier à Annesse		
			LABRUE Charles	Dcd ; possédait une parcelle à Annesse ;		
			ROQUE Jean	Dcd ; possédait une parcelle à Annesse ;		
			LABRUE Jacques	Dcd ; possédait un terrain au lieu du Groupilloux ;		
			LACOSTE Marie	Veuve de JAY Clinet ; possède une parcelle		
			JAY Clinet	Dcd ; époux de LACOSTE Marie ;		
			DELMARD Isabeau	Ou DELINAUD ou DELMAS Izabeau Izabaud ; mère de MOREAU Jean ;		
			TARDY François	Messire ; prêtre et curé de la paroisse d'Annesse 24 ; témoin qui signe Tardy curé d'anesse		
			LABRUE Léonard	Sergent royal ; qui signe		
1742-06-28	Montrem village de Montanceix 24	Vente de parcelles de ROUBENOT Guillem à LAMY Jean	ROUBENOT Guillem	Clerc ; fils de ROUBENOT Mery ; habitant du village de La Faye paroisse de Coursac 24 ; il vend à LAMY Jean une pièce de bois Chanfrois ; signe ROUBENE	PETIT Geoffroy Notaire	S7000148 à S7000149
			ROUBENE Guillem	Voir supra		
			ROUBENOT Mery	Serrurier ;		
			LAMI Jean	Ou LAMY ; profession de roulier ; habitant du village de Ferrières à Montrem 24 ;		
			LAPLUE	Sieur qui a fondallité à Montrem ;		

			CHAMPEAUD Jean	Possède parcelle		
			DENTRECOLLAS Jean	Ou DANTRECOLLAS ; Dit Minou ; Possède parcelle		
			DENTRECOLLAS Pierre	Dit Maguary ; possède parcelle ;		
			Seigneur du Chastenet			
			DENTRECOLLAS Pierre	Dit Beguinaud ; dcd ; ses hoirs ont une parcelle ;		
			CHASSIDOUX Guillem			
			DEPUYJEANNE Jean	Clerc ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
			SUDRIE François	Laboureur ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
1742-07-20	Montrem village de Montanceix 24	Bail pour 5 ans consenti par MAIGNE Gabriel à VAUDOUI Eymery	CELLERIER Antoine	Marchand hôtelier à Montanceix en Montrem 24 ; hôte ;	PETIT Notaire	S7000156 à S7000157
			MAIGNE Gabriel	Faure serrurier ; habitant du village de Parantie paroisse de Chanteirac ; il baille à titre d'affermé pour 5 ans à VAUDOIX Eymery, une boutique de faure taillendier consistant en une enclume un soufflé de feu assez usé et en état de servir		
			VAUDOIX Eymery	Faure taillendier ; habitant du village de Gravelle à Annesse 24 ;		
			RANOUIL Bertrand	Sieur de Lieutier, bourgeois, habitant Saint Front à la ville de Périgueux 24 ;		
			LEGRAND Pierre	Praticien ; habitant La Lande à Annesse 24 ; témoin qui signe		

1742-07-29	Montrem 24	Quittance pour les frères DELAUDU Jean et Jean contre DE LAUDU Jeanne	POUTARD Arnaud	Dit Broutissou : époux de DE LAUDU Jeanne ; habitant de Montrem	PETIT Notaire	S7000186 S7000187	à
			DE LAUDU Jeanne	Epouse de POUTARD Arnaud ; habitante de Montrem ; elle reçoit des frères DE LAUDU Jean 8 £ pour droits dotaux ;			
			DE LAUDU Jean	Frère de Jean ; tisserand ;			
			DE LAUDU Jean	Frère de Jean ; tisserand ;			
			COSTE Jean	Dit Riboullet ; laboureur ; habitant du village de Moulline paroisse de St Astier 24 ; témoin			
			DURIEU Thoumas	Thomas ; laboureur ; habitant du village du Puy Cherifel témoin			
1742-08-15	Montrem bourg 24	Bail de BLONDI Jean à ALLEMANDOU Pierre	BLONDI Jean	L'aîné ; laboureur ; habitant du village de Brouyol à Coursac 24 ; il baille et afferme pour 3 ans à ALLEMANDOU un petit appartement de maison consistant en deux chambres basses et un petit lopin d aizine situé au Brouyol	PETIT Notaire	S7000178 S7000181	à
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Piarroui ; laboureur ; habitant du village de Guillomias à Coursac 24 ;			
			DEPUYJEANNE Thomas	Praticien ; du village de Fleix à Montrem ; témoin			
			FILLOL Pierre	Habitant village du Pinet à Montrem 24 ; témoin ;			
1742-09-08	Montrem village de Montanceix 24	Bail pour 5 ans de PECOU Annet à COSTE Jean	GUADAU Sicari	Hôte ; habitant maison à Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000154 S7000155	à
			MAZAIRE Pierre	Marchand hôtelier ; habite dans la même maison que GUADAU Sicari à Montanceix ;			
			PECOUT Annet	Clerc ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ; il baille en afferme pour le temps de 5 années à COSTE Jean, un petit bordage appartenant au PECOU situé au lieu LasCout, consistant en			

				une maison et bâtiment aizines lardrin terres prés vignes bois de champ ; signe PECOUT Annet		
			COSTE Jean	Laboureur ; habitant du village LasCoust à Montrem 24 ;		
			DUBOIS Pierre	Dit Clapaud ; bordier		
			DEPUYJEANNE Thomas	Praticien ; habitant du village de Fleix à Montrem ; témoin qui signe ;		
			MAZIERE Pierre	Mentionné ci-dessus, témoin qui signe		
1742-09-10	Montrem village de Montanceix 24	Bail d'afferme de 3 années de CHAMINAUD Sicary à JEANMET Anthoine et Jean	CHAMINEAU Sicary	Marchand boucher ; habitant du bourg de Montrem 24 ; il baille et afferme pour 3 ans un lopin de vigne terre bois de chataigners	PETIT Notaire	S7000184 à S7000185
			JAMMET Antoine	JEANMET Anthoine, père ; laboureur à bras ; habitant du lieu Las Montas proche Montanceix ;		
			JAMMET Jean	Fils ; laboureur à bras ; habitant du lieu Las Montas proche Montanceix ;		
			DURIEU Etienne	Praticien et serviteur du seigneur de la présente juridiction ; habitant St Front de la ville de Périgueux 24 ; témoin		
			PETIT Hélié	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe		
1742-09-13	Montrem village de Montanceix 24	Quittance pour REY contre JAY Jean	JAY Jean	Meunier ; habitant du village de Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000188 à S7000190
			REY	Praticien ; habitant du village de Broujol à Coursac 24 ; verse la somme par par une condamnation de l'ordinaire de Montanceix obtenu par JAY contre REY au sujet d'un baniment que JAY avait fait faire entre les mains dudit REY sur les sommes que ledit REY était débiteur envers RAMADOU Jean dit Jeandille ; signe l'acte ;		
			RAMADOU Jean	Dit Jeandille ;		
			GUADAU Sicary	Marchand ; habitant du bourg de Coursac 24 ; témoin qui signe Gadaud		

			DEPUYJEANNE Thomas	Praticien ; habitant Le Fleix à Montrem 24 ; signe PUIJEANNE		
			PETIT Geoffroy	Notaire royal qui rédige l'acte ; habitant de Montanceix à Montrem 24 ;		
1742-09-17	Montrem village de Montanceix 24	Mariage entre JARETTOU Jean et PECOUT Marie	JARETTOU Marth..	Journalier ; époux de NADAL Catherine ; père du futur marié ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;	PETIT Notaire	S7000158 à S7000159
			NADAL Catherine	Epouse de JARETTOU Math... ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		Page 815-800
			JARETTOU Jean	JARETOU ; fils de Marth et de NADAL Catherine ; habitant du lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			PECOUT Annet	Epoux de LEYMOUNIE Léonarde ; habitant de leur maison au lieu de Montanceix à Montrem 24 ; signe anne pecout		
			LEYMOUNIE Léonarde	Epouse de PECOUT Annet ; habitant de leur maison au lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			PECOUT Marie	Fille d'Annet et de LEYMOUNIE Léonarde ; habitant de leur maison au lieu de Montanceix à Montrem 24 ;		
			LACUEILLE Pierre	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin quis signe ;		
			PETIT Hélie	Praticien ; habitant Montanceix ; témoin qui signe		
1742-09-25	Montrem 24	Bail pour AUDEBERT Geoffroy en faveur de CHAMPEAUD Léonard	AUDEBERT Geoffroy	Habitant du village de Gunan paroisse de Saint Léon de Grignol 24 ;	PETIT Notaire	S7000196 à S7000197
			CHAMPEAU Léonard	Praticien ; habitant Montrem 24 ;		
			CHAMPEAU Marie	Fille de CHAMPEAU Léonard ; belle-fille de AUDEBERT Geoffroy : épouse de AUDEBERT Mathieu		

			AUDEBERT Mathieu	Fils d'AUDEBERT Geoffroy, époux de CHAMPEAU Marie		
			BONNET Pierre	Laboureur ; habitant du village de Ferounie à Saint Aquillin ; témoin		
			TAILLEFER Léonard	Marchand vaturier ; habitant du village de Feroudie à Saint Aquillin 24 ; témoin		
1742-10-27	Coursac à Bruyol 24	Quittance faite par CHAMPEAUD Jean en faveur de ALLEMANDOU Pierre dit Piaroi	CHAMPEAU Jean	Laboureur ; habitant du village des Prinets à Coursac 24 ;	PETIT Notaire	S7000198 à S7000202
			ALLEMANDOU Pierre	Dit Piarroui ; fils de feu ALLEMANDOU Jean ; l'aîné ; frère de ALLEMANDOU Jeanne ; il remet l'argent 120€ à CHAMPEAU Jean		
			ALLEMANDOU Jeanne	Fille de feu ALLEMANDOU Jean ; belle-fille de CHAMPEAU Jean ; épouse de CHAMPEAU Gabriel ;		
			CHAMPEAU Guabriel	Guabriel pour Gabriel ; fils de CHAMPEAU Jean ; époux de ALLEMANDOU Jeanne ;		
			ALLEMANDOU Jean	Ded ; père de Pierre et Jeanne		
			CHERIFEL	Notaire qui a établi le contrat de mariage de CHAMPEAU Gabriel et ALLEMANDOU Jeanne		
			BLONDI Pierre	Habitant Bruyol à Coursac ; hôte ;		
1742-12-08	Bruc à Grignols bourg 24	à DUBOST Thoni veuve à GOUSSOU Jean en faveur de DUBOST Bernard	MALLAVENE Jean	Laboureur ; hôte ; habitant au bourg de Bruc en Grignol 24 ; témoin	PETIT Notaire	S7000176 à S7000177
			DUBOST Bernard	Laboureur ; fils de et de COSTE Peronne ; habitant du village de La Faye à Coursac 24 ; il baille et paye à DUBOST Thoni		
			COSTE Peronne	Habitante du village de La Faye à Coursac 24 ;		

			DUBOST x	Frères de Bernard ; habitants La Faye à Coursac 24 ;		
			DUBOST Thoni	veuve de GOUSOU Jean ; fille de DUBOST Catherine et de GOUSOU Léonard ; habitante du lieu de la maison neuve proche du bourg à Bruc en Grignols 24 ; elle reçoit l'argent en partie des droits dotaux de DUBOST Catherine sa mère constituée à la dite DUBOST Catherine par ladite COSTE ;		
			GOUSOU Jean	Epoux de DUBOST Thoni ;		
			DUBOST Catherine	Fille de COSTE ; épouse de GOUSOUT Léonard par contrat du 30 octobre 1742 reçu par PETIT Geoffroy notaire		
			PENAUD Jean	Dit Fonbrunot ; laboureur ; habitant du lieu des Durans à Bruc en Grignol 24 ; témoin		
1742-12-18	Montrem village de Montanceix 24	Vente de BOURDARIE Jean à Messire DE BARBEZIEUX Charles	BOURDARIE Jean	Dit petit Jean ; laboureur à bras ; habitant du village du Fraisse à Manzac-sur-Vern 24 ; vend à Charles une pièce de vigne située le long du chemin allant du lieu La Couture à Callonguet à Manzac ;	PETIT Notaire	S7000164 à S7000165
			DE BARBEZIEUX Charles	Messire ; écuyer ; Sieur de Puy Chaussat ; habitant du lieu de Las Bressadias à Manzac 24 ; a signe		
			URGEL Jean	Dit Bressoulet ; possède parcelle à Manzac ;		
			BOURDARIE Léonard	Possède une parcelle		
			CELLERIER Jean	Marchand hôtelier ; témoin a signé ;		
			DESFARGES Jean	Dit Pichot ; clerc ; habitant Montanceix à Montrem ; témoin		
1742-12-20	Montrem village de Montanceix	Quittance pour DESMAISON Sicaire contre	CELLERIER Antoine	Hôte ; habitant à Montanceix à Montrem 24 ; témoin qui signe ;	PETIT Notaire	S7000152 à S7000153

	24	DEPUYJEANNE Thoumas	DESMAISON Sicaire	Laboureur ; habitant du village des Piniers à Saint Paul de Serre 24 ; a reçu de Thomas 230£ 12 sols 6 deniers suite contrat de vente du 22 (...) 1741 reçu par Maître PETIT Geoffroy, présent notaire et contrôlé à Saint Astier par Mazeau		
			DEPUYJEANNE Thomas	Ou Thoumas ; praticien ; habitant du village du Fleix à Montrem 24 ;		
			LEGRAND Jean	Praticien ; habitante du lieu de la Lande à Annesse 24 ; témoin qui signe		

Ceci représente l'intégralité des actes notariés rédigés par Maître PETIT Geoffroy et se trouvant dans le dossier référencé supra courant printemps 2019.